

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE



FÉVRIER 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte	3
2. Démarche de consultation.....	4
2.1 Préconsultations.....	4
2.2 Assemblée publique	5
2.2.1 Avis public et promotion de l'activité	5
2.2.2 Diffusion du projet de PGMR	6
2.2.3 Déroulement de l'assemblée.....	7
2.3 Sondage	7
3. Observations recueillies	8
3.1 Préconsultation.....	8
3.2 Assemblée publique et commentaires reçus par écrit	9
3.3 Compilation des résultats des sondages	13
3.4 Points de convergence et de divergence.....	14
3.4.1 Divergence.....	14
3.4.2 Convergence.....	15
4. Recommandations.....	15
4.1 Constats généraux	15
4.2 Recommandations spécifiques aux mesures	16

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Comptes rendus des ateliers de réflexion – Préconsultation

Annexe 2 : Avis public

Annexe 3 : Sommaire du projet de PGMR 2023-2030

Annexe 4 : Rapport de consultation rédigé par Transfert Environnement et Société

Annexe 5 : Mémoire et commentaires déposés

1. Mise en contexte

Le 21 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.13 et suivants), la Ville a élaboré et mis en place une procédure de consultation relative au PGMR.

La population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin par le projet de PGMR, ont notamment été invités à une assemblée publique ayant eu lieu le 22 novembre 2022, en après-midi, à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda. L'assemblée a été organisée par l'équipe de gestion des matières résiduelles de la Ville en collaboration avec la firme Transfert Environnement et Société, qui était responsable de l'animation de la séance.

Un sondage pour connaître les habitudes de gestion des matières résiduelles, mais également pour identifier les priorités des citoyens et des acteurs concernant les efforts supplémentaires à mettre en place pour l'atteinte des objectifs fixés au PGMR, a été diffusé dans le cadre de la consultation.

La Ville a lu les différents mémoires déposés et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et les autres acteurs lors de l'assemblée publique. Elle a compilé les résultats du sondage et tous les commentaires reçus durant la période de consultation. Elle a ensuite rédigé le présent rapport.

Ce document présente une description de la procédure de consultation mise en place, les moyens de diffusion du projet de PGMR, les propos formulés par le public et les modifications qui seront apportées au projet de PGMR pour tenir compte des avis reçus.

2. Démarche de consultation

En novembre 2020, la Ville a entrepris la révision de son PGMR. Tel que stipulé à l'article 53.13 de la LQE, la Ville devait soumettre son projet de PGMR à la consultation publique. Les obligations quant à cette procédure de consultation sont également édictées aux articles 53.14 à 53.16 de la LQE.

2.1 Préconsultations

La démarche de révision du PGMR a été lancée par la tenue d'une séance d'information auprès de plusieurs acteurs du milieu de façon à présenter les étapes de la démarche et les inviter à des ateliers de réflexion.

Ainsi, quatre activités de réflexion se sont tenues entre février et mai 2021. Cette étape, préalable à la rédaction du plan d'action, a notamment permis de nommer les enjeux de la gestion des matières résiduelles, de faire ressortir les freins ou les défis à l'utilisation des services et à définir les attentes des différents groupes envers à la Ville.

Tableau 1 : Dates des ateliers de réflexion et groupes consultés durant ceux-ci.

Date	Groupe consulté
3 février 2021	Représentants d'Industries-Commerces-Institution (ICI)
16 février 2021	Organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles
19 avril 2021	Représentants des divers services municipaux
20 mai 2021	Membre de la Société de développement commercial – Centre-Ville

Les comptes rendus des ateliers sont disponibles à l'annexe 1.

2.2 Assemblée publique

2.2.1 Avis public et promotion de l'activité

Comme énoncé à l'article 53.14 de la LQE, un avis relatif à la consultation publique ont été publiés sur le site Internet de la Ville, dans les bulletins de quartiers ainsi que dans le journal local *Le Citoyen* au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, soit à compter du 3 octobre 2022. Une copie de l'avis publié est présente en annexe 2. Durant cette période, le sommaire ainsi que le document complet du projet de PGMR étaient accessibles sur le site Internet de la Ville. Le sommaire du projet de PGMR est disponible en annexe 3.

La Ville a également diffusé un communiqué de presse indiquant la tenue de l'assemblée publique et les moyens pour participer à la consultation publique.

De plus, la Ville a utilisé plusieurs autres médias pour diffuser l'information concernant la démarche de consultation publique. Le tableau de la page suivante présente les outils utilisés pour faire la promotion de l'assemblée publique et leurs dates de diffusion.

Tableau 2 : Médias utilisés pour la diffusion de messages concernant la consultation publique du projet de PGMR

Média	Date de diffusion
Site Internet de la Ville	3 octobre au 1 ^{er} décembre
Communiqué de presse	5 octobre
Bulletins de quartier	Édition octobre et novembre
Journal local <i>Le Citoyen</i>	5 octobre 26 octobre 9 novembre
Intranet de la Ville	6 octobre
Entrevue téléphonique – Radio-Canada	15 octobre
Facebook	5 octobre 14 octobre 28 octobre 1 ^{er} novembre (Évènement Facebook) 10 novembre
Plateforme numérique – Radio-Canada	17 au 30 octobre 7 au 13 octobre
Instagram	24 octobre
Courriels ciblés	13 octobre 25 octobre
Infolettre de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda	20 octobre
Stations de radio (CHIC, CHUN, WOW, O Abitibi, Énergie)	24 au 30 octobre 7 au 13 octobre (CHIC, CHUN)

2.2.2 Diffusion du projet de PGMR

Tel que prévu à l'article 53.14 de la LEQ, le projet de PGMR a été rendu disponible en version papier pour consultation à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Ville, et ce, durant toute la période de consultation.

2.2.3 Déroulement de l'assemblée

Une assemblée a été fixée pour la consultation publique. Celle-ci a eu lieu le 22 novembre 2022 à 13 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 rue Taschereau Est. Afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'assister à la rencontre, celle-ci a été diffusée en simultané sur Facebook. L'enregistrement était accessible sur Facebook jusqu'au 2 décembre 2022, soit la date limite pour le dépôt des mémoires.

L'assemblée de consultation publique s'est déroulée comme suit :

- Accueil des participants ;
- Mot de bienvenue par la mairesse Mme Diane Dallaire ;
- Présentation du déroulement de l'assemblée publique par Mme Roxanne Breton, chargée de projet chez Transfert Environnement et Société ;
- Présentation du projet de plan de gestion des matières résiduelles par Mme Andrée-Anne Dupuis, conseillère au plan de gestion des matières résiduelles ;
- Période de questions ;
- Transmission de commentaires et/ou brève présentation de mémoire ;
- Atelier d'échange en groupe ;
- Retour en plénière ;
- Conclusion, prochaines étapes et mot de la fin.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'assemblée, la firme Transfert Environnement et Société a été désignée pour l'animation.

2.3 Sondage

Préalablement à la tenue de l'assemblée publique, la Ville a diffusé un sondage s'adressant aux citoyens ainsi qu'un sondage ciblant les ICI, accessibles en ligne du 27 septembre au 30 octobre sur le site Web de la Ville de Rouyn-Noranda. Ces deux sondages visaient à recueillir des informations sur les médias utilisés par les répondants, leurs habitudes de gestion des matières résiduelles et leurs opinions concernant certaines mesures proposées dans le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé.

La promotion des sondages a été faite en utilisant plusieurs médias et stratégies, lesquels apparaissent au tableau 2 présenté précédemment.

Le sondage s'adressant aux citoyens a été répondu par plus de 900 répondants tandis que le sondage ciblant les ICI a recueilli les réponses de 54 participants.

3. Observations recueillies

3.1 Préconsultation

Les quatre activités de réflexion se sont orientées autour de trois enjeux principaux, soit l'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI, l'augmentation du taux de récupération des matières recyclables dans les ICI, et la réduction de l'enfouissement. Seule l'activité de réflexion tenue auprès de représentants des services municipaux de la Ville s'est orientée autour de l'exemplarité de l'organisation municipale et de l'accès aux services.

Les discussions ont notamment permis de bâtir 8 des 19 mesures proposées au projet de PGMR :

- Mesure 1.1** Poursuivre les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation pour faire connaître la gestion des matières résiduelles auprès des citoyens et de la clientèle jeunesse
- Mesure 1.2** Accompagner les ICI dans une bonne gestion des matières résiduelles
- Mesure 2.2** Faire connaître le principe de hiérarchie des 3RV-E et supporter les pratiques de réduction à la source et de réemploi
- Mesure 2.3** Assurer l'exemplarité de l'organisation municipale en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles
- Mesure 2.4** Stimuler la mise en place de démarches d'économie circulaire
- Mesure 3.4** Améliorer l'accès et la valorisation des matières à l'écocentre et aux points de dépôt ponctuels
- Mesure 5.1** Réviser la tarification
- Mesure 5.3** Favoriser la gestion environnementale des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

3.2 Assemblée publique et commentaires reçus par écrit

Lors de l'assemblée publique, un seul mémoire a été présenté. Toutefois, plusieurs questions et commentaires ont été soulevés par les participants. L'atelier participatif a fait ressortir plusieurs orientations et suggestions de moyens privilégiées par les participants. Le compte-rendu de l'assemblée fait partie du rapport de consultation produit par Transfert Environnement et Société, présenté en annexe 4.

À la suite de l'assemblée publique, cinq mémoires ont été déposés et des commentaires écrits ont été reçus de la part de trois citoyens. Tous les mémoires et commentaires sont fournis à l'annexe 5.

Observations générales

De façon générale, le projet de PGMR a reçu un accueil favorable, bien que les participants aient mentionné souhaiter que le plan soit plus ambitieux. Les participants à l'assemblée ont salué la volonté de la Ville d'implanter une collecte de résidus verts, d'améliorer la récupération dans les industries, commerces et institutions ainsi que d'assurer son exemplarité au niveau de la gestion des matières résiduelles.

Par leur mémoire, deux groupes ont déploré qu'il n'y ait pas de captation active des biogaz au lieu d'enfouissement technique. Les deux groupes pensent que la Ville devrait inciter le gestionnaire du site d'enfouissement à mettre en place une captation des biogaz.

Les principaux éléments soulevés lors de l'assemblée et dans les mémoires et commentaires reçus sont présentés pour chaque orientation du PGMR.

Orientation 1 : Guider les générateurs

Pour les intervenants, l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) constitue toujours un moyen important pour l'atteinte des objectifs. Toutefois, la stratégie de communication pourrait bénéficier à être revue. Il y aurait lieu d'évaluer les meilleures pratiques de communication afin de rejoindre adéquatement les différents publics.

La sensibilisation devrait prendre différentes formes, entre autres :

- Sensibilisation sur le devenir des matières. Il existe encore beaucoup de scepticisme sur le traitement et le devenir des matières, notamment celles issues de la collecte sélective (bac bleu) ;
- Information, sensibilisation et éducation plus large par la Patrouille verte ;

- Information sur les différentes filières de récupération, notamment par la diffusion d'un bottin des récupérateurs ;
- Sensibilisation auprès des détenteurs de baux d'abris sommaires et de villégiature ;
- Sensibilisation et accompagnement des ICI dans une meilleure utilisation des services, mais également de meilleurs choix quant aux produits utilisés et distribués ;
- Création d'une vitrine d'initiatives exemplaires en gestion des matières résiduelles par les ICI.

Pour des participants, certains sujets seraient à prioriser, dont :

- L'accessibilité et la gratuité de l'écocentre, les matières y étant acceptées ;
- La consigne élargie qui devrait être déployée en novembre 2023 ;
- L'importance de bien gérer les appareils réfrigérants en fin de vie ;
- Les matières acceptées à la collecte sélective (bac bleu) et les consignes de tri ;
- Le réemploi, l'achat de seconde main et la réparation des biens.

Il a été suggéré de s'inspirer de ce qui est fait par d'autres, comme Tricentris qui diffuse plusieurs consignes de recyclage pertinentes sur sa page Facebook, qui pourraient être reprises par la Ville. Il a également été proposé de collaborer avec les autres MRC de la région pour l'élaboration et la diffusion de campagne de communication.

Orientation 2 : Prioriser la réduction à la source

L'élément ayant ressorti le plus fort lors de l'assemblée, et à la lecture des mémoires, est sans contredit l'importance de la réparation et du réemploi des encombrants fonctionnels, tels que les électroménagers. Pour plusieurs, la Ville devrait soutenir les organismes à but non lucratif en réemploi dans leurs activités et dans la mise en place de nouveaux services, comme des ateliers de réparation, une cueillette à domicile d'objets fonctionnels ou un réseau de dons et d'échanges. La mise en place d'un espace de revente des résidus de construction, rénovation, démolition est également un élément marquant des discussions.

Dans l'optique de réduction à la source, il est suggéré que la Ville intervienne auprès des ICI, ou légifère pour interdire la distribution de certains produits à usage unique, par exemple les circulaires, les ustensiles jetables ou certains types de contenants par les supermarchés ou les restaurateurs.

La réduction du gaspillage alimentaire représente également un élément important pour des intervenants. Il a d'ailleurs été suggéré que la Ville intervienne auprès des restaurateurs et des épiceries pour qu'ils adoptent des mesures pour contrer le gaspillage alimentaire, comme offrir davantage d'aliments en vrac ou offrir des portions modérées d'aliments ou de repas. L'idée de soutenir l'implantation de frigos communautaires a également été soulevée.

La Ville devrait également donner l'exemple en ce qui a trait à la bonne gestion des matières résiduelles, notamment par la valorisation et le réemploi des matériaux dans les contrats municipaux et par l'obtention d'une certification en bonne gestion des matières résiduelles, tel que ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC.

Finalement, faire connaître et stimuler l'économie circulaire s'avère d'une importance pour la plupart des participants, qui estiment que ceci doit se développer sur le territoire

Orientation 3 : Assurer l'accès au service

Pour les participants, la collecte de résidus verts (feuilles mortes et branches) est nécessaire afin d'assurer la valorisation de ces matières. En ce qui concerne l'implantation de la collecte des matières organiques, bien qu'elle soit prioritaire dans les ICI pour les intervenants, la mise en place d'une collecte de bacs bruns dans les quartiers les plus éloignés n'est pas la solution à privilégier pour ceux-ci. Les participants croient que les coûts importants et le bilan GES rendent cette collecte non pertinente, considérant le faible volume de matières à collecter et les grandes distances à parcourir. Les intervenants proposent plutôt de fournir aux résidences de ces quartiers des composteurs domestiques pour le traitement des matières organiques directement sur place.

Deux participants indiquent également souhaiter que la collecte des bacs bruns soit effectuée à chaque semaine durant l'été.

Pour des intervenants, l'accès à l'écocentre devrait être gratuit pour tous et pour toutes les matières. La confusion qui règne quant au fait que les usagers doivent ou non payer pour disposer de matières à l'écocentre entraîne, selon eux, des dépôts sauvages. Ils estiment que ceci pourrait être évité par une promotion claire de la gratuité de l'accès à l'écocentre.

Les participants souhaitent avoir un plus grand accès aux équipements de récupération (recyclage et matières organiques) dans les lieux publics. Pour un participant, il est important que le tri des matières résiduelles soit fait systématiquement lors d'événements tenus sur le territoire. Dans le cadre du Programme de soutien aux organismes (PSO), un soutien additionnel pourrait être octroyé aux organisateurs d'événements pour la mise en place de mesures visant à réduire leurs déchets.

En ce qui a trait à la gestion des boues de fosses septiques, il est demandé de minimalement exiger des citoyens une preuve de vidanges de leur fosse septique. De plus, certaines informations supplémentaires devraient être fournies avec la preuve de vidange, notamment le

type d'installation, le niveau de remplissage de la fosse lors de la vidange et la quantité vidangée, afin d'obtenir un portrait plus juste des installations du territoire.

Orientation 4 : Stimuler et suivre la performance

Pour les participants, la caractérisation des matières résiduelles est nécessaire afin de guider les actions à prendre pour atteindre les objectifs du PGMR. Toutefois, il est fortement suggéré de devancer cette mesure au début du calendrier de mise en œuvre, afin d'avoir un portrait juste de la situation avant le déploiement du plan d'action du PGRM, ceci afin d'orienter et prioriser les actions prévues.

Afin de bien suivre l'avancement de la mise en œuvre des mesures du PGMR et la performance du système qui en découle, il est pertinent de fixer des indicateurs facilement mesurables pour chaque mesure du plan. Une évaluation de la performance avant et après la mise en œuvre de certaines mesures s'avère pertinente.

Un groupe suggère de créer une table de travail régionale en gestion des matières résiduelles et même d'envisager la création d'une régie intermunicipale, afin de mutualiser les ressources pour la mise en œuvre des mesures des PGMR.

Orientation 5 : Responsabiliser les générateurs

Pour la plupart des participants, les mesures de responsabilisation des générateurs devraient viser principalement les ICI, un secteur sous-performant selon eux. Ces intervenants croient que les ICI, dont les gros générateurs, doivent payer plus pour le traitement de leurs déchets ou avoir des pénalités si leurs taux de récupération sont trop faibles. Pour une intervenante, les mesures du PGMR sont trop timides envers les ICI, qui, selon elle, sont encore épargnés de l'effort collectif.

Pour des intervenants, la tarification sous le principe pollueur-payeur est pertinente. À deux reprises, il a été suggéré de s'inspirer du modèle mis en place par la ville de Beaconsfield, où une tarification est appliquée selon le volume des bacs et le nombre de levées.

Notons qu'un groupe est en complet désaccord avec toute forme de tarification incitative applicable aux services de collecte ou à l'écocentre, craignant que ce principe encourage les dépôts sauvages, le brûlage et l'enfouissement illégal.

3.3 Compilation des résultats des sondages

La compilation exhaustive des résultats des sondages fait partie du rapport de consultation produit par Transfert Environnement et Société, disponible en annexe 4.

Les sondages font ressortir les habitudes de gestion des matières résiduelles des citoyens, les attentes des ICI quant à leur participation à l'amélioration de leur gestion des matières résiduelles et l'accompagnement souhaité.

Les résultats du sondage s'adressant aux citoyens montrent que :

- Plus de la moitié des répondants sont en accord avec la réduction de la fréquence de collecte des déchets ;
- Beaucoup de répondants mettent de petits encombrants dans leur bac vert ;
- La fréquence de collecte des matières recyclables est adéquate et ne devrait pas être réduite ;
- Quelques erreurs de tri persistent toujours ;
- La majorité des répondants utilisent leur bac brun et savent que les sacs de plastique compostable y sont refusés ;
- Une grande proportion des répondants pratiquent déjà l'herbicyclage ;
- La plupart des services de l'écocentre sont connus et utilisés par les répondants ;
- Par contre, des actions devraient être prises pour améliorer l'utilisation de l'écocentre, que ce soit par un accès gratuit, une amélioration de la configuration des lieux, ou en accommodant les citoyens n'ayant pas de moyens de transport adéquat pour s'y rendre.

Les 5 actions à privilégier selon les répondants au sondage visant les citoyens, sont :

1. Améliorer la gestion des matières recyclables et compostables dans les industries, commerces et institutions ;
2. Sensibiliser les citoyens à une bonne gestion de leurs matières résiduelles ;
3. Étendre la collecte des matières organiques à l'ensemble des ICI ;
4. Réduire le gaspillage alimentaire ;
5. Étendre la collecte des matières organiques à l'ensemble des citoyens.

Tandis que les 3 actions suivantes sont considérées comme étant moins importantes par les répondants :

1. Mettre en place une collecte spéciale de feuilles mortes ;
2. Adopter une tarification incitative sous le concept pollueur-payeur ;
3. Limiter les quantités de matières mises à la collecte des déchets (bac vert).

En ce qui concerne les résultats du sondage visant les ICI, les principaux constats sont :

- La plupart des répondants croient que leur gestion des matières résiduelles pourrait être améliorée ;
- Les ICI souhaitent que la Ville les soutienne dans l'amélioration de leur gestion des matières résiduelles ;
- La majorité des répondants sont favorables à l'implantation de la collecte des matières organiques dans leur entreprise ;
- La moitié des répondants sont en accord avec une modulation des coûts de traitement des matières résiduelles pour rendre plus compétitifs les services de récupération.

Afin que la Ville soit un exemple en gestion des matières résiduelles, les répondants des ICI ont identifié l'implantation de la collecte des matières organiques dans chacun des bâtiments municipaux comme étant l'action à privilégier, suivie par l'implantation d'îlots de récupération dans les lieux publics et la recherche de débouchés pour la valorisation des matières récupérées à l'écocentre.

3.4 Points de convergence et de divergence

L'assemblée de consultation, les mémoires et les sondages ont fait ressortir des éléments de convergence, mais également certaines oppositions dans les actions à privilégier par la Ville pour l'atteinte des objectifs.

3.4.1 Divergence

Trois mesures particulières ont été jugées les moins importantes par les répondants au sondage citoyens alors qu'elles ont obtenu un fort appui à l'assemblée ou dans les mémoires déposés :

- Limiter les quantités de matières mises à la collecte des déchets (bac vert) ;
- Adopter une tarification incitative sous le concept pollueur-payeur ;
- Adopter un règlement sur l'herbicyclage.

Ces trois mesures offrent un grand potentiel de réduction des matières envoyées à l'enfouissement, mais nécessitent néanmoins une responsabilisation des générateurs. Cette divergence de point de vue suggère que l'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) sera importante avant la mise en place de telles mesures, notamment pour bien faire connaître les filières de récupération et les services offerts par la Ville.

3.4.2 Convergence

L'exercice de consultation a toutefois permis de faire ressortir des points de convergence quant à l'importance des mesures à mettre en place pour atteindre les objectifs du PGMR.

Les participants à la consultation publique s'entendent sur :

- L'importance d'améliorer la gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces et institutions, particulièrement par l'implantation de la collecte des matières organiques ;
- La réduction du gaspillage alimentaire ;
- L'importance de favoriser le réemploi des matières issues de l'écocentre notamment les résidus de construction, rénovation et démolition ;
- La sensibilisation des générateurs à une bonne gestion des matières résiduelles.

La gestion des matières organiques appliquée à l'ensemble des citoyens semble importante pour les participants aux activités de consultation. Toutefois, les divers intervenants ne priorisent pas les mêmes moyens pour assurer la gestion des matières organiques sur l'ensemble du territoire. Dans leur mémoire, des participants suggèrent une gestion sur place, à l'aide de composteurs domestiques, pour les unités restant à desservir tandis que la majorité des répondants au sondage trouvent important d'implanter la collecte des matières organiques auprès de toutes les résidences. Notons toutefois que le sondage proposait uniquement le choix d'étendre la collecte des matières organiques à l'ensemble des citoyens.

4. Recommandations

À la lumière des commentaires émis dans les mémoires, lors de l'assemblée et des résultats des sondages, des recommandations de bonification des mesures sont proposées.

4.1 Constats généraux

Afin de considérer les commentaires reçus, la Ville documentera les initiatives mises en place sur le territoire visant à valoriser les matières résiduelles, afin d'en dresser la liste à la section 4 du PGMR. De plus, la section 5 concernant les installations de traitement des matières résiduelles sera bonifiée par l'ajout des tableaux descriptifs et d'informations supplémentaires concernant les installations décrites.

4.2 Recommandations spécifiques aux mesures

GUIDER LES GÉNÉRATEURS

Mesure 1.2

Accompagner les ICI dans une bonne gestion des matières résiduelles

Recommandation : Ajouter de diffuser auprès des restaurateurs et des supermarchés des conseils de réduction à la source, de réduction du gaspillage alimentaire et des suggestions d'alternatives durables.

PRIORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE

Mesure 2.2

Faire connaître le principe de hiérarchie des 3RV-E et supporter les pratiques de réduction à la source et de réemploi

Recommandation : Préciser de supporter les OBNL et entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans des activités de réemploi ainsi que la création de nouveaux services qui favorisent la réduction des déchets (ex. : collecte à domicile de biens réutilisables, ateliers de réparation, réseau de dons et d'échange, etc.).

Recommandation : Ajouter de recenser les entreprises de réparation et diffuser l'information sur le site Web de la Ville.

Mesure 2.3

Assurer l'exemplarité de l'organisation municipale en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles

Recommandations :

Ajouter d'obtenir une certification en gestion des matières résiduelles (ex. : ICI on recycle +).

Ajouter de suivre des formations en écogestion.

Ajouter de diffuser auprès du public les bonnes pratiques de la Ville en termes de gestion des matières résiduelles et d'acquisition responsable.

Ajouter de tenir des rencontres annuelles ou semestrielles pour faire le suivi de la politique interne.

Mesure 2.4

Stimuler la mise en place de démarches d'économie circulaire

Recommandation : Ajouter le recensement des types et des quantités de matières issus des autres écocentres de la région afin d'obtenir un portrait régional des gisements.

ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES

Mesure 3.4

Améliorer l'accès et la valorisation des matières à l'écocentre et aux points de dépôts ponctuels

Recommandation : Ajouter de faire la promotion des services de l'écocentre et des modalités d'utilisation (matières acceptées, gratuité, frais applicables, etc.).

STIMULER ET SUIVRE LA PERFORMANCE

Mesure 4.1

Caractériser les matières résiduelles résidentielles et des ICI

Recommandation : Devancer l'échéancier de mise en œuvre à l'année 2024 ou au plus tard en 2025.

Mesure 4.2

Échanger avec les acteurs œuvrant ou concernés par la GMR

Recommandation : Ajouter d'organiser et de tenir des rencontres avec les coordonnateurs en GMR des autres MRC afin de cibler les opportunités de collaboration et/ou de partage de ressources.

Mesure 4.3

Valoriser le compost produit à partir des matières collectées par la collecte des bacs bruns

Recommandation : Ajouter de documenter et de promouvoir l'utilisation du compost par les équipes de la Ville (avantages, économie, quantités utilisées, etc.)

RESPONSABILISER LES GÉNÉRATEURS

Mesure 5.1 Réviser la tarification relative à la gestion des matières résiduelles

Recommandations :

Ajouter d'appliquer une taxe GMR aux baux d'abris sommaires, notamment pour assurer la continuité du service de conteneurs dans certains secteurs durant la saison de la chasse.

Ajouter de moduler la taxe selon les services et les particularités des secteurs.

Mesure 5.3

Favoriser la gestion environnementale des résidus CRD

Recommandation : Ajouter de faciliter la revente à faible coût des matériaux de construction réutilisables reçus à l'écocentre, par la mise en place d'un espace dédié à recevoir ce type de matières.

ANNEXE 1

Comptes rendus des ateliers de réflexion – Préconsultation



Révision du PGMR Atelier de discussion – Volet ICI 3 février 2021

Étaient présents

Andrée-Anne Dupuis, Ville de Rouyn-Noranda

Marie-Josée Bart, Ville de Rouyn-Noranda

Chloé Dupont, Société de développement commercial du centre-ville

Édith-Martine Lapierre, Centre de service scolaire de Rouyn-Noranda

Éric Arpin, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Martin Daigle, CÉPEG de l'Abitibi-Témiscamingue

Valérie Morin, Chambre de commerces et d'industries de Rouyn-Noranda

La rencontre s'est tenue de façon virtuelle.

Mise en contexte, portrait et objectifs à atteindre

Une courte présentation de la mise en contexte, du portrait actuel de la gestion des matières résiduelles et des objectifs nationaux à atteindre a été faite par Mme Andrée-Anne Dupuis, conseillère au Plan de gestion des matières résiduelles. La présentation est disponible en annexe (annexe 1).

Définition

ICI : Industries-Commerces-Institutions

Exercice de discussion

À la suite de la présentation, un exercice de réflexion et de discussion a eu lieu autour de deux enjeux principaux : l'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI et l'augmentation du taux de récupération des matières recyclables dans les ICI. Quelques minutes ont également été consacrées à la réduction de l'enfouissement. Le tableau suivant présente la synthèse des discussions. L'exercice de remue-méninge à l'aide de pense-bêtes est également présenté en annexe (annexe 2).

MATIÈRES ORGANIQUES

Enjeu	Implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI
Objectif gouvernemental	Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
Incitatif prévu	<u>Stratégie de valorisation de la matière organique</u> : Des pénalités seront appliquées aux ICI n'ayant pas de service de collecte des matières organiques.
Obstacles	Coût du service : de façon générale, les coûts liés à la gestion des matières résiduelles (collecte/traitement) sont très élevés, beaucoup plus élevés que dans les autres régions. Commentaire de la Ville : Il peut être intéressant pour certaines organisations de se regrouper pour partager les coûts du service de collecte.
	Espace restreint pour l'ajout de contenants supplémentaires
	Plaintes pour odeurs si le ramassage n'est pas assez fréquent
	Absence dans les institutions d'une approche coordonnée. À la CSSRN, le tri des matières organiques se fait pour l'instant par des actions volontaires dans les écoles et dépend de l'intérêt et de l'implication des enseignants.
	Logistique d'implantation à l'intérieur de l'entreprise ou de l'organisation (tri dans les cuisines, services de conciergerie, etc.)
	Implication et participation restreintes des utilisateurs

Moyens pour faciliter la mise en place de la collecte des matières organiques	Présence d'un comité vert/développement durable
	Prévoir la redistribution du compost aux citoyens/ICI
	Disponibilité d'une personne ressource pour toutes questions en lien avec la mise en place (pas nécessairement dans l'organisation, mais une personne bien identifiée à rejoindre)
	Service d'accompagnement personnalisé
	Accès à un programme ou une trousse pédagogique pour faire la sensibilisation auprès des utilisateurs (outils déjà produits pouvant être imprimés et utilisés par les organisations)
	Service de collecte modulable selon les besoins des ICI, par exemple une collecte hebdomadaire pour maintenir le centre-ville propre (pas de mouche, pas d'odeur)
	Mise en place d'une approche globale/politique interne (exemple : pour la CSSRN cela signifie que les actions et la vision partent du centre administratif vers les écoles)
	Offrir une reconnaissance et une visibilité aux ICI qui assurent une saine gestion des matières organiques
	Encourager les dons de denrées alimentaires, principalement par les épiceries
Attentes des organisations envers la Ville	Achats groupés d'équipements (contenants intérieurs/extérieurs), suggestion de modèles de contenants approuvés et reconnus pour être efficaces, accompagnement des ICI dans le choix des contenants pour éviter que chaque organisation soit obligée de faire la recherche
	Poursuivre et accentuer les activités de sensibilisation auprès des groupes scolaires
	Être conscient de l'impact important du coût d'un service supplémentaire pour certains joueurs, notamment les restaurateurs. Offrir une aide financière?

	Favoriser la compétition dans les services de collecte et traitement (au moins deux joueurs régionaux)
	Assurer un service de collecte efficace
	Accompagnement et conseils pour la mise en place du tri des matières organiques
	Offrir le service de collecte aux grands générateurs (restaurants, épiceries)
MATIÈRES RECYCLABLES	
Enjeu	Augmenter le taux de récupération des matières recyclables dans les ICI
Objectif gouvernemental	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal
Taux actuel	17 % de récupération des matières recyclables dans les ICI Note : Certaines matières ne transitent pas par le service de collecte privé ou municipal et donc ne sont pas comptabilisées dans le taux de récupération. C'est le cas notamment des cartons et plastiques de bannières, qui font affaire directement avec leur siège social. Lors de la rencontre, les institutions présentes ont confirmé également que les documents destinés à être détruits le sont à l'extérieur de la région.
Obstacles	Manque de connaissance des utilisateurs, encore de l'incompréhension sur ce qui va ou non dans le bac bleu
	Outils de sensibilisation disponibles, mais engendrent des dépenses pour les organisations
	Accès insuffisant aux équipements ou volume inadéquat des contenants (poubelle trop grosse au côté d'un bac de recyclage de faible volume)
	Coûts des services de collecte et de traitement

Moyens pour encourager le tri des matières recyclables	Reconnaissance des bons coups et bonnes actions des ICI
	Publiciser davantage les données réelles et l'objectif à atteindre. Créer une page « baromètre » des résultats, détaillés par secteurs/institutions pour suivre les progrès
	Publiciser ce qui est fait avec les matières/Déconstruire le mythe que les matières recyclables sont simplement accumulées et non valorisées
	Poursuivre les activités de sensibilisation auprès de la clientèle scolaire
	Valoriser les actions de récupération auprès des jeunes (Mme Lapierre porte en exemple la visite d'élèves au centre de tri réalisée dans le cadre d'une campagne visant à montrer que la récupération vaut la peine.)
	Rendre les services de récupération plus compétitifs en termes de coût → gratuité du service de collecte des bacs bleus
Questions posées par la Ville	Comment faciliter les échanges de matières recyclables, par exemple : des boîtes de carton générées en grande quantité par une entreprise vers une autre entreprise qui fait de la livraison? R : Mettre en place un « magasin de dons virtuel » - élément qui pourrait en fait s'appliquer à toute matière (économie circulaire)
	Réduire la fréquence de collecte des déchets R : Aucune prise de position claire de la part des participants.
	Augmenter le coût de collecte et de traitement des déchets R : Coût des services GMR déjà très élevé, préférable de rendre gratuit le recyclage
	Appliquer des pénalités si des matières recyclables sont déposées dans les déchets R : Les participants ne sont pas en accord avec cette avenue.

	Assurer la gestion des matières recyclables et organiques lors des événements (rentrée scolaire, vente trottoir, midi-conférence de la CCIRN, etc.), comment la Ville peut intervenir à ce niveau pour l’obliger ou l’encourager? R : Il s’agit d’une belle avenue. Les moyens pour y parvenir n’ont pas été discutés.
DÉCHETS	
Enjeu	Réduction de l’enfouissement
Objectif gouvernemental	Réduire à 525 kg/habitant la quantité de matières résiduelles enfouies
Taux actuel	484 kg/habitant, objectif national déjà atteint, mais pas celui du PGMR 2016-2020 qui est de < 400 kg/hab.
Incitatif	Hausse des redevances à l’élimination à 30 \$/tonne et augmentation annuelle subséquente de 2 \$ (actuellement de 23,75 \$) – Résultat : hausse des coûts de traitement
Réduction à la source	Cibler prioritairement les épiceries, puisqu’elles génèrent plus de matières notamment des denrées périssables. Commentaire : Il existe un programme de récupération en supermarché avec les Banques alimentaires du Québec (gérée ici par la Ressourcerie Bernard-Hamel), plusieurs épiceries y participent déjà. Il existe aussi des applications comme Food Hero pour la vente à faible coût de produits ayant atteint la date de péremption.
Bannissement des objets en plastiques à usage unique	Ville : est-ce que des initiatives comme le bannissement des bouteilles d’eau et l’implantation de fontaines de remplissage, le prêt de bouteilles réutilisables (comité vert du CÉGEP), le système de consigne La Tasse, sont intéressantes et devraient être appliquées à d’autres objets (contenants pour repas pour emporter, ustensiles, etc.)? R : L’impact de ce type de mesure, notamment l’implantation de fontaines d’eau, n’a jamais été mesuré.

	<p>R : Il faut faire attention, il y a plusieurs fausses bonnes idées dont le remplacement de certains contenants par des contenants en plastique compostable qui ne sont pas acceptés ni dans le bac brun ni dans le bac bleu et donc se retrouvent à l'enfouissement (à l'inverse d'un contenant en plastique qui est généralement recyclable).</p>
<p>Économie circulaire</p>	<p>Comment favoriser la mise en place de synergies entre les générateurs et les utilisateurs?</p> <p>R : L'UQAT a essayé de mettre en place une économie circulaire, mais le projet n'a pas abouti.</p> <p>R : La CCIRN a un projet en élaboration. Détails à venir.</p>
<p>Communication</p>	<p>Le manque d'information quant au tri des différents types de matières a été évoqué. Comment rejoindre les organisations pour transmettre l'information ou faciliter l'accès à l'information, considérant que celle-ci est déjà accessible sur le site Web de la Ville et qu'il y a une ligne téléphonique (et courriel) dédiée à la gestion des matières résiduelles pour toute question?</p> <p>R : Rejoindre les organisations où elles se trouvent, par exemple utiliser le journal de la CCIRN pour rejoindre plusieurs entreprises.</p>

Annexes

Annexe 1 : Présentation de mise en contexte réalisée en début de rencontre

Annexe 2 : Exercice de remue-méninge à l'aide de pense-bêtes

Révision du PGMR
Atelier de discussion – Volet GMR
16 février 2021

Étaient présents

Andrée-Anne Dupuis, Ville de Rouyn-Noranda

Marie-Josée Bart, Ville de Rouyn-Noranda

Stéphane Leduc, Multitech Environnement

Geneviève Mercier, Ressourcerie Bernard-Hamel

Martine Dion, Ressourcerie Bernard-Hamel

Maurice Duclos, GÉCO

Frédéric Charron, CREAT

La rencontre s'est tenue de façon virtuelle.

Mise en contexte, portrait et objectifs à atteindre

Une courte présentation de la mise en contexte, du portrait actuel de la gestion des matières résiduelles et des objectifs nationaux à atteindre a été faite par Mme Andrée-Anne Dupuis, conseillère au Plan de gestion des matières résiduelles. La présentation est disponible en annexe (annexe 1).

Définitions

ICI : Industries-Commerces-Institutions

Résidus de CRD : Résidus de construction, rénovation, démolition

MO : Matières organiques

Exercice de discussion

À la suite de la présentation, un exercice de réflexion et de discussion a eu lieu autour de trois enjeux :

- L'implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI;
- L'augmentation du taux de récupération des matières recyclables dans les ICI
- La réduction de l'enfouissement;

L'enjeu de la valorisation des résidus de CRD a été traité lors de la discussion sur la réduction de l'enfouissement, sans être discuté spécifiquement. Le tableau suivant présente la synthèse des discussions. L'exercice de remue-méninge à l'aide de pense-bêtes est également présenté en annexe (annexe 2).

MATIÈRES ORGANIQUES	
Enjeu	Implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI
Objectif gouvernemental	Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
Incitatif prévu	<u>Stratégie de valorisation de la matière organique</u> : Des pénalités seront appliquées aux ICI n'ayant pas de service de collecte des matières organiques.
Moyens pour faciliter la mise en place de la collecte des matières organiques	Mieux communiquer les objectifs à atteindre auprès des générateurs
	Valoriser les bons coups, motiver les entreprises par le principe du « voisin gonflable »
	Solliciter les entreprises qui font déjà le tri de leurs matières organiques pour connaître leurs bonnes pratiques, leurs défis et leurs ratés
	Réaliser une veille auprès des autres municipalités ayant implanté la collecte des matières organiques dans les ICI (connaître les bonnes pratiques, les éléments de succès, etc.)
	Obliger/encourager les entreprises à réaliser un plan de gestion des matières résiduelles au sein de leur organisation (mieux connaître les matières générées pour savoir comment mieux les gérer)
	Développer un service d'accompagnement pour soutenir les entreprises dans l'implantation de la collecte des matières organiques (GÉCO développe actuellement un service)
	Aller à la rencontre (en personne) des entreprises pour les inciter à faire le tri de leurs matières organiques, mandat pour la Patrouille verte, prioriser les commerces qui génèrent le plus
	Assurer une bonne diffusion des informations (ce qui va ou non dans le bac brun)

	Prioriser une communication plus près des entreprises (en personne, entrevue), aller où se trouvent les entreprises, éviter les guides/affiches
	Sonder les ICI sur les quantités de matières organiques afin d'adapter le mode de gestion et le type de services (contenants, fréquence, etc.)
	Mettre à disposition des ICI des outils de suivi (tonnages, GES évités) pour que ceux-ci puissent suivre leur progression à l'interne
	Uniformisation du type de contenant selon la catégorie de générateurs
	Flexibilité du service de collecte (ramassage plus fréquent en été, moins en hiver) → Précision de Multitech Environnement : le service privé de collecte des MO est hebdomadaire à l'année
	Amener les citoyens à transposer au travail les bonnes pratiques déjà mises en place à la maison. Participation à l'aide de concours, photos, défis
	Démontrer l'avantage économique et environnemental de la collecte des matières organiques
Attentes des organisations envers la Ville	Accompagnement (même pour les ICI qui ont le service privé)
	Offrir une visibilité aux entreprises qui ont de bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles
	Publiciser les bons coups

MATIÈRES RECYCLABLES

Enjeu	Augmenter le taux de récupération des matières recyclables dans les ICI
Objectif gouvernemental	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal
Taux actuel	<p>17 % de récupération des matières recyclables dans les ICI</p> <p>Note : Certaines matières ne transitent pas par le service de collecte privé ou municipal et donc ne sont pas comptabilisées dans le taux de récupération. C'est le cas notamment des cartons et plastiques de bannières qui font affaire directement avec leur siège social. Lors de la rencontre, les institutions présentes ont confirmé également que les documents destinés à être détruits le sont à l'extérieur de la région.</p>
Moyens pour encourager le tri des matières recyclables	Reconnaissance des bons coups et bonnes actions des ICI, système de reconnaissance pour les bonnes pratiques et avis pour les ICI qui doivent améliorer leur tri
	Mieux communiquer les objectifs à atteindre
	Implanter des points d'apport volontaires pour récupérer la matière et la traiter en région
	Augmenter significativement le coût de collecte/traitement des déchets pour rendre plus compétitifs les services de récupération
	Intervenir pour que le verre soit retiré du bac bleu → Précision : le gouvernement travaille actuellement à la modernisation du système de collecte sélective et à l'élargissement de la consigne, notamment aux bouteilles de vin.
	Intensifier les actions de sensibilisation pour contrer la perte de confiance envers le système, réagir rapidement aux nouvelles négatives qui ne s'appliquent pas à la région et qui mine la confiance envers le système

	Accompagner les ICI dans l'amélioration de leur gestion des matières résiduelles, avec des incitatifs et des objectifs collectifs à atteindre pour les ICI.
	Inspection plus assidue des bacs roulants, notamment le bac vert pour identifier les matières recyclables qui sont envoyées à l'enfouissement
	Bénéficiaire de la Patrouille verte pour faire les inspections de bacs roulants des ICI et faire l'accompagnement nécessaire lorsqu'un mauvais tri est constaté
	La contrainte financière est peut-être nécessaire pour responsabiliser certains ICI, par contre, il est également nécessaire de miser sur la valorisation des bons comportements.
DÉCHETS	
Enjeu	Réduction de l'enfouissement
Objectif gouvernemental	Réduire à 525 kg/habitant la quantité de matières résiduelles enfouies
Taux actuel	484 kg/habitant, objectif national déjà atteint, mais pas celui du PGMR 2016-2020 qui est de < 400 kg/hab.
Incitatif	Hausse des redevances à l'élimination à 30 \$/tonne et augmentation annuelle subséquente de 2 \$ (actuellement de 23,75 \$) – Résultat : hausse des coûts de traitement
Bannissement des objets en plastiques à usage unique	<p>Ville : Est-ce que des initiatives comme le système de consigne La Tasse devraient être étendues à d'autres contenants/objets (contenant de mets pour emporter, ustensiles, etc.) ?</p> <p>R : Il peut être difficile de convenir d'un format de contenant adéquat pour plusieurs commerces, en plus de trouver l'équilibre financier dans ce système. Aussi, il faut d'abord voir quels types d'objets seront bannis.</p> <p>R : Le GÉCO indique que dès cet été il offrira un lot de gobelets qui pourra être loué par les organisateurs</p>

	d'évènement, les gobelets seront consignés et pourront ainsi remplacer les verres en plastique jetables. Le GÉCO s'est également procuré une station de remplissage de bouteilles d'eau qui pourra être louée pour les évènements.
Améliorer les services de récupération sur le territoire	Création d'un groupe de travail en réinsertion socioprofessionnelle (ex. : Groupe CODERRE) pour faire du démantèlement et tri de matières (matelas, bois de construction, encombrants, etc.)
	Selon l'espace et les ressources disponibles, faire du démantèlement de matières à l'écocentre → débouchés pour les matières à connaître préalablement
	Augmenter le coût de l'enfouissement afin de rendre plus intéressantes les options de récupération
	Favoriser les créations de débouchés (préférentiellement locaux) pour les matières triées à l'écocentre. Stimuler la valorisation de matières spécifiques (ex. : bois)
	Mettre en place des écocentres mobiles et y faire de la sensibilisation lors des visites de citoyens. Précision : L'Opération Ramasse ta cour vient jouer le rôle d'écocentres mobiles, en permettant aux citoyens de se départir de leurs matières encombrantes à proximité de leur lieu de résidence (points de dépôt ponctuels dans chacun des quartiers). Le taux de valorisation est semblable à celui de l'écocentre. Cette formule semble répondre aux besoins des citoyens. Toutefois, aucune sensibilisation n'y est faite.
Économie circulaire	Réaliser une vaste enquête auprès des ICI pour connaître les intrants et les rejets des entreprises afin de créer des liens entre les générateurs et les utilisateurs
	Créer une plateforme virtuelle d'échange entre les ICI
	Implanter une symbiose industrielle chapeautée par la Ville et/ou le CREAT. Montrer la volonté politique de voir des synergies se réaliser

Réemploi	Sensibiliser les citoyens sur ce qui est un « bon » don aux organismes de réemploi. Plusieurs dons ne sont malheureusement pas réutilisables et doivent être envoyés à l'enfouissement (coût assumé par les organismes de réemploi)
	Valoriser les bienfaits environnementaux d'acheter de seconde main. Défaire les tabous entourant l'achat de seconde main.
Communication	Réaliser une campagne de communication sur le 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation)
	Programme ICI On recycle par RECYC-QUÉBEC pour une meilleure gestion des matières résiduelles
	<p>Ville : Serait-il pertinent d'implanter une certification plus locale pour reconnaître les bonnes pratiques des ICI et qui pourrait par le fait même sensibiliser les citoyens à faire des achats plus responsables?</p> <p>R : Une certification comme une affiche ou un logo de vitrine n'est sans doute pas très pertinente pour les entreprises si elle n'amène rien d'autre comme bénéfice. Il existe déjà tellement de certification. Aussi, les clients qui sont sensibles à ce genre de certification/bonnes pratiques sont déjà soucieux de l'impact sur l'environnement. Toutefois, une forme de reconnaissance est pertinente pour les entreprises.</p>
RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION	
Enjeu	Augmenter le taux de recyclage ou de valorisation des CRD
Objectif gouvernemental	<p>Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</p> <p>Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée, dont le bois</p>
Incitatif	Pénalités prévues pour les matières résiduelles issues du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition, qui contiennent fréquemment du bois, qui seront éliminées sans avoir été préalablement acheminées à un centre de tri reconnu. Les pénalités ne seront pas exigibles pour les résidus des centres de tri reconnus

Moyens de favoriser le tri, le recyclage et la valorisation des CRD	<p>Étudier la possibilité de mettre en place un centre de tri de CRD reconnu</p> <p>Travailler régionalement à l'implantation d'un centre de tri de CRD reconnu</p>
	<p>Valoriser les bons coups de la déconstruction</p> <p>Démontrer aux entrepreneurs qu'il est possible de mieux trier les résidus lors de projets de construction, rénovation et démolition sans que le coût soit significativement plus élevé.</p>
	<p>Inciter les entrepreneurs à un meilleur tri des CRD sur les chantiers de construction, offrir par exemple un conteneur supplémentaire gratuitement</p> <p>Viser un effort de tri acceptable lors de projets de déconstruction plutôt que la perfection (par exemple 70-80 % de bois dans un conteneur pourraient être suffisant pour en assurer ensuite la valorisation pour l'entreprise privée)</p>
	<p>Favoriser la création de débouchés pour les résidus de CRD, transformation de la matière en région?</p>
	<p>Catégoriser davantage le tri des matières à l'écocentre, mais les débouchés pour la matière doivent être connus préalablement ou faire l'objet d'une étude de faisabilité (ex. : projet avec le CTRI)</p>

Annexes

Annexe 1 : Présentation de mise en contexte réalisée en début de rencontre

Annexe 2 : Exercice de remue-méninge à l'aide de pense-bêtes

Révision du PGMR
Atelier de discussion – Volet municipal
19 avril 2021

Étaient présents

Andrée-Anne Dupuis, conseillère au plan de gestion des matières résiduelles

Marie-Josée Bart, coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles

Hélène Piuze, trésorière et directrice des services administratifs

Stéphane Lacombe, directeur de la gestion des eaux et de l'environnement

Carl Bergeron, directeur des sports

Francis Chouinard, gestionnaire de projets

David Lambert, contremaître de la foresterie

Frédérique Cloutier-Pichette, directrice adjointe et responsable de l'aménagement du territoire

Benjamin Tremblay, conseiller municipal

Denise Lavallée, conseillère municipale

La rencontre s'est tenue de façon virtuelle.

Mise en contexte, portrait et objectifs à atteindre

Une courte présentation de la mise en contexte, du portrait actuel de la gestion des matières résiduelles et des objectifs nationaux à atteindre a été faite par Mme Andrée-Anne Dupuis, conseillère au Plan de gestion des matières résiduelles. La présentation est disponible en annexe (annexe 1).

Définitions

ICI : Industries-Commerces-Institutions

Résidus de CRD : Résidus de construction, rénovation, démolition

MO : Matières organiques

Exercice de discussion

À la suite de la présentation, un exercice de réflexion et de discussion a eu lieu autour de trois enjeux :

- Comment donner l'exemple/mieux gérer nos matières à l'interne?
- Comment donner un meilleur accès aux services de récupération ?
- Comment responsabiliser les générateurs?
-

Malheureusement, l'enjeu de la responsabilisation des générateurs n'a pu être abordé par manque de temps. L'exercice de remue-méninge à l'aide de pense-bêtes est également présenté en annexe (annexe 2).

Donner l'exemple en tant qu'organisation	
Objectif	Mieux gérer les matières résiduelles générées par l'organisation municipale
Outil proposé	Politique interne en gestion des matières résiduelles
	Élaborer une politique interne touchant à différents aspects du développement durable et de la gestion des matières résiduelles.
	Les sujets et éléments discutés en lien avec cette politique sont indiqués dans les lignes suivantes.
Sensibilisation	Formation des employés sur la bonne gestion des matières résiduelles
	Publiciser les actions qui se font déjà, notamment l'utilisation de la vaisselle réutilisable, le compostage domestique effectué dans certains services, la récupération du papier brun, etc.
	Obtenir une certification écoresponsable pour une meilleure gestion des matières résiduelles afin de publiciser les efforts faits par la Ville auprès des citoyens et des employés
	Inclure un volet « employé » dans une politique de gestion des matières, indiquant notamment l'utilisation de vaisselles réutilisables dans les salles de pauses, de bouteilles d'eau réutilisables, de batteries rechargeables, d'éviter l'impression de documents ou le faire sans couleur, etc.
Réduction à la source	Pour les repas pris lors de rencontres, exiger des fournisseurs que les contenants soient écoresponsables, que les emballages soient limités, refuser les ustensiles et les assiettes jetables.
	Bannir le polystyrène des bâtiments municipaux, notamment lors des locations de salles par des groupes ou organismes communautaires
Accès aux équipements	Implanter des stations de tri pour les employés en y incluant notamment l'espace pour les contenants visés par l'élargissement de la consigne annoncé par le gouvernement
	Planifier l'ajout systématique de station de tri (déchets, compostage, recyclage) dans nos parcs et plateaux sportifs lors de remplacement ou d'ajout d'équipements
	Faciliter la récupération de matières résiduelles dangereuses issues des différents services et activités de la Ville. Déterminer un ou des lieux de dépôts pour les services et en assurer la gestion pour une équipe dédiée
	Recenser le type et les quantités de résidus dangereux générés par les différents services

Récupération/ valorisation	Trier en vue du recyclage les matériaux brutes utilisés dans chacun des services (métaux, bois, etc.). Avoir un point de dépôt centralisé, bien identifié et géré par un service
	Tri et valorisation des matériaux sur les chantiers de la Ville
	Impliquer le service d'ingénierie afin qu'il considère l'utilisation de matériaux recyclés lors de l'étape de la conception. Le bois, le ciment et l'asphalte sont des matériaux utilisables dans une multitude de projets
	Obtenir des formations sur la réutilisation des matériaux de construction
	Créer des collaborations avec l'UQAT ou le CTRI pour développer de nouveaux produits recyclés ou élaborer des méthodes de valorisation de nos matières. Élément de précision : L'équipe de gestion des matières a mandaté récemment le CTRI pour évaluer les débouchés possibles pour les matières reçues à l'écocentre.
	Prévoir un volet « écoresponsabilité » aux protocoles d'entente élaborés avec nos différents partenaires
	Obliger les concessionnaires à utiliser des contenants recyclables ou compostables dans les bâtiments municipaux (aréna, aéroport, centre aquatique) lorsqu'ils font le service
	Peut-on implanter une station de dépôt pour le verre uniquement (ex. : bouteilles de vin) afin de sortir celui-ci du bac bleu? Précision : Le gouvernement a annoncé l'élargissement de la consigne, qui visera désormais les bouteilles de vin (et autres contenants) et devrait être en vigueur à partir de 2022. Depuis l'annonce, le gouvernement et RECYC-Québec ont demandé aux municipalités de ne pas mettre en place des initiatives de récupération visant les contenants ciblés par la consignée élargie.
Développement durable	Développer nos projets en tenant compte des bonnes pratiques en environnement, par exemple : bâtiments verts, récupération de l'eau de pluie, type de matériaux utilisés, tri des matériaux lors des travaux, type d'énergie utilisée pour alimenter le bâtiment, toits blancs, etc.

Améliorer l'accès aux services de récupération

Écocentre	Étendre les heures d'ouverture, ouvert 7 jours par semaine à l'année.
	Élaborer des solutions pour les quartiers ruraux, par exemple l'implanter des écocentres satellites pour les secteurs plus éloignés
	Faire la promotion des matières acceptées gratuitement à l'écocentre (pense-bête inscrit dans le tableau <i>Comment responsabiliser les générateurs</i>)
Chasseurs pêcheurs	Assurer la proximité des sites de récupération
	Installer des bacs ou des conteneurs aux points de sortie des chemins d'accès des abris sommaires
	S'assurer que la fréquence des collectes de conteneurs est adéquate dans les périodes d'activités (saison de chasse, ouverture de la pêche, vacances de la construction, etc.)
Évènements	Subventionner les événements par la politique de soutien aux organismes conditionnellement au tri de leurs matières résiduelles (par exemple par le GÉCO)
	Avoir une escouade « matières résiduelles » pour sensibiliser les citoyens lors des activités et des événements supportés par la Ville
Récupération hors foyer	Installer des îlots de tri (minimalement déchets et recyclage, le compostage pourrait être considéré), dans les lieux publics, notamment dans les rues
Nouveaux services	Mettre en place une collecte de résidus verts (feuilles, gazon, végétaux)

Annexes

Annexe 1 : Présentation de mise en contexte réalisée en début de rencontre

Annexe 2 : Exercice de remue-méninge à l'aide de pense-bêtes



Révision du PGMR Atelier de discussion – Membres de la SDC 20 mai 2021

Étaient présents

Andrée-Anne Dupuis, Ville de Rouyn-Noranda

Chloé Dupont, Société de développement commercial du centre-ville

Tatiana Gabrysz, propriétaire d'un immeuble mixte abritant le restaurant *Sushi shop*, du restaurant *Le Pizzé*, des hôtels *Albert* et *Deville* ainsi que d'un immeuble résidentiel de l'avenue Horne

Luc Lacroix, propriétaire d'un immeuble mixte abritant le commerce *Fantaisies cristallines* et logements

La rencontre s'est tenue de façon virtuelle.

Mise en contexte, portrait et objectifs à atteindre

Une courte présentation de la mise en contexte, du portrait actuel de la gestion des matières résiduelles et des objectifs nationaux à atteindre a été faite par Mme Andrée-Anne Dupuis, conseillère au Plan de gestion des matières résiduelles. La présentation est disponible en annexe (annexe 1).

Définitions

ICI : Industries-Commerces-Institutions

MO : Matières organiques

Exercice de discussion

À la suite de la présentation, un exercice de réflexion et de discussion a eu lieu principalement autour de l'enjeu suivant :

- Comment faciliter l'implantation de la collecte des matières organiques?

L'amélioration du taux de récupération des matières recyclables n'a pas été spécifiquement abordée, mais quelques éléments ont été mentionnés durant les échanges.

Les discussions reflètent la réalité des commerçants du centre-ville quant à la gestion des matières résiduelles et donc les moyens proposés s'appliquent plus spécifiquement aux commerces du centre-ville.

MATIÈRES ORGANIQUES	
Enjeu	Implantation de la collecte des matières organiques dans les ICI
Objectif gouvernemental	Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
Incitatif prévu	<u>Stratégie de valorisation de la matière organique</u> : Des pénalités seront appliquées aux ICI n'ayant pas de service de collecte des matières organiques.
Obstacles	Espace restreint pour l'ajout de contenants supplémentaires
	Gestion des bacs verts déjà difficile, crainte quant à la réduction de la fréquence de collecte des déchets. Si la collecte des déchets doit être réduite, le faire progressivement
	Odeurs, vers blancs et mouches; la fréquence de collecte en été doit être suffisante pour ne pas créer de nuisance
	Ne pas débiter le service en plein hiver (cela a représenté un défi supplémentaire lors de l'implantation du service au niveau résidentiel en janvier 2020)
	Implication et participation restreintes des utilisateurs
Moyens pour faciliter la mise en place de la collecte des matières organiques	Recherche des bonnes pratiques auprès des restaurateurs ayant déjà implanté le tri des matières organiques, afin d'offrir un accompagnement basé sur des expériences concluantes
	Équipe disponible pour de l'accompagnement, si le besoin est manifesté par l'entreprise
	Partage des bacs roulants bruns entre certains immeubles → limite le nombre de bacs en ruelle et permet une collecte plus efficace puisque les bacs sont très peu remplis
	Sensibilisation quant à ce qui est fait avec les matières, comment est valorisé le compost

Attentes des organisations envers la Ville	Implication de la SDC et/ou de la Ville dans la mise en place d'espace de desserte partagé
	La Ville pourrait louer des espaces de stationnement pour desservir les commerces par des conteneurs communs et aider dans la gestion des déchets au centre-ville = Un centre-ville plus propre!
	Offrir un service municipal de collecte par conteneurs centralisés (à prévoir dans le prochain contrat de collecte)
	Si une desserte municipale par conteneurs centralisés est implantée, taxer les immeubles selon des critères plus détaillés que le nombre de logements, ex : l'utilisation (restaurant, immeuble à bureaux, commerce de détail, etc.), la superficie, le nombre de places assises, etc.
MATIÈRES RECYCLABLES	
Enjeu	Augmenter le taux de récupération des matières recyclables dans les ICI
Objectif gouvernemental	Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et métal
Taux actuel	17 % de récupération des matières recyclables dans les ICI Note : Certaines matières ne transitent pas par le service de collecte privé ou municipal et donc ne sont pas comptabilisées dans le taux de récupération. C'est le cas notamment des cartons et plastiques de bannières, qui font affaire directement avec leur siège social. Lors de la rencontre, les institutions présentes ont confirmé également que les documents destinés à être détruits le sont à l'extérieur de la région.
Éléments mentionnés durant les échanges	Accessibilité à des équipements de récupération hors foyer (poubelles et bac de récupération) à l'année au centre-ville (cela éviterait que les usagers du centre-ville utilisent les bacs roulants ou les conteneurs des commerçants)
	Implication de la SDC et/ou de la Ville dans la mise en place d'espace de desserte partagé
	Publiciser ce qui est fait avec les matières/déconstruire le mythe que les matières recyclables sont simplement envoyées à l'enfouissement.

Annexes

Annexe 1 : Présentation de mise en contexte réalisée en début de rencontre

Annexe 2 : Exercice de remue-méninge à l'aide de pense-bêtes

ANNEXE 2

Avis public

CONSULTATION PUBLIQUE

Plan de gestion des matières résiduelles

TROP DE DÉCHETS SONT ENCORE GÉNÉRÉS À ROUYN-NORANDA

Dès aujourd'hui, votre opinion sur l'avenir de la gestion de nos matières résiduelles est importante.

Comment pouvez-vous vous exprimer?

- 1- Consultez le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (PGMR) ou son sommaire au : www.rouyn-noranda.ca/pgmr
- 2- Participez à l'une ou à plusieurs des activités de consultation publique :



SONDAGE EN LIGNE

Répondez au sondage d'ici le 30 octobre 2022 au :

www.rouyn-noranda.ca/pgmr

Tirage d'un chèque-cadeau parmi toutes les personnes qui auront répondu au sondage



ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Participez à l'assemblée le 2 novembre 2022 à 13 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville

Inscription au 819 797-7114

avant 12 h, le 14 novembre 2022

Tirage d'un chèque-cadeau parmi toutes les personnes présentes à l'assemblée de consultation



DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

Vous pouvez déposer un mémoire ayant la forme d'un texte avec des recommandations d'ici le 2 décembre 2022, par courriel au : info.visezvert@rouyn-noranda.ca



Pour information : 819 797-7114 ou info.visezvert@rouyn-noranda.ca

ANNEXE 3

Sommaire du projet de PGMR 2023-2030

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030



Lexique

ICI	—	Industries-Commerces-Institutions
CRD	—	Résidus de Construction, Rénovation, Démolition
ISÉ	—	Information-Sensibilisation- Éducation
PGMR	—	Plan de gestion des matières résiduelles

Documents de référence

Plan d'action 2019-2024

Stratégie de valorisation de la matière organique

Introduction

La Ville de Rouyn-Noranda doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), tel que l'exige la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

La démarche d'élaboration d'un PGMR permet de :

- dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles et
- d'élaborer un plan d'action pour mieux valoriser les matières sur le territoire.

Le PGMR propose des solutions pour diminuer les quantités de matières éliminées et pour mieux valoriser l'ensemble des matières résiduelles produites à Rouyn-Noranda.

Des objectifs à atteindre

Le PGMR doit fixer des objectifs qui répondent ou qui dépassent les objectifs fixés par le gouvernement.

Plan d'action
2019-2024

Stratégie de
valorisation de la
matière organique

L'atteinte des objectifs nécessite la collaboration de tous, tant du domaine privé que public, soit :



Résidentiel

Résidences
unifamiliales et
immeubles
multilogements



Secteur ICI

Industries
Commerces
Institutions



Secteur CRD

Construction
Rénovation
Démolition

Le PGMR 2023–2030

Contenu :

- Description du territoire
- Répartition des responsabilités en gestion des matières résiduelles
- Recensement des organismes et services sur le territoire
- Inventaire des matières générées sur le territoire en 2020
- Diagnostic incluant les forces, faiblesses, opportunités et menaces
- Orientations et objectifs fixés pour atteindre les objectifs nationaux
- Proposition de plan d'action de la Ville de Rouyn-Noranda

Objectifs fixés par la Ville

La Ville a énoncé des objectifs compatibles avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024 ainsi qu'avec la Stratégie de valorisation de la matière organique. Les objectifs fixés tiennent compte de la réalité du territoire et de la performance actuelle.



Matières éliminées

Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies à 500 kg/habitant et moins annuellement

Performance actuelle : 572 kg/habitant



Matières recyclables récupérées

Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal issus de la collecte sélective

Performance actuelle : 38 % (67 % résidentiel; 25 % ICI)



Matières organiques

Recycler 60 % des matières organiques générées sur le territoire

Performance actuelle : 27 %

Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025



Résidus de CRD

Recycler plus de 80 % des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)

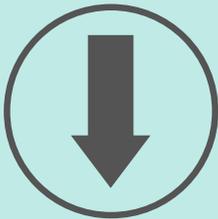
Performance actuelle : 82 %

Orientations

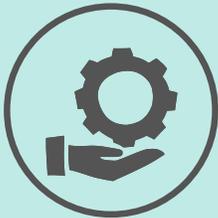
Le plan d'action 2023-2030 se divise en 5 grandes orientations stratégiques



01. Guider les générateurs



02. Prioriser la réduction à la source



03. Assurer l'accès aux services



04. Stimuler et suivre la performance



05. Responsabiliser les générateurs

Plan d'action 2023-2030

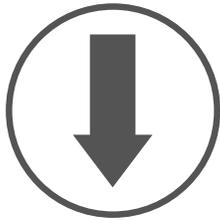
Le plan d'action 2023-2030 compte 19 mesures pour atteindre les objectifs fixés.



01. Guider les générateurs

1.1 Poursuivre les efforts d'information, sensibilisation et éducation pour faire connaître la gestion des matières résiduelles auprès des citoyens et de la clientèle jeunesse

1.2 Accompagner les ICI dans la bonne gestion des matières résiduelles



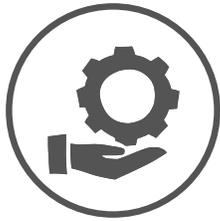
02. Prioriser la réduction à la source

2.1 Promouvoir les pratiques de réduction à la source applicables aux matières organiques

2.2 Faire connaître le principe de hiérarchie des 3RV et supporter les pratiques de réduction à la source et de réemploi

2.3 Assurer l'exemplarité de l'organisation municipale en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles

2.4 Stimuler la mise en place de démarches d'économie circulaire



03. Assurer l'accès aux services

3.1 Bonifier la collecte des matières organiques

3.2 Optimisation de la gestion des matières résiduelles au centre-ville

3.3 Améliorer l'accès aux équipements de récupération dans les lieux publics

3.4 Améliorer l'accès et la valorisation des matières à l'écocentre et aux points de dépôt ponctuels

3.5 Évaluer les options de gestion municipale et les scénarios de traitement des boues de fosses septiques



04. Stimuler et suivre la performance

4.1 Caractérisation des matières résiduelles résidentielles et des ICI

4.2 Échanger avec les acteurs œuvrant ou concernés par la GMR

4.3 Valorisation du compost produit

4.4 Assurer le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles

4.5 Évaluer et suivre la performance de la gestion des matières résiduelles



05. Responsabiliser les générateurs

5.1 Révision de la tarification

5.2 Réviser les modalités de collecte des déchets en vue de réduire les quantités de matières envoyées à l'enfouissement

5.3 Favoriser la gestion environnementale des résidus de CRD

Prochaines étapes



Adoption du projet de PGMR révisé

Le projet de PGMR révisé a été adopté par le conseil municipal en mars 2022.



Consultation publique

Le projet de PGMR révisé sera soumis à la consultation publique (automne 2022).



Envoi du projet de PGMR révisé à RECYC-QUÉBEC

Le projet de PGMR est transmis à RECYC-QUÉBEC pour approbation (hiver 2023).



Entrée en vigueur du PGMR 2023-2030

Le PGMR approuvé par RECYC-QUÉBEC entrera en vigueur à la fin de l'année 2023.

Consultations publiques

Vous souhaitez faire connaître votre opinion?

Toutes personnes résidant ou œuvrant sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda peuvent s'exprimer au cours du processus de révision du PGMR.

Pour vous permettre de vous exprimer, la Ville organisera une activité de consultation. Pour les détails, consultez la page : www.rouyn-noranda.ca/pgmr .

Les personnes, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires :

- lors de l'activité de consultation publique
- les acheminer à l'hôtel de ville située au :
100, rue Taschereau Est,
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
- les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante :
info.visezvert@rouyn-noranda.ca

Date limite pour soumettre des mémoires :
2 décembre 2022

Pour consulter le projet de PGMR 2023-2030

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 peut être consulté au :

www.rouyn-noranda.ca/pgmr

Un exemplaire papier du projet est également disponible à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda durant les heures normales d'ouverture.

Pour information : Visez Vert
819 797-7114
info.visezvert@rouyn-noranda.ca
www.rouyn-noranda.ca/visezvert

ANNEXE 4

**Rapport de consultation rédigé par
Transfert Environnement et Société**

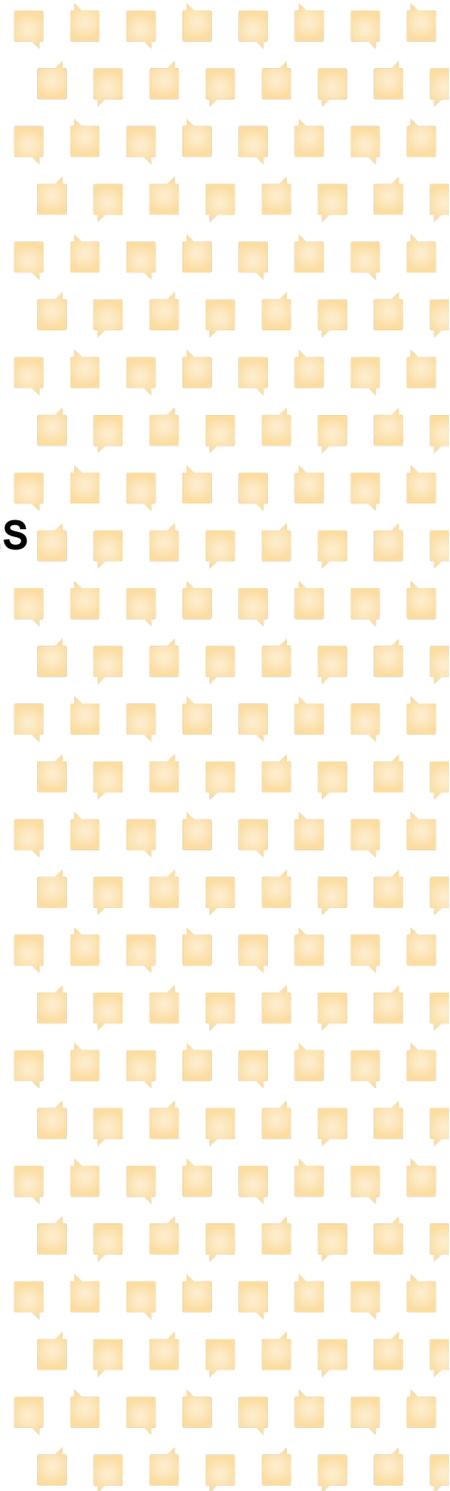


RAPPORT DE CONSULTATION PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

Version finale

Présenté à
Ville de Rouyn-Noranda

6 janvier 2023



DOCUMENT À CARACTÈRE CONFIDENTIEL ÉNONCÉ DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu de ce document a été créé pour l'usage interne exclusif de la Ville de Rouyn-Noranda. Le document, produit par Transfert Environnement et Société, est protégé par des lois canadiennes et étrangères sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.

Ce document est la propriété de Transfert Environnement et Société. Il y est fait état du savoir-faire de la firme, de son personnel, de sa méthodologie, ainsi que des coûts de ses services.

Les firmes concurrentes de Transfert Environnement et Société pourraient y découvrir des informations d'ordre personnel, de même que des renseignements techniques et financiers susceptibles de leur procurer un avantage appréciable et, par conséquent, de causer un tort irréparable à celle-ci.

Transfert Environnement et Société considère que ce document, même en partie, ne peut être divulgué, que ce soit en vertu des dispositions des lois sur l'accès à l'information applicables ou de toute autre loi, excepté au personnel de la Ville de Rouyn-Noranda pour usage officiel dans l'exercice de leurs fonctions sur entente préalable entre les parties.

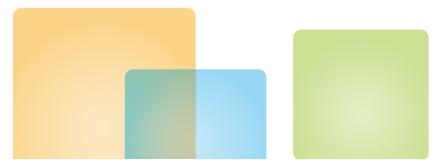
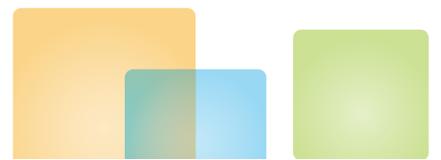


TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	1
2.	Consultations.....	2
3.	Bilan des espaces de consultation.....	5
4.	Conclusion.....	6
	Annexe 1.....	7
	Annexe 2.....	15



1. INTRODUCTION

1.1 MISE EN CONTEXTE

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) exige que les plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des municipalités et MRC soient soumis à un exercice de consultation publique. Ainsi, les municipalités et villes du Québec sont plongées dans la révision de leur PGMR.

La Ville de Rouyn-Noranda a donc consulté ses citoyens sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles. Pour ce faire, elle a développé deux espaces de consultation dans lesquels les préoccupations et commentaires de la population pouvaient être recueillis, dans le but ultime d'offrir un PGMR qui réponde aux besoins de tous.

1.2 HISTORIQUE DES PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Ville de Rouyn-Noranda a adopté son tout premier PGMR en 2004. Près de 20 ans plus tard, une autre mouture du plan de gestion des matières résiduelles est en ébauche. Ce futur plan permettra de dresser un portrait des matières résiduelles à jour et de proposer des solutions afin de valoriser les matières générées sur le territoire.

ANNÉE	ACTIVITÉ
2004	La Ville de Rouyn-Noranda adopte son premier PGMR
2007	La Ville de Rouyn-Noranda adopte le règlement portant sur la GMR
Mars 2017	Adoption du deuxième PGMR 2016-2020
Mars 2021	Révision du PGMR
Mars 2022	Adoption du projet de PGMR 2023-2030
Automne 2022	Activités de consultation

1.3 ESPACES DE CONSULTATION

Dès le début de l'automne 2022, la Ville a entrepris la mise en place d'espaces de consultation pour la révision de son futur PGMR. Ainsi, la population a pu émettre ses commentaires de trois manières, soit par sondage, lors d'une assemblée publique ou via la ligne Info-Visez Vert :

- Sondages en ligne voués aux résidents comme aux groupes composés des industries, commerces et institutions (ICI). Les sondages étaient ouverts du 26 septembre au 30 octobre 2022 pour les citoyens et du 3 au 30 octobre 2022 pour les ICI.
- Assemblée de consultation, en mode hybride, le 22 novembre 2022, de 13 heures à 16 heures. L'invitation à l'événement publiée dans le journal Le Citoyen, les bulletins municipaux et sur Facebook informaient de la date, du lieu et de l'heure de l'événement. L'inscription était encouragée, mais non obligatoire.

- Tous commentaires ou mémoires concernant le projet de PGMR pouvaient également être déposés jusqu'au 2 décembre 2022 auprès de la ligne Info-Visez Vert.

De plus, les citoyens pouvaient se référer au site internet de la Ville, dans la section environnement — collecte des matières résiduelles afin d'avoir accès à des documents en lien avec la gestion des matières résiduelles. Naturellement, la ligne Info-Visez Vert est restée ouverte et a représenté un autre canal de communication pour les gens désirant partager leurs idées. Les mémoires déposés ont été compilés par la Ville.

1.4 MANDAT DE TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

La Ville de Rouyn-Noranda a fait appel aux services de Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) afin de faciliter une rencontre de consultation publique et de rédiger le rapport de consultation. Transfert a aussi rédigé le compte rendu de la rencontre et celui des sondages. Ce rapport de consultation est une synthèse des différents éléments qui sont ressortis des consultations.

2. CONSULTATIONS

2.1 RÉSULTATS DES SONDAGES

Le sondage, qui a duré du 26 septembre au 30 octobre 2022, a été réalisé en deux versions, une pour les résidents et l'autre pour les ICI. Le sondage à l'intention des citoyens a obtenu 902 réponses et celui à l'intention des ICI en a obtenu 82.

Les 5 actions les plus importantes à mettre en place sont :

1. Améliorer la gestion des matières recyclables et compostables dans les industries, commerces et institutions;
2. Sensibiliser les citoyens à une bonne gestion de leurs matières résiduelles;
3. Étendre la collecte des matières organiques à l'ensemble des ICI;
4. Réduire le gaspillage alimentaire;
5. Étendre la collecte des matières organiques à l'ensemble des citoyens.

Les 3 actions considérées comme les plus importantes par les répondants ICI sont :

1. Implanter la collecte des matières organiques dans chacun des bâtiments municipaux;
2. Implanter des ilots de récupération dans les lieux publics;
3. Rechercher des débouchés pour la valorisation des matières récupérées à l'écocentre.

Les résultats du sondage ont fait ressortir les habitudes de gestion des matières résiduelles des citoyens ainsi que les attentes envers les ICI quant à leur participation à l'amélioration de leur gestion des matières résiduelles et l'accompagnement souhaité. Les services de gestion de matières résiduelles offerts par la Ville ne sont pas bien connus de quelques répondants. De plus, la priorité des actions devrait être axée sur les ICI, sur la

sensibilisation et sur l'étendue de la collecte des matières organiques à tous les citoyens et ICI.

Des biais pourraient être soulevés quant aux sondages. D'une part, l'existence de deux versions (citoyenne et ICI) a entraîné un problème d'interprétation chez certains répondants et la représentativité des résultats pourrait en être affectée. D'autre part, la disponibilité des sondages exclusivement en ligne a pu influencer le taux de participation.

Le résultat des sondages se retrouve à l'annexe 1.

2.2 DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

La Ville de Rouyn-Noranda a tenu son assemblée publique le 22 novembre 2022, en mode hybride, de 13 heures à 17 heures à la salle du conseil de l'hôtel de Ville. Au total, 14 citoyens et organismes se sont déplacés en personne et 9 étaient présents en ligne. Les participants ont été accueillis par la Ville et par Transfert.

Le compte rendu de la séance se retrouve à l'annexe 2.

L'assemblée était structurée autour de 3 moments : présentation du PGMR par la Ville de Rouyn-Noranda ainsi que sa période de questions, présentation des mémoires et atelier participatif.

2.2.1 FAITS SAILLANTS SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS

La présentation effectuée par la Ville a permis de brosser le portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire, de présenter les objectifs du PGMR et le plan d'action proposé pour atteindre ces objectifs. La période de questions, dirigée par Transfert, a permis de recueillir les commentaires et surtout, de faire le point sur certains sujets. Les questions posées se résument aux sujets suivants :

- Distribution gratuite des matières organiques aux citoyens;
- Nombre de bacs autorisés par immeuble (limite minimale et maximale);
- Fréquence de la collecte des bacs verts pour les multilogements du centre-ville;
- Aide financière pour l'achat de nouveaux bacs de taille plus petite;
- Lutte au suremballage;
- Soutien aux OBNL pour le réemploi des matières résiduelles;
- La taxation sous forme d'utilisateur-payeur;
- Promouvoir la sensibilisation auprès de parties prenantes variées (ICI, CPE, citoyens, etc.);
- Améliorer la vérification de la vidange des fosses septiques.

À la suite de la présentation du PGMR, une période de questions s'est enchevêtrée avec la présentation d'un mémoire. D'entrée de jeu, la personne a félicité la Ville d'avoir instauré la collecte des matières organiques et a émis quelques recommandations :

- L'obligation de l'herbicyclage;
- Octroi de subventions aux organismes communautaires travaillant à la diminution des matières résiduelles;
- Permettre aux ménages le choix de la taille des bacs avec une tarification basée sur le volume de ceux-ci;
- Ajout de mesures concernant l'efficacité des communications;
- Taxation selon le principe de l'utilisateur-payeur;
- Interdiction par la Ville du suremballage et des matériaux non recyclables.

L'atelier participatif était, quant à lui, structuré autour des 5 orientations du PGMR. Ainsi, les participants étaient regroupés autour de tables rondes, chacune identifiée par une orientation pour échanger et inscrire leurs idées. Plusieurs suggestions et bonifications ont été proposées. Ces dernières sont disponibles dans la version détaillée du compte rendu de la séance de consultation (annexe 2). Les propositions les plus populaires de l'atelier sont les suivantes :

- Visiter Tricentris pour avoir des idées de récupération;
- Encourager la réparation des biens ou l'achat de seconde main;
- Un dépôt pour cueillette de restants de rénovation et vendre à prix modique;
- Optimiser le rôle et la performance de la Patrouille verte;
- Informer les citoyens de ce qui se passe sur la GMR et sur le traitement des matières après avoir été collecté;
- Ilots de tri clairs bien détaillés et accessibles;
- Fonder un centre de matériaux de construction usagés;
- Faire une vitrine d'initiatives exemplaires des ICI en GMR;
- Informer les citoyens du processus de recyclages des déchets;
- Favoriser le vrac pour remplacer le préemballage auprès des supermarchés;
- Caractériser les matières résiduelles le plus tôt possible.

Après les échanges effectués lors de l'atelier de travail, la plénière a permis de préciser certains éléments et d'aborder des sujets qui n'étaient pas dans la présentation. Les éléments soulevés avaient pour sujet :

- Les ICI et leurs options de collecte;
- La tarification pollueur-payeur;
- Le recyclage de la styromousse et des emballages plastiques;
- La valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD);
- La tarification selon le poids des matières organiques générées;

- L'élargissement de la consigne et la modernisation de la collecte sélective;
- Le tri à la source du verre et du papier;
- Information sur les processus de recyclage afin de sensibiliser la population à poser des gestes à impact positif;
- Offrir la collecte des matières organiques dans les édifices publics (ex. : hôpital, centres d'achat).

Une limite dénotée quant à cette consultation concerne sa plage horaire. Le partage de l'activité sur les réseaux sociaux de la Ville a suscité de nombreux commentaires quant à l'accessibilité participative. Pour satisfaire les principes de consultation publique, la tenue de l'assemblée aurait pu être en soirée ou, du moins, l'offre d'une deuxième rencontre en fin de journée aurait permis à un plus grand nombre de citoyens d'y participer. Il est à noter que la Ville a maintenu l'activité à l'heure initialement convenue par respect aux personnes déjà inscrites.

3. BILAN DES ESPACES DE CONSULTATION

Les commentaires reçus pendant la période de consultation ont permis de mettre de l'avant certains grands constats. Des recommandations en lien avec ceux-ci sont maintenant élaborées pour guider la Ville dans ses prochaines actions. Il est important de noter la participation notable de la population lors du processus de révision du PGMR.

3.1 SENSIBILISATION, COMMUNICATION, INFORMATION

La question de la sensibilisation, de la communication et de l'information entourant les matières résiduelles est ressortie à maintes reprises. L'intérêt des citoyens à la GMR est véridique. Ainsi, la Ville de Rouyn-Noranda doit continuer ses efforts de sensibilisation sur la gestion des différentes matières, mais aurait avantage à mettre de l'avant les services disponibles offerts.

Par ailleurs, un soutien plus conséquent aux organismes communautaires viendrait faciliter la tâche de la Ville et influencer sur la gestion des matières résiduelles ; souvent, ces organismes travaillent à réduire à la source, en priorisent, entre autres, le réemploi.

3.2 ACCESSIBILITÉ DES SERVICES

Les services de récupération de matières résiduelles (écocentre) ou de cueillette d'encombrants à la maison sont sous-utilisés. Leur accès est souvent critiqué, principalement par méconnaissance des procédures induite par une information publicisée de façon non efficiente. De plus, l'éloignement des quartiers par rapport à l'écocentre municipal Arthur-Gagnon représente un obstacle pour plusieurs citoyens. La Ville aurait avantage à promouvoir ces services. Les citoyens souhaitent participer à la GMR en posant des gestes concrets et en ayant accès à des installations adéquates.

3.3 LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

La collecte des matières organiques a sans contredit engendré plusieurs commentaires et préoccupations recueillies lors des consultations. Outre les éléments liés à la fréquence de la collecte et aux problèmes en découlant, il en est ressorti une nécessité d'étendre le service de collecte des matières organiques aux entreprises, prioritairement aux gros générateurs tels les restaurants et épiceries. Le système de collecte du bac brun dans les milieux ruraux devrait être mieux adapté aux besoins de ces derniers. La collecte des bacs a été instaurée entre 2019 et 2022 aux unités résidentielles du secteur urbain et de 6 quartiers ruraux. Il serait crucial que les travaux en ce sens continuent afin d'optimiser la collecte des matières organiques.

4. CONCLUSION

En conclusion, il est tout indiqué d'admettre que l'intérêt des citoyens pour une bonne gestion des matières résiduelles est bel et bien présent. Le projet de plan a reçu un accueil favorable, mais les participants aux consultations souhaiteraient un plan plus ambitieux. Un sérieux effort est nécessaire quant à l'atteinte des objectifs de récupération souhaités en plus d'encourager sérieusement la réduction à la source. Les discussions, commentaires et bonifications mis de l'avant sur la gestion des matières résiduelles donnent à la ville des pistes d'amélioration pour bien réviser son projet de PGMR et de ce fait, l'adapter en conséquence.

ANNEXE 1

RÉSULTATS DES SONDAGES PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



RAPPORT FINAL

Résultats des sondages

Présenté à
Ville de Rouyn-Noranda

9 décembre 2022

1. INTRODUCTION

La Ville de Rouyn-Noranda a adopté son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à la fin de l'année 2016. Celui-ci a été révisé en mars 2021. Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le projet de PGMR doit maintenant être soumis à un processus de consultation publique et faire l'objet d'un rapport de consultation.

La première étape de cette consultation consistait en des sondages en ligne pour les citoyens et les entreprises industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI). Le présent document vise à relever les faits saillants des résultats obtenus.

2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

La Ville de Rouyn-Noranda a élaboré deux sondages pour obtenir des informations sur les habitudes et connaissances de sa population sur la gestion des matières résiduelles. Le premier s'adressait aux citoyens et était disponible sur le site web de la Ville de Rouyn-Noranda du 26 septembre au 30 octobre. Différents moyens publicitaires ont été mis en place pour favoriser l'engagement au sondage. Le deuxième sondage ciblait spécifiquement les entreprises industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI). La promotion du sondage a été faite à l'aide de divers moyens, notamment par des envois de courriels ciblés, par le biais de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda et de la Société de développement commercial de Rouyn-Noranda. La liste des destinataires est disponible en annexe de ce rapport. Ce sondage était disponible du 3 au 30 octobre.

2.1 SONDAGE POUR LES CITOYENS PROPRIÉTAIRES OU LOCATAIRES

Le sondage à l'intention des citoyens a obtenu 902 réponses. Cependant, certains sondages n'ont pas été complétés.

2.1.1 BAC À DÉCHET

- Seulement 8,39 % des répondants ne sortent pas leur bac à déchets à chaque collecte. 73,92 % le sortent à chaque collecte et les bacs de 17,68 % des répondants sont toujours accessibles.
- 23,78 % des répondants ont indiqué que leurs bacs à déchet sont remplis à 75 % au moment de la collecte alors que 22,53 % ont indiqué qu'ils étaient pleins et 14,22 % ont indiqué qu'ils sont très pleins et débordent parfois.
- 54,94 % des répondants sont en accord ou totalement en accord avec la réduction de la fréquence de collecte des déchets à la suite de l'implantation de la collecte des matières organiques. 21,79 % sont en désaccord et 17,59 % sont fortement en désaccord.
- 67,62 % des répondants ne jettent pas de résidus verts dans leur bac à déchets.
- 72,89 % des répondants jettent de petits encombrants ou de matériaux de construction, rénovation ou démolition dans leur bac à déchets.

2.1.2 BAC DE RECYCLAGE

- Seulement 6,98 % des répondants ne sortent pas leur bac de recyclage à chaque collecte. 75,51 % le sortent à chaque collecte et les bacs de 17,5 % des répondants sont toujours accessibles.
- Le bac bleu de 39,52 % des répondants est plein au moment de la collecte. 16,15 % des répondants ont dit que leur bac débordait parfois et 29,32 % ont dit que leur bac était plein à 75 %.
- La majorité des répondants (60,87 %) estiment que la collecte toutes les 2 semaines est idéale et ne sont pas prêts à réduire sa fréquence. 10,53 % trouvent que la collecte toutes les 2 semaines est insuffisante. 27,8 % des répondants sont prêts à réduire la fréquence de collecte du recyclage.
- 80,55 % des gens rapportent leurs contenants consignés.
- Seulement 34,21 % des répondants regroupent toujours leurs sacs et pellicules plastiques dans des sacs.
- Dans le doute, 20,71 % des répondants déposent leurs matières dans le bac de recyclage alors que 47,14 % les mettent dans le bac à déchets.
- Les erreurs de tri les plus fréquentes sont le papier et les assiettes en aluminium souillées, les sacs et pellicules plastiques déposés dans le bac de déchets.
- Les jouets déposés dans le bac de recyclage font aussi partie des erreurs de tri les plus fréquentes.

2.1.3 BAC BRUN

- 73,57 % des répondants utilisent leur bac brun depuis son implantation dans leur secteur. 11,56 % des répondants n'ont pas encore accès à ce service.
- 5,03 % des répondants n'ont jamais utilisé leur bac brun, 2,75 % l'ont déjà utilisé et ont arrêté et 4,69 % ne l'utilisent que l'hiver.
- Parmi les raisons pour lesquelles les gens n'utilisent pas leur bac brun, l'utilisation du compost domestique arrive en première place (44,93 %) suivie des problèmes de vers, mouches ou odeurs (42,03 %).
- 69,55 % des répondants pratiquent l'herbicyclage alors que 31,37 % disposent de leurs retailles de gazon au bac brun. Plusieurs répondants ont indiqué mettre leurs retailles de gazon dans leur composteur domestique tandis qu'une certaine proportion des participants a mentionné ne pas être responsable de l'entretien de leur terrain, car ils sont locataires.
- 15,61 % des répondants ne savaient pas que les sacs de plastique compostable étaient refusés au bac brun.
- Voici les commentaires qui ont été relevés pour le bac brun :
 - Les règlements devraient être plus stricts pour les personnes qui ne compostent pas, mais qui sont desservies;
 - Plusieurs répondants se demandent si les mouchoirs, essuie-tout et papier de toilette sont de nouveau acceptés au compost puisqu'il ne l'était plus durant la Covid-19. Ils aimeraient savoir quand ils le seront à nouveau.

2.1.4 ÉCOCENTRE

- 91,57 % des répondants utilisent les services de l'écocentre au moins une fois par année.
- Parmi les raisons qui représentent un frein à l'utilisation de l'écocentre, les plus cités sont le fait de ne pas avoir accès à une camionnette ou une remorque pour transporter les gros résidus (34,19 %), les heures d'ouverture trop restreintes (21,25 %) et l'absence d'accès à un espace pour entreposer leurs résidus en attendant d'aller les porter à l'écocentre (13,80 %).
- 12,82 % des répondants pensent qu'ils doivent payer pour disposer de leurs matières à l'écocentre.
- 28,90 % des répondants disposent de leurs résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) dans le bac à déchets, 23,17 % les brûlent et 9,15 % les entreposent sur leur terrain. 76,59 % des répondants utilisent les services de l'écocentre pour disposer de leurs résidus de construction, rénovation et démolition. Il est à noter que les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses, donc ces options ne sont pas exclusives.
- 78,56 % des répondants savent que la plupart des résidus de construction, rénovations et démolitions (CRD) triées sont acceptés gratuitement à l'écocentre et qu'un voyage gratuit est offert annuellement pour les autres matières acceptées avec frais.
- 73,56 % estiment que sensibiliser les citoyens sur les options offertes lors de la remise des permis de construction ou de rénovation inciterait les citoyens à utiliser l'écocentre. Les autres actions privilégiées sont les campagnes d'information et de sensibilisation (57,16 %) et la diminution des tarifs pour les matières acceptées avec frais (43,70 %).
- La majorité des répondants apportent leurs résidus domestiques dangereux et appareils électroniques à un point de dépôt (72,05 %) ou à l'écocentre (64,16 %).
- 34,67 % des répondants utilisent le service de collecte des encombrants sur demande quelques fois par an. 7,91 % des répondants ne connaissaient pas ce service.
- Certaines suggestions ont été relevées concernant les services de l'écocentre :
 - Offrir le ramassage à domicile comme celui du ménage du printemps qui s'est déjà fait par le passé ou de location de conteneurs par l'écocentre pour faciliter l'accès au service aux gens qui n'ont pas de véhicules;
 - Tenir l'opération Ramasse ta cour plus souvent et y accepter toutes les matières ;
 - Faire une surveillance accrue et donner des contraventions plus salées pour les dépotoirs sauvages;
 - Offrir des solutions aux gens qui n'ont pas de moyens de transport adaptés aux gros rebuts;
 - Accepter plus de types de camions à l'écocentre;
 - Éliminer les frais sur certaines matières à l'écocentre;
 - Donner un incitatif financier quand les personnes rapportent leurs matériaux, par exemple en rabais sur le prochain permis;
 - Proposer le service de location d'un conteneur par le service de l'écocentre qui l'apporte et le récupère par la suite ou une cueillette personnalisée par le camion (alternative pour les gens qui n'ont pas de véhicules pour transporter leurs matériaux);

- Améliorer la manière dont l'écocentre est organisé, notamment la localisation et l'identification des conteneurs et le temps d'attente. L'écocentre de la ville de Val-d'Or est cité en exemple à plusieurs reprises;
- Avoir des points de collecte de proximité dans les quartiers;
- Effectuer un meilleur entretien de la voie de circulation à l'écocentre;
- Bonifier l'horaire d'ouverture, notamment avec des heures en soirée;
- Demander aux commerces qui vendent des matériaux de remettre un dépliant avec les informations de l'écocentre lors de l'achat de matériaux de construction;
- Mettre en place un comptoir de vente de matériaux de construction recyclés.

2.1.5 ACTIONS

Selon les répondants la Ville devrait mettre des efforts supplémentaires dans l'information, l'éducation et la sensibilisation des citoyens à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles (54,25 %). L'accessibilité à des bacs de recyclage et de matières organiques dans les lieux publics (53,16 %) et la mise en place de mesures ciblées pour les industries, commerces et institutions afin de réduire la quantité de déchets enfouis par ces secteurs (43,45 %) ont également été identifiées comme des actions importantes.

Les 5 actions ayant été les plus importantes à mettre en place sont :

1. Améliorer la gestion des matières recyclables et compostables dans les industries, commerces et institutions;
2. Sensibiliser les citoyens à une bonne gestion de leurs matières résiduelles;
3. Étendre la collecte des matières organiques à l'ensemble des ICI;
4. Réduire le gaspillage alimentaire;
5. Étendre la collecte des matières organiques à l'ensemble des citoyens.

Les 3 actions considérées comme les moins importantes par les citoyens sont :

1. Mettre en place une collecte spéciale de feuilles mortes;
2. Adopter une tarification incitative sous le concept pollueur-payeur;
3. Limiter les quantités de matières mises à la collecte des déchets (bac vert).

2.2 SONDAGE POUR LES DIRIGEANTS ET LES PROPRIÉTAIRES D'INDUSTRIES, DE COMMERCES ET D'INSTITUTIONS (ICI)

Le sondage pour les dirigeants et les propriétaires d'industries, de commerces et d'institutions a reçu 82 réponses. La majorité des répondants n'ont pas répondu à toutes les questions du sondage. Quelques sondages ont dû être mis de côté, car il s'est avéré qu'ils ont été remplis par des citoyens.

62,96 % des répondants mentionnent que leur gestion des matières résiduelles pourrait être améliorée. Les participants pensent que la Ville devrait soutenir les ICI dans leur gestion des matières résiduelles, entre autres, en offrant des subventions pour l'achat d'équipements durables (51,85 %), en proposant un accompagnement aux ICI (46,30 %) ou en reconnaissant et diffusant les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles des ICI

(46,30 %). Pour 77,36 % des répondants, un guide de gestion des matières résiduelles devrait être proposé par la Ville pour aider les entreprises dans leur gestion.

74,08 % des répondants sont favorables à l'implantation de la collecte des matières organiques dans leur entreprise. Toutefois, plusieurs ont des craintes, notamment liées aux problèmes de propreté du bac (53,70 %), à l'espace nécessaire pour l'ajout de ce nouveau bac (50 %) ou à la fréquence des collectes des matières organiques (44,44 %).

51,85 % des répondants sont en accord ou très en accord avec une augmentation du coût facturé aux ICI pour la collecte des déchets conjuguée à une réduction du tarif pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques, lorsque celle-ci sera offerte. 18,52 % sont en désaccord et 9,26 % sont fortement en désaccord. Il est à noter que 20,37 % des gens ont répondu être indifférents ou indécis.

La majorité des répondants (77,78 %) ont identifié l'implantation de la collecte des matières organiques dans chacun des bâtiments municipaux comme étant une action que la Ville devrait entreprendre pour être un meilleur exemple en matière de gestion des matières résiduelles. Les autres actions les plus populaires sont :

- Planter des îlots de récupération dans les lieux publics 70,37 %.
- Rechercher des débouchés pour la valorisation des matières récupérées à l'écocentre 70,37 %.
- Favoriser les alternatives réutilisables lors de l'achat de produits 68,52 %.

Il y a également eu quelques suggestions :

- L'élimination des produits à usage unique (papier à main, verre jetable).
- L'obtention de la certification ICI on recycle.
- Adoption d'une politique de développement durable qui comprend des cibles en matière de GMR, d'achat local et responsable, d'événements écoresponsables.

ANNEXE 1

LISTE DES INVITATIONS CIBLÉES

Multitech Environnement
Groupe Écocitoyen (GÉCO)
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
Ressourcerie Bernard-Hamel
CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Fonds Écoleader
Centre de technologie des résidus industriels (CTRI)
Société d'aide au développement des collectivités de Rouyn-Noranda
Chambre de commerce et d'industrie de RN (CCIRN)
Société de développement commercial centre-ville (SDC Centre-ville)
Centre de services scolaires de RN (CCSRN)
Centre intégré de santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Deville centre hôtelier
Restaurant Horizon Thai
Boulangerie St-Honoré
Maison de l'envol — Soins palliatifs de Rouyn-Noranda

ANNEXE 2

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



COMPTE RENDU FINAL

**Assemblée publique
Plan de gestion des matières résiduelles**

Présenté à
Ville de Rouyn-Noranda

6 janvier 2023

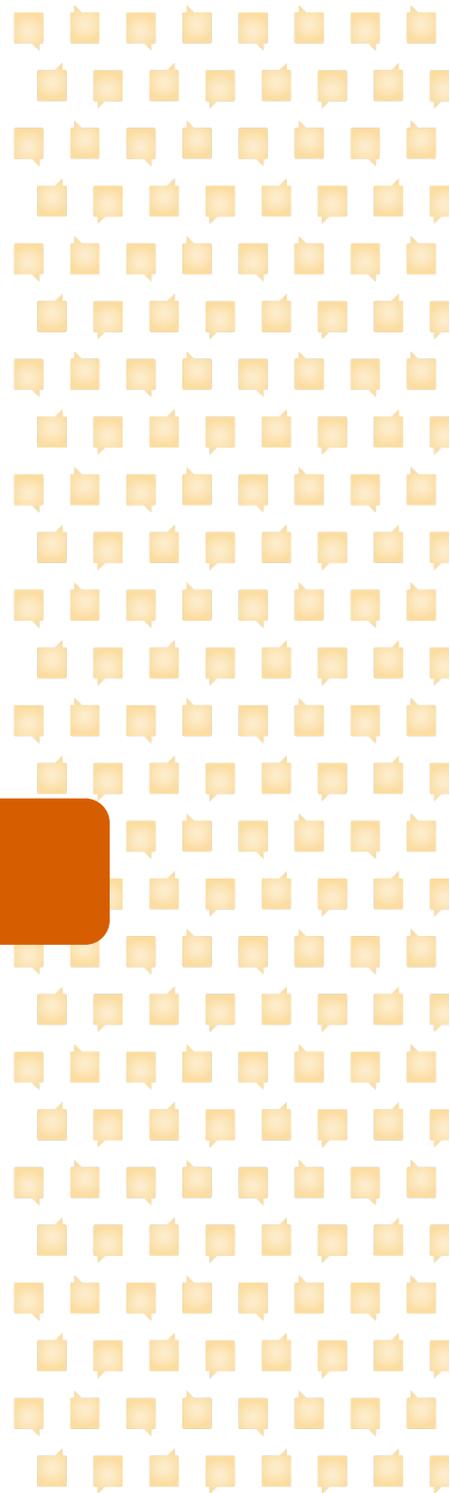


TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	1
2.	Mot de bienvenue.....	1
3.	Présentation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles.....	2
4.	Observations recueillies	9
5.	Remarques et propositions soulevées.....	11
	Annexe 1 : Liste de présence.....	17



1. INTRODUCTION

1.1 MISE EN CONTEXTE

Toutes les municipalités et villes du Québec sont plongées dans la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). La démarche de révision prévoit de soumettre le projet de PGMR à un processus de consultation publique. Ce 22 novembre, la Ville de Rouyn-Noranda tient une assemblée publique pour présenter son projet de PGMR, les objectifs fixés et le plan d'action proposé pour atteindre ces objectifs. Le but de la rencontre est d'entendre les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer, émettre des commentaires et suggestions afin que le projet de PGMR puisse être bonifié.

1.2 MANDAT DE TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

La Ville de Rouyn Noranda a fait appel aux services de Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) afin de faciliter une rencontre de consultation publique et de rédiger le rapport de compte rendu de la rencontre, y compris les interventions et commentaires reçus par l'entremise de canaux de communication additionnels à la consultation tels que la page Facebook de la Ville.

2. MOT DE BIENVENUE

L'assemblée a débuté par l'inscription des participants (annexe 1). Mme Roxanne Breton souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence. Elle souligne la participation de Transfert à l'assemblée : Mme Oumou Mbaye participe en tant que rapporteuse et elle-même en tant que facilitatrice. Elle passe la parole à madame Diane Dallaire, mairesse de la Ville de Rouyn-Noranda. Mme Dallaire souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée. Elle souligne l'importance et l'obligation légale la Ville de réviser son plan de gestion des matières résiduelles et d'en assurer le suivi. Elle souligne les défis environnementaux de la Ville et l'implication du comité Environnement pour répondre à ces défis. Elle invite les personnes en ligne à faire des recommandations et des commentaires et mentionne que le rapport sera disponible en début d'année 2023.

2.1 DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Mme Roxanne Breton présente le déroulement de la rencontre, en plus des règles d'engagement pour un bon fonctionnement de celle-ci. La rencontre est diffusée en direct sur le compte Facebook de la Ville. Elle invite les participants en ligne à émettre des commentaires.

L'ordre du jour de l'assemblée de consultation publique se présentait comme suit :

1. Mots de bienvenue et objet de la rencontre ;
2. Mots de bienvenue de la mairesse de la Ville de Rouyn-Noranda ;
3. Présentation du déroulement de l'assemblée publique ;
4. Présentation du PGMR ;
5. Période de questions et présentation des mémoires ;
6. Atelier d'échange ;
7. Pause ;
8. Retour en plénière ;
9. Mot de la fin.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Un participant mentionne que l'ordre du jour n'était pas disponible sur le site de la Ville ni envoyé aux personnes qui ont confirmé leur participation.	
Un participant demande si la période question qui dure 40 minutes est négociable, car il trouve ce temps trop court pour une assemblée de consultation. Le participant indique ne pas avoir été informé du mode de consultation hybride (présentation de mémoire et ateliers d'échange).	Mme Dupuis répond en soulignant que si le temps alloué aux questions devient plus long cela risque d'écourter le temps alloué pour l'atelier d'échange qui sert également à exposer son point de vue sur le plan.

3. PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mme Dupuis entame ce point en mentionnant qu'elle est chargée du projet de Plan de gestion des matières résiduelles à la Ville. Elle souligne son enthousiasme de se réunir dans le cadre des consultations du projet de PGMR et qu'elle est toujours contente de rencontrer des citoyens dans des rassemblements comme celui-ci. Elle remercie les citoyens pour leur participation essentielle et précieuse. Elle mentionne que tous les mémoires et commentaires seront pris en compte dans l'élaboration dudit plan. Elle continue en présentant le plan de gestion des matières résiduelles.

3.1 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Mme Dupuis explique le déroulement de sa présentation et rappelle brièvement ce qu'est un PGMR. Elle mentionne que le PGMR permet de brosser le portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire notamment en listant les installations de traitement, les services et en faisant l'inventaire des matières générées sur le territoire, pour poser un diagnostic. Ce diagnostic permet de fixer les objectifs à atteindre et d'élaborer un plan d'action. Mme Dupuis mentionne que le plan d'action élaboré vise à mieux valoriser les matières sur le territoire. Le PGMR doit être révisé tous les sept ans.

3.1.1 BILAN DU PGMR (2016-2020)

Parmi les 40 mesures fixées dans le PGMR de 2016-2020 :

- 21 sont réalisées ;
- 12 sont partiellement réalisées ;
- 7 ne sont pas réalisées.

Les mesures non réalisées touchent essentiellement les interventions auprès du gouvernement, la caractérisation des matières résiduelles et l'accompagnement ou des actions visant les entreprises.

Les mesures réalisées concernent :

- Collecte des matières organiques ;
- Information-Sensibilisation-Éducation notamment la campagne Visez-Vert ;
- Analyse du système de gestion ;
- Rapprochement de l'écocentre ;
- Réalisation du bilan de la GMR.

3.1.2 DÉMARCHE DE REVISION DU PGMR

Le projet de PGMR se transformera en PGMR au plus tard en mars 2024, faisant suite à un processus qui a débuté en novembre 2020. L'échéancier ci-dessous présente les grandes étapes que la Ville a entreprises depuis ce moment.

ANNÉE	ACTIVITÉ
Novembre 2020	Présentation générale
Février — mars 2021	Atelier de réflexion
Avril — octobre 2021	Inventaire et rédaction
Novembre 2021	Consultation des acteurs municipaux
Février — mars 2022	Adoption du projet de plan révisé
Automne 2022	Consultation publique
Hiver 2022-2023	Dépôt du PGMR révisé
Mars 2024	Adoption du plan révisé

3.1.3 CARTE DE TRANSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE

La plupart des matières résiduelles générées sur le territoire soit par des citoyens soit par des entreprises vont transiter principalement vers des installations de traitement. Tout ce qui est collecté par bacs roulants va transiter par l'entreprise Multitech environnement, soit par leur lieu d'enfouissement technique pour les déchets ou leur plateforme de compostage pour tout ce qui est matières organiques ou au centre de transfert des matières recyclables pour tout ce qui est du bac bleu. Une fois les matières recyclables reçues au centre de transfert, elles vont ensuite transiter au centre de tri de Tricentris à Gatineau qui va faire le tri final avant d'envoyer les matières chez des recycleurs. Les résidus encombrants, les résidus de construction rénovation démolition (CRD) et résidus

domestiques dangereux peuvent être apporté à l'écocentre Arthur-Gagnon qui est un écocentre municipal. Finalement, les résidus encore fonctionnels sont acheminés à la Ressourcerie Bernard-Hamel qui est un organisme de réemploi et une banque alimentaire. Les denrées alimentaires reçues à la Ressourcerie Bernard-Hamel seront valorisées soit par la redistribution ou la cuisine.

Les boues de fosses septiques sont envoyées à Val-d'Or au site de disposition des boues de fosses septiques, le seul site de disposition accessible aux citoyens du territoire situé en région.

3.1.4 PERFORMANCES PAR SECTEUR

L'analyse du flux des matières générées sur le territoire a été faite en prenant l'année 2020 comme année de référence. Cela a permis de dresser la performance par secteur.

Secteur résidentiel

- Le taux de recyclage est de 67 %, tandis que le taux de récupération des matières organiques est à 33 %. La quantité de déchets générée est évaluée à 190,8 kg par habitant par an.

Secteur industries, commerces, institutions (ICI)

- Le taux de recyclage est de 25 % tandis que le taux de récupération des matières organiques est de 19 %. La quantité de déchets produite par le secteur ICI est de 277,5 kg par habitant par an.

Secteur résidentiel et ICI

- Des améliorations sont nécessaires.

Secteur construction rénovation démolition (CRD)

- Le taux de recyclage des agrégats est de 98 %, très bon taux, mais la récupération du bois est de 23 %. La quantité de matières éliminées par le secteur CRD est de 104,3 kg par habitant par an.

3.1.5 OBJECTIFS DU PGMR

Les objectifs nationaux sont :

- Réduire à 525 kg/hab./an la quantité de matières éliminées ;
- Recycler 60 % des matières organiques et instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire ;
- Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal ;
- Recycler 70 % des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition).

Les objectifs de la Ville doivent respecter minimalement les objectifs nationaux.

3.1.6 PERFORMANCES ACTUELLES ET OBJECTIFS À ATTEINDRE

La performance actuelle et l'objectif fixé par la Ville par matière :

- Pour les matières éliminées, la performance 2020 était de 572 kg/hab/an. L'objectif 2023-2030 est de 500 kg/hab/an.
- Pour les matières recyclables, la performance 2020 était de 38 %. L'objectif 2023-2030 est de 75 %.
- Pour les matières organiques, la performance 2020 était de 27 %. L'objectif 2023-2030 est de 60 %.
- Pour les résidus de CRD, la performance de 2020 était de 82 %. L'objectif pour 2023-2030 est d'aller à plus de 80 %.

3.1.7 PLAN D'ACTION

Le plan d'action est divisé en cinq grandes orientations stratégiques qui sont :

- Guider les générateurs
- Prioriser la réduction à la source
- Assurer l'accès au service
- Stimuler et suivre la performance
- Responsabiliser les générateurs

Pour chaque orientation stratégique, des mesures ont été élaborées.

ORIENTATION — GUIDER LES GÉNÉRATEURS	
1^{re} mesure : Poursuivre les efforts d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	
	Les moyens envisagés sont l'utilisation des médias, guide et site Web, développer des ateliers scolaires notamment auprès des jeunes et le maintien des activités de la Patrouille verte qui fait la sensibilisation sur le terrain.
2^e mesure : Accompagner les ICI	
	Les moyens envisagés sont de faire le portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI ensuite, les accompagner dans l'implantation de la collecte des matières organiques en utilisant des guides ou la diffusion des bonnes pratiques sur la gestion des matières résiduelles.

ORIENTATION — PRIORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE	
1^{re} mesure : Promouvoir la réduction des matières organiques	
	Les moyens envisagés sont la promotion de l'herbicyclage et d'aller vers une réglementation qui oblige l'herbicyclage ainsi qu'une campagne de sensibilisation qui touche le gaspillage alimentaire
2^e mesure : Faire connaître la hiérarchie des 3RV-E	
	Les moyens envisagés sont de faire des conférences et ateliers portant sur le zéro déchet, faire des campagnes de communication sur la réduction à la source et le réemploi et le soutien aux OBNL en réemploi
3^e mesure : Exemplarité de l'organisation municipale — Approvisionnement et GMR	
	Les moyens envisagés sont d'élaborer une politique interne en GMR et acquisition responsable, implanter des stations de tri et de remplissage de bouteilles d'eau dans les différents bâtiments municipaux et d'appliquer des exigences lors de la location de salles et alternatives durables.
4^e mesure : Stimuler la mise en place de démarches d'économie circulaire	
	Les moyens envisagés sont de développer des tables de travail en économie circulaire, de documenter les synergies déjà en place et d'appuyer les activités en économie circulaire.

ORIENTATION — ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES	
1^{re} mesure : Bonifier la collecte des matières organiques	
	Les moyens envisagés sont d'étendre la collecte à tous et mettre en place une collecte de résidus verts pour s'assurer de les diriger vers la bonne filière
2^e mesure : Optimiser la GMR au centre-ville	
	Les moyens envisagés sont d'évaluer des scénarios de desserte pour choisir le scénario le mieux adapté à la réalité du centre-ville.

3e mesure : Améliorer l'accès aux équipements de récupération hors foyer	
	Les moyens envisagés sont d'implanter des ilots dans les lieux publics, et d'organiser des événements écoresponsables.
4e mesure : Accès et valorisation à l'écocentre et points de dépôt ponctuels	
	Les moyens envisagés sont le maintien l'opération Ramasse ta cour pour rapprocher les services d'écocentre des citoyens, développer des outils pour une meilleure connaissance, meilleure valorisation et meilleur suivi des matières qui transitent à l'écocentre dans le but de développer des débouchés.
5e mesure : Évaluer les options de gestion et de traitement des boues municipales et de fosses septiques	
	Les moyens envisagés sont d'évaluer les modes de gestion des boues de fosses septiques que la Ville peut mettre en place pour assurer une bonne gestion, et d'évaluer la possibilité d'aménager un site de disposition sur le territoire.

ORIENTATION — STIMULER ET SUIVRE LA PERFORMANCE

1^{re} mesure : Caractériser les matières résiduelles

Les moyens envisagés sont d'effectuer des inspections visuelles par l'équipe de la Patrouille verte et de donner un mandat de caractérisation ce qui permettra d'avoir un meilleur portrait de la gestion des matières résiduelles.

2^e mesure : Organiser des ateliers de travail avec les acteurs GMR

Les moyens envisagés sont de tenir des rencontres dans le but d'échanger avec les acteurs afin de cibler des opportunités et faire le suivi.

3^e mesure : Valoriser le compost obtenu

Les moyens envisagés sont de faire la distribution de compost aux citoyens ou d'utiliser le compost obtenu dans les aménagements paysagers municipaux.

4e mesure : Suivre la mise en œuvre du PGMR	
	Le moyen envisagé est de rédiger le rapport de mise en œuvre.
5e mesure : Suivre la performance de la GMR	
	Les moyens envisagés sont de faire le bilan de la GMR et le diffuser au public.

ORIENTATION — RESPONSABILISER LES GÉNÉRATEURS	
1^{re} mesure : Réviser la tarification	
	Les moyens envisagés sont de scinder la taxe selon les services (collectes, encombrantes, écocentre) dans le but d'assurer une tarification équitable envers les différents utilisateurs, de mettre en place une tarification incitative et de moduler la tarification pour les ICI en rendant les services de récupération beaucoup plus compétitifs.
2^e mesure : Réviser les modalités de collecte des déchets pour réduire les quantités	
	Les moyens envisagés sont de réduire la fréquence de collecte des déchets comme cela a été fait avec l'implantation de la collecte des matières organiques, de contrôler le nombre de bacs permis à chaque collecte et de proposer différents formats de bacs.
3^e mesure : Favoriser la gestion environnementale des CRD	
	Les moyens envisagés sont de mettre en place des mesures incitatives pour un meilleur tri des CRD par les entrepreneurs et de soutenir la certification du centre de valorisation des CRD pour avoir des endroits où acheminer toutes ces matières et assurer leur valorisation.

4. OBSERVATIONS RECUEILLIES

À la suite de la présentation du PGMR, une période de questions et de présentation des mémoires a eu lieu. Cela a permis de recueillir les commentaires et les opinions sur les mesures du plan d'action. Quatorze personnes ont assisté à l'assemblée publique. Un mémoire a été présenté. Voici les remarques et propositions soulevées.

#	QUESTION-	RÉPONSE
1	Est-ce qu'il y a des coûts associés à la distribution du compost aux citoyens ?	La Ville souhaite distribuer le compost gratuitement aux citoyens. Elle mentionne que c'est une pratique déjà en cours à l'écocentre depuis 2020. La Ville souhaiterait la poursuivre et réfléchit actuellement à sa mise en place.
2	Un habitant de la rue Perreault mentionne que leurs poubelles sont situées dans la ruelle entre la rue Perreault et la rue Taschereau. Dans ces rues, plusieurs blocs d'appartement disposent que d'un seul bac brun ce qui reste insuffisant vu la quantité de matières. Elle demande si la Ville a la possibilité d'obliger les propriétaires de multilogement de disposer de plusieurs bacs.	Il y a un nombre de bacs autorisés par logement que ce soit pour les bacs bruns, verts ou bleus. Dans les multilogements, les familles sont plus petites que dans une résidence unifamiliale et leurs quantités de matières organiques générées sont moins importantes. Elle mentionne qu'un nombre minimal de bacs autorisés a été distribué. Toutefois, les propriétaires peuvent demander plus de bacs jusqu'au nombre maximal autorisé.
3	Pourquoi la Ville ne suggère-t-elle pas aux propriétaires de multilogement d'augmenter le nombre de bacs bruns ?	L'équipe de la Patrouille verte et un agent de terrain aident la Ville à mieux connaître les réalités du terrain et relever les problématiques. De plus, l'entrepreneur de collecte collabore avec la Ville pour rapporter les situations problématiques nécessitant une intervention auprès des propriétaires.
4	Le ramassage des bacs à déchets une fois par mois n'est peut-être pas une bonne idée, car peut avoir un débordement selon les secteurs.	Communiquer avec la ligne Infos Visez-Vert pour faire part d'une situation ou faire une plainte.

5	<p>Dans le plan précédent, une mesure prévoyait de faire des actions politiques auprès du gouvernement pour adopter des mesures visant à réduire le suremballage. La Ville n'a pas réalisé cette mesure et celle-ci ne revient pas dans le nouveau plan. Le participant mentionne que l'argument de la loi sur la consigne n'est pas solide, car le suremballage et les contenants non recyclables sont différents.</p>	<p>Il faut faire la distinction entre l'élargissement de la consigne et la modernisation de la collecte sélective qui touche les emballages et les contenants. RECYC-QUÉBEC a spécifié aux villes de ne pas mettre des actions qui impliquent des interventions auprès du gouvernement dans leur PGMR, car elles ne seront pas jugées conformes dans le plan d'action.</p>
6	<p>Commentaire : Même si la Ville ne peut pas intervenir auprès du gouvernement pour faire passer des lois, il aurait lieu de passer des messages.</p>	
7	<p>Des gens très influents circulent encore l'information que le verre collecté dans le bac bleu n'est pas recyclé, qu'il se casse et contamine le papier. Aussi, que le fait de mettre ses conserves dans le bac bleu sans les laver contamine également le papier.</p>	<p>Malheureusement cette affirmation n'est pas fondée sur des études.</p>
8	<p>La mesure d'optimisation de la gestion des déchets en centre-ville en quoi consiste-t-elle ?</p>	<p>La particularité du centre-ville est une cohabitation entre les commerces et le résidentiel qui rend la collecte des déchets, mais également les autres collectes, différente des autres secteurs homogènes de la ville. Il est important d'adresser cette particularité pour assurer une bonne gestion puisqu'il s'agit quand même de générateurs importants.</p>
9	<p>Est-ce que la Ville est allée voir comment les autres centres-villes au Québec faisaient la gestion de leurs déchets ?</p>	<p>Les autres villes au Québec pour beaucoup ont instauré des méthodes de collecte différentes dans leurs centres-villes en augmentant la fréquence de collecte.</p>

10	<p>Concernant les modalités de collecte des déchets, est-ce que les citoyens vont devoir acheter des bacs plus petits, et si tel est le cas, comment la Ville prévoit les aider dans cet investissement ?</p> <p>Pour les bacs bruns, le participant s'interroge si les citoyens qui possèdent déjà des bacs bruns ont le choix de refuser les bacs proposés par la Ville ou de se faire dédommager ?</p>	<p>Aucune discussion dans ce sens n'a encore été tenue, mais la question sera soumise à la direction pour voir les possibilités.</p>
11	<p>Le Corcovado reçoit plus de 50 000 livres par an et dans ces livres un tiers sont mis dans les bacs bleus. Les locataires des logements du même immeuble utilisent également les bacs bleus. Est-ce que la Ville prévoit les soutenir comme OBNL pour le réemploi ?</p>	<p>Pour l'instant, le seul OBNL qui bénéficie de l'aide de la Ville est la Ressourcerie Bernard-Hamel, mais cela ne veut pas dire que les autres OBNL ne pourraient pas être soutenus par la Ville.</p>
12	<p>Est-ce que la rencontre est obligatoire et fait partie du processus de mise en place d'un PGMR ?</p>	<p>Dans le processus de révision d'un PGMR, la Ville a l'obligation de consulter les citoyens.</p>

5. REMARQUES ET PROPOSITIONS SOULEVÉES

Les propositions et recommandations sont formulées et proposées à partir des 5 orientations du plan d'action. Pour chaque orientation, un tableau présente les propositions et les recommandations.

ORIENTATION — GUIDER LES GÉNÉRATEURS

Propositions et recommandations relatives à cette orientation :

- Élargir le programme de sensibilisation de gestion des déchets dans les CPE.
- Le GÉCO fait des activités de sensibilisation sur la gestion des déchets en partenariat avec la Ville. Il est important de continuer cette collaboration et de poursuivre les activités de sensibilisation dans les écoles.
- Tricentris fait des communications sur le tri des matières recyclables sur sa page Facebook, ces messages devraient être relayés par la Ville.

ORIENTATION — PRIORISER LA VALORISATION À LA SOURCE

Propositions et recommandations relatives à cette orientation :

- Inciter les commerces à mettre en place des comptoirs dans lesquels ils proposent de la vente en vrac.
- Intervenir auprès des commerces à l'utilisation de plastiques réutilisables [recyclables, note de la rédaction] et à la réduction des emballages, par exemple de la styromousse.

ORIENTATION — ASSURER L'ACCÈS AU SERVICE

Propositions et recommandations relatives à cette orientation :

- Organiser un meilleur tri à la source avec le verre et le papier
- Développer des magasins de vente de matériaux de construction réutilisables.
- L'entreprise Agnico Eagle fait du compost, permettre l'accès au bac brun pour toutes les entreprises.

ORIENTATION — STIMULER ET SUIVRE LA PERFORMANCE

Propositions et recommandations relatives à cette orientation :

- Mieux documenter les activités de vidanges des fosses septiques.
- Exiger des citoyens d'envoyer une copie de leur facture de vidange à la Ville.
- Le succès de la collecte des matières organiques devrait être mis davantage en lumière par la Ville.

ORIENTATION — RESPONSABILISER LES GÉNÉRATEURS

Propositions et recommandations relatives à cette orientation :

- Mieux structurer la mesure pollueur-payeur pour ne pas risquer une augmentation des dépotoirs sauvages comme dans l'ancien temps.

5.1 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

5.2 BILAN DES POINTS POSITIFS

POINTS POSITIFS

L'instauration d'une cueillette des résidus verts (feuilles, gazons, branches) qui sont actuellement envoyés à l'enfouissement.

- Il est recommandé de s'inspirer de la Ville de Québec qui a instauré cette mesure il y a 15 ans. À Québec, l'herbicyclage est obligatoire et enfreindre cette mesure peut coûter une amende. Deux fois par année, il y a des cueillettes particulières et les citoyens peuvent mettre les résidus dans des sacs transparents. On invite la Ville à imiter cette méthode.

L'instauration du principe pollueur-payeur répond à une attente et devient nécessaire.

La mesure 5.1 qui consiste à réviser la tarification en fonction de la quantité de matières résiduelles produite par les résidences, commerces ou individus.

Promouvoir les dons de biens, l'achat de seconde main, la réparation.
<ul style="list-style-type: none">Il est recommandé de travailler avec les organismes communautaires en octroyant des subventions
Caractérisation des déchets.
<ul style="list-style-type: none">Il est recommandé de devancer cette mesure dans l'échéancier.

5.3 BILAN DES POINTS NÉGATIFS

POINTS NÉGATIFS
Manque de précision de la mesure 5.2 qui consiste à réviser les modalités de collecte des déchets pour réduire les quantités en autorisant des bacs roulants de volume différent soit des volumes de 240 l ou 360 l.
<ul style="list-style-type: none">Il est recommandé de s'inspirer de ce que fait la ville de Beaconsfield au Québec où chaque résidence peut choisir le volume de ses bacs verts et bleus. Le participant propose de baser la tarification sur le volume des bacs. Cette mesure est instaurée même en Europe et inciterait les citoyens à réduire le volume de déchets générés.
Application des mesures du plan de la collecte des matières résiduelles prévues en 2025 au regard de l'urgence de la situation devrait être accéléré.
Certaines mesures sont trop timides et réplétives. Elles sont instaurées depuis une dizaine d'années et aucun bilan n'a à ce jour été fait pour les évaluer. Notamment la mesure portant sur la communication et la sensibilisation qui ne bénéficie encore d'aucune évaluation pour voir son efficacité.
Certains indicateurs sont faibles et ne permettent pas de mesurer les progrès et les succès.
Absence de mise en place de mesures spécifiques qui visent la transparence et la rétroaction envers les citoyens.
Inefficacité de la communication qui nuit à la bonne gestion des matières résiduelles.
Manque de formation de l'équipe de la Patrouille verte.
<ul style="list-style-type: none">Il est aussi recommandé d'ajouter, dans le nouveau plan, des mesures pour optimiser ces ressources.
Manque de nouvelles mesures concernant la communication.
<ul style="list-style-type: none">Il est suggéré d'optimiser le site internet de la Ville : l'information sur les mesures de recyclage devrait y apparaître.
La ligne Info-Visez Vert n'est pas très efficace pour répondre à la demande des citoyens en cas d'urgence.
L'iniquité envers les villégiateurs saisonniers.

<ul style="list-style-type: none">• Pour améliorer l'équité envers les villégiateurs saisonniers, les taxes des villégiatures devraient être différentes des taxes pour les maisons, car les déchets générés dans les villégiatures sont en quantité plus petite, et ils ne bénéficient pas de cueillette porte à porte. Le seul point de dépôt est un conteneur devant l'entrée et celui-ci n'est pas pratique et difficile d'accès et est toujours plein. Cela oblige les citoyens à ramener leurs déchets à la maison. La promesse de payer des taxes plus faibles n'a jamais été tenue et invite à revoir la taxe des villégiateurs.
Les conteneurs de chemins dans les zones de villégiature débordent de déchets de construction. Le nouveau plan ne prévoit pas de mesures pour améliorer leur gestion.
<ul style="list-style-type: none">• Le ramassage du compost en milieu rural génère une quantité énorme de GES, le nouveau plan devrait inciter les citoyens des zones rurales à faire le compost eux-mêmes.
Absence de mesures qui visent les supermarchés et les restaurants rapides, alors ce sont les principaux générateurs de déchets.
<ul style="list-style-type: none">• L'article 19 de la <i>Loi sur les compétences municipales</i> permet aux villes d'adopter des règlements en matière d'environnement. La Ville devrait interdire les sacs de plastique à usage unique, les barquettes styromousse et les contenants non recyclables dans les supermarchés et les restaurants comme cela se fait un peu partout ailleurs au Québec. En entendant l'application d'une réglementation, la Ville pourrait sensibiliser les entrepreneurs dans ces secteurs à réduire l'utilisation de contenants non recyclables ou de sacs plastiques à usage unique.
Réduire les formats dans les supermarchés pour éviter le gaspillage alimentaire.
L'absence de compostage dans les institutions (écoles, hôpitaux, CPE)

5.4 ATELIER PARTICIPATIF

Orientation : Guider les générateurs

- Améliorer la convivialité du site internet de la Ville.
- Renforcer la mesure de la performance des outils.
- Ajouter des interventions en CPE.
- Impliquer la Patrouille verte dans l'enseignement.
- Optimiser le rôle et la performance de la Patrouille verte. (+)
- Informer les citoyens de ce qui se passe sur la GMR et sur le traitement des matières après avoir été collecté. (+)
- Développer une saine compétition avec les autres municipalités.
- Avoir des sentinelles responsables de la GMR dans les ICI.
- Ilots de tri clairs bien détaillés et accessibles. (+)
- Développer une formation de type Bureau vert pour accompagner les ICI dans leur gestion de matières résiduelles.
- Intervenir auprès des commerces pour les inciter à utiliser des emballages réutilisables ou compostables.
- Fonder un centre de matériaux de construction usagés. (+)
- Faire une vitrine d'initiatives exemplaires des ICI en GMR. (+)
- Informer les citoyens du processus de recyclages des déchets. (+)

- La Patrouille verte devrait avoir plus d'impact coercitif ou un avertissement avec un suivi.
- Mettre en place un système pour une saine compétition entre les résidents et les ICI.

Orientation : Prioriser la réduction à la source

- Soutenir tous les OBNL qui récupèrent et réutilisent les matières, et encourager l'adoption de ces pratiques. Exemple : mettre en place des ateliers de réparation, cueillette à domicile, réseaux de dons échanges.
- Atelier de réparation avec le centre Polymétier.
- Développer une régie intermunicipale de la GMR pour l'Abitibi-Témiscamingue.
- Favoriser le vrac pour remplacer le préemballage auprès des supermarchés. (+)
- Voir sur Facebook ce qui advient de nos recyclages partout dans le monde.
- Encourager la réparation des biens ou l'achat de seconde main (+++)
- Subvention des petites entreprises de réparation (municipalité, CLD, SADL).
- Mettre en place un système de soutien financier en fonction de la quantité ou poids des matières détournées de l'enfouissement en établissant un prix par tonne.
- Promouvoir des initiatives de réparation.
- Mieux exposer le cycle des matières qui sont recyclées et remises en marché dans nos commerces.
- Visiter Tricentris pour avoir des idées de récupération. (++)
- Obtention d'une certification ICI on recycle de Recyc-Québec.

Orientation : Assurer l'accès aux services

- Préparer des visuels pour les entreprises afin de favoriser le compost.
- Offrir le bac brun 240 l aux ICI du centre-ville.
- Récupération dans les lieux publics.
- Poubelles sectionnelles à 3 voies obligatoires.
Optimiser la GMR en centre-ville : gros bac de chacune des couleurs à 3 à 5 endroits en centre-ville.
- Considérant la grandeur du territoire, mettre en place de point de dépôt dans les quartiers éloignés.
- Plus de visibilité des endroits pour déposer des matières à récupérer.
- Orienter les efforts sur les plus gros générateurs sur le territoire :
 - Centres hospitaliers
 - Bureaux du gouvernement
 - Écoles
 - CPE

Orientation : Stimuler et suivre la performance

- Caractériser les matières résiduelles.
- Pénalités aux ICI qui sous performant en fonction des objectifs du territoire. Cette mesure s'applique avec une caractérisation).
- Travailler pour trouver un moyen de caractériser efficacement et le plus tôt possible les déchets.
- Éviter que le tri devienne désagréable.
- La collecte des bacs verts aux mois est irritante.
- Prioriser les ICI [pour la caractérisation des matières résiduelles].

- Cibler les générateurs problématiques et les prioriser dans l'intervention.
- Examiner le contenu des bacs et agir.
- Faire un rapport mensuel ou trimestriel sur l'évolution des démarches auprès des citoyens et des ICI.

Orientation : Responsabiliser les générateurs

- Sensibiliser sur les coûts de la collecte sélective.
- Réviser la tarification.
- Mettre sur pied un atelier de réparation pour les petits électroménagers afin d'éduquer les citoyens et détourner les matières de l'enfouissement. Cela existait déjà avec Mission Partage troc-heures.
- ICI, commerces, et restaurants doivent diminuer leurs déchets à la source.
- Accentuer la pression sur les ICI.
- Fournir des informations claires.
- Sondage sur le format et la fréquence des collectes.
- Un dépôt pour cueillette de restants de rénovation et vendre à prix modique (+++).
- Utilisation de petits bacs bruns en fonction du taux de déchets que le ménage génère et taxe incitative plutôt que de mettre une pénalité.
- Reprendre la collecte plus fréquente en été.
- Les gros générateurs doivent payer plus que les petits générateurs. Pour se faire, la tarification au poids ou au volume doit être applicable.
- Fournir des informations claires sur la collecte des déchets.

ANNEXE 1 : LISTE DE PRÉSENCE

Nom	Quartier	Citoyen ou ICI
Louise Bussi�eres	McWatters	Citoyenne
Jacques Laplante	Dallaire	Citoyen
Claire Firlotte	�vain	Citoyenne
Gis�le Lafreni�ere	Rouyn-Centre	Citoyenne
Diane Lafreni�ere	Dallaire	Citoyenne
Jean-Guy C�t�	Rouyn-Noranda	Citoyen
Guylaine Bourgoin	Granada	Citoyenne
Maurice Duclos	Rouyn-Noranda	G�CO
Fran�ois Petrucci	McWatters	Citoyen
Bianca B�dard	Rouyn-Noranda	CREAT
Martin Bilodeau	Mont�e du Sourire	Citoyen
Lise C�t�	Mont�e du Sourire	Citoyenne
Denise Trudel	Rouyn-Noranda	Corcovado
Joanne Caron	Sacr�-C�ur	Citoyenne

ANNEXE 5

Mémoires et commentaires déposés

Daniel Chainey
6 octobre 2022

Pas de mémoire, mais une suggestion: pollueur-payeur.

Un exemple: <https://www.beaconsfield.ca/fr/tarifcation-incitative-1>.

Pas besoin de transpondeur. Un code-barres sur la poubelle, un lecteur de code-barres sur le camion de ramassage. Keep it simple!

Martin Bilodeau et Lise Côté
22 novembre 2022

Dans le cadre de la consultation citoyenne sur le PGMR 2023-2030, nous aimerions formuler les commentaires suivants :

Collecte des feuilles et des branches

Une quantité significative de matière organique facilement compostable est malheureusement enfouie chaque année à Rouyn-Noranda, ceci en raison du manque de facilités offertes aux citoyens. Combien de tonnes de feuilles s'en vont au dépotoir chaque année ? Plusieurs villes du Québec recueillent pourtant ces matières et les détournent ainsi de l'enfouissement.

La collecte de ces matières permettrait, dès 2023, d'en finir avec une situation qui dure depuis trop longtemps. Il serait temps d'aligner nos pratiques avec celles de ces Villes qui font mieux !

La performance des ICI

Les ICI sont actuellement peu performants en ce qui concerne la récupération des matières recyclables et des matières organiques. Il est consternant de constater que des institutions, des restaurants et autres commerces n'aient pas été en mesure d'intégrer dans leurs activités des pratiques de réduction importante de leurs déchets.

À notre avis, la sensibilisation et l'éducation seules ne suffiront pas pour régler ce problème. La Ville devrait mettre en œuvre et appliquer une réglementation à cet effet. Des objectifs précis devront y être intégrés ainsi que des sanctions en cas de non-respect des cibles fixées.

Les épiceries

Dans le cas des épiceries, il y aurait lieu de développer et d'implanter une réglementation municipale visant à réduire le suremballage et l'utilisation des plastiques à usage unique, surtout ceux qui ne sont même pas recyclables comme les barquettes de styromousse. Il faudrait voir à les remplacer le plus possible par d'autres matières moins dommageables pour l'environnement.

Bravo pour la proposition de PGMR 2023-2030 actuellement en consultation. Mais ce plan gagnerait à être bonifié pour qu'il soit plus efficace.

Martin Bilodeau et Lise Côté

Martin Bilodeau et Lise Côté
27 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation citoyenne sur le PGMR 2023-2030, nous aimerions formuler les commentaires supplémentaires suivants :

Récupération de meubles usagés

Dans les quartiers de Rouyn-Noranda, il arrive souvent que l'on voie des meubles usagés laissés sur le bord des rues. Ils sont ramassés pour les déchets, ce qu'ils ne sont pas toujours. Plusieurs de ces objets abandonnés sont en effet en bon état et pourraient servir encore. Malheureusement, après quelques jours d'exposition aux intempéries, ils deviennent inutilisables.

Il y a quelques années, la ressourcerie Bernard-Hamel offrait aux citoyens le ramassage gratuit de ces meubles, mais elle n'en a plus les moyens maintenant. Quand on regarde dans notre environnement immédiat, peu de ménages disposent d'un moyen pour transporter eux-mêmes ces objets volumineux. La Municipalité pourrait-elle offrir ce service et l'intégrer au contrat entre la Ville et l'Écocentre, lequel revendrait les objets encore utilisables? Ce serait là une façon sensée de contribuer à la réduction des déchets.

Merci de votre attention et bonne journée!

Lise Côté et Martin Bilodeau

Guylaine Caron
30 novembre 2022

Première recommandation:

Reprendre la collecte du ménage du printemps au domicile des citoyens et non dans un point central (comme au village de Montbeillard)

Les objets étaient mis au chemin en début de semaine, cela permettait déjà un tri naturel car plusieurs objets étaient ramassés avant la collecte par des gens qui avaient besoin de ces objets. De plus, les gens ne disposent pas tous d'un moyen de transporter les choses au point central.

Deuxième recommandation:

Pour une meilleure collaboration des citoyens:

- Rendre le compostage plus acceptable en faisant la collecte chaque semaine pendant l'été.
- Permettre de disposer des viandes non cuites dans le compostage

Selon la méthode actuelle, les viandes crues et les restes de poisson en saison de pêche doivent aller à la poubelle qui, elle, est ramassée une fois par mois???

Exemple, Terrebonne et Sherbrooke font des collecte aux semaines l'été, et les viandes crues sont acceptées.

Merci!

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA VILLE DE ROUYN-NORANDA

PAR CLAIRE FIRLOTTE

NOVEMBRE 2022

Après avoir pris connaissance du contenu du projet de PGMR 2023-2030, participé à l'assemblée de consultation publique du 22 novembre 2022 et observé ce qui se fait ailleurs au Québec depuis quelques décennies, je soumetts les commentaires suivants en espérant qu'ils soient pris en compte et contribuent à ce que la Ville de Rouyn-Noranda se dote d'un plan permettant de corriger les lacunes du passé et de s'approcher de son objectif de devenir une « ville verte », en vertu de sa vision d'aménagement et de développement du territoire.

Il est possible que certaines améliorations que je propose ne correspondent pas ou aillent au-delà du contenu obligatoire et minimal exigé dans ce plan par les instances gouvernementales. J'invite toutefois la Ville à les considérer et les intégrer dans sa planification stratégique et opérationnelle, donc à pousser un peu plus loin son action et son ambition, plutôt que s'en tenir aux exigences minimales. Rien ne l'empêche, par exemple, d'initier et exercer des pressions politiques, de façon autonome ou au sein d'une union municipale, même si ce moyen ne peut pas être prévu dans le contenu d'un PGMR. Une gestion optimale des matières résiduelles ne peut en effet se réaliser sans que des législations soient adoptées ou bonifiées et sans que des programmes gouvernementaux soient créés ou modifiés, notamment en modulant les critères trop rigides actuels qui mènent à de mauvaises pratiques comme l'imposition de mesures uniques à l'ensemble des citoyens.

1. Aspects positifs et actions à souligner

1.1 Mesure 3.1 Instauration d'une cueillette des résidus verts actuellement envoyés à l'enfouissement :

La Ville a tout intérêt à rendre obligatoire l'herbicyclage, comme l'ont fait plusieurs municipalités ailleurs au Québec. Donc **les résidus de tonte ne devraient pas être acceptés dans les bacs verts** pour être envoyés à l'enfouissement. De tels résidus dans le bac brun pourraient toutefois être tolérés mais ce scénario mérite d'être évalué en soupesant les pour et les contre. Le PGMR est clair sur la volonté de diminuer les volumes envoyés au LET mais est muet sur les volumes de

matière organique acheminée au compostage municipal. **Permettre les résidus de tonte dans le bac brun est-il souhaitable pour la qualité du compost produit, ou ne fait-il que hausser les coûts de cueillette et de traitement ?**

Cependant, il est évident que les résidus du déchaumage annuel des pelouses (une opération souhaitable lorsqu'on pratique l'herbicyclage) ne peuvent être laissés au sol, pas plus que les énormes surplus de feuilles générés par certaines essences arboricoles sur les terrains des résidences. Le bac brun ne suffit pas pour disposer de toutes ces matières rapidement. De plus, ces matières sont probablement nécessaires à la production d'un compost de qualité dans le processus utilisé par la Ville. Une cueillette bi-annuelle spéciale des résidus verts est donc une excellente proposition. J'invite la Ville à s'inspirer de ce que fait la Ville de Québec depuis le milieu des années 2000, avec ses cueillettes du printemps et de l'automne des résidus verts, obligatoirement mis dans des sacs transparents afin qu'on puisse en identifier le contenu.

1.2 Instauration d'un principe de pollueur-payeur comme incitatif à réduire ses déchets et afin d'appliquer une tarification juste et équitable

Mesure No 5.1 : Réviser la tarification relative à la gestion des matières résiduelles

et

Mesure No 5.2 : Réviser les modalités de collecte des déchets en vue de réduire les quantités de matières envoyées à l'enfouissement

« Scinder la taxe GMR par services (déchets, matières recyclables, matières organiques, écocentre, collecte mensuelle sur demande des encombrants) afin de moduler la taxe en fonction des services utilisés par immeuble... ».

« Implanter une tarification incitative par la modulation des volumes de contenants offerts (contenant de 240 L ou 360 L) »

« Autoriser des bacs roulants de volumes différents (240 L et 360 L) et moduler le coût de service en fonction du volume pour inciter les citoyens à réduire les quantités de matières envoyées à l'enfouissement »

Vivement un tarif lié à la quantité de déchets produits et mis à la rue (via le pesage des bacs ou l'utilisation de bacs de différentes tailles comme à Beaconsfield). Il a été démontré, ailleurs dans le monde, que c'est une excellente façon de faire changer les habitudes des individus et des commerces et institutions. Certaines villes ont instauré un tel système et c'est très prometteur (réduction de 31% à 46% des déchets envoyés à l'enfouissement, selon certaines sources).

Vivement aussi une tarification équitable, juste, qui récompense les citoyens qui font des efforts et génèrent peu de déchets (ex : parents utilisant les couches lavables, personnes qui achètent en vrac), tout en responsabilisant les autres en leur faisant assumer leurs choix et les coûts plus importants qu'ils engendrent pour la cueillette, le transport, le traitement des matières qu'ils mettent à la rue. Une telle tarification peut influencer les choix des consommateurs en les amenant à acheter mieux et jeter moins.

La Ville a donc tout intérêt, pour le résidentiel, à donner le choix aux propriétaires du nombre et de la grosseur de leurs bacs afin qu'ils ne paient pas un tarif inéquitable, ce qui est actuellement le cas alors qu'une famille, mettant un seul bac presque vide à la rue paie aussi cher que sa voisine qui y dépose 2 ou 3 bacs débordants de déchets à chaque cueillette. **Il faudra toutefois que la différence de tarifs, selon le volume et le nombre des bacs, soit significative** et reflète le différentiel de coûts réel. Les petits générateurs ne doivent pas assumer une partie du coût qui découle des gros émetteurs. Et une différence importante du tarif incitera davantage à se doter de bacs plus petits.

L'échéancier prévu pour les mesures 5.1 et 5.2, en 2025, devrait être devancé.

2. Aspects négatifs et lacunes

2.1 Lacunes dans les mesures 5.1 et 5.2

Résidents saisonniers

Une révision de la tarification est prévue au PGMR afin que la facture pour le citoyen reflète sa production de matières résiduelles et soit équitable. La Ville oublie cependant d'inclure dans cette mesure **une tarification distincte pour les villégiateurs saisonniers.**

Avant la fusion des villages avec la ville en 2002, les propriétaires de chalets saisonniers payaient une taxe « de déchets » saisonnière, équivalente à 50 ou 60% du montant de la taxe facturée aux résidents permanents. Les élus d'alors avaient promis, lors d'assemblées de consultation publiques en milieu rural, de maintenir cette taxe distincte et moins élevée après la fusion. Mais cette promesse n'a pas été tenue et une injustice a été créée. En effet, la plupart des saisonniers n'utilisent leur chalet que pendant l'été ou partie de celui-ci, souvent les fins de semaine. Ils génèrent très peu de déchets. Probablement pas plus de 10% de ce que génère une résidence permanente. Et plusieurs compostent sur place leurs déchets de table en plus de pratiquer l'herbicyclage. Selon le PGMR on parle ici 540 saisonniers dont 163 à Arntfield et 108 à Montbeillard.

Par ailleurs, un grand nombre de propriétaires de chalets saisonniers paient déjà une taxe élevée de matières résiduelles à la Ville, pour leur résidence principale. L'impossibilité de la cueillette au porte-à-porte dans plusieurs chemins de chalets fait que les saisonniers n'ont pas le même service que les autres citoyens en partant. Ils doivent transporter leurs matières sur des kilomètres, jusqu'à des conteneurs installés au début de leur chemin. Très souvent ces conteneurs sont pleins, ils débordent. En partie parce que des non-résidents du lac les utilisent, sans autorisation, pour disposer de leurs résidus de construction et de grands ménages, plutôt que d'aller à l'éco-centre. Aussi, la manipulation des panneaux qu'il faut soulever pour déposer des sacs dans les conteneurs est difficile, parfois impossible. **Résultat ? Les villégiateurs rapportent leurs déchets et leur recyclage à la maison pour les mettre dans leurs bacs de résidence, tout en payant DEUX FOIS LA TAXE !**

Il s'agit là d'un abus de la Ville qu'il faudrait corriger rapidement. Un saisonnier qui génère très peu de déchets annuellement et qui doit les rapporter à la maison faute de pouvoir utiliser les conteneurs communs ne devrait jamais avoir à payer deux comptes de taxes de plein tarif. **Un tarif saisonnier réduit d'au moins 50% doit être réinstauré afin de respecter le principe de pollueur-payeur.**

Le changement de bacs pour des plus petits et la possibilité d'être exempté du bac brun

Le PGMR préliminaire ne précise pas comment sera appliquée la mesure permettant aux propriétaires de choisir le volume des bacs résidentiels selon leurs besoins. La Ville va-t-elle aider financièrement l'achat de bacs plus petits (puisqu'ils constituent un incitatif à jeter moins) ? Et racheter les gros bacs qui avaient été imposés antérieurement et dont certains se départiront ? Il ne faudrait pas que l'instauration d'une tarification au volume entraîne un fardeau financier pour les citoyens qui, justement, veulent réduire leur volume de déchets et de recyclage.

Les besoins additionnels ponctuels

Par ailleurs, il faut admettre qu'un résident ayant de petits bacs pourrait, ponctuellement, avoir des besoins plus grands qu'à l'habitude. Par exemple, après les Fêtes, ou la préparation d'un déménagement ou un grand ménage. **Le PGMR doit prévoir des solutions pour ces besoins additionnels ponctuels**, afin d'éviter l'ajout de dépôts sauvages en nature ou l'utilisation illégale des conteneurs communs en milieu rural et riverain.

Le choix de composter soi-même

Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % d'un territoire municipal d'ici 2025 ne signifie PAS bac brun pour tous !

Un citoyen qui veut se débarrasser de son bac brun (imposé) pour composter lui-même le pourra-t-il et va-t-il payer moins ? Le PGMR devrait le prévoir, dans le respect du principe de pollueur-payeur et de la révision de la « taxe ordures » pour ajuster le tarif de manière équitable entre les utilisateurs. N'oublions pas que **le véritable objectif visé est la réduction des matières organiques envoyées à l'enfouissement**. Pas atteindre un nombre maximal de portes desservies par une cueillette. Et un citoyen qui fait son propre compostage contribue aussi à réduire les coûts de cueillette et de traitement des matières organiques, qu'il s'agisse de pelouse, de feuilles ou de déchets de table. Dans cette optique, **la Ville doit réviser son objectif de desservir 100% des résidences unifamiliales par la cueillette des bacs bruns, en incluant tous les milieux ruraux et riverains**. Dans ces secteurs, les citoyens ont beaucoup d'espace pour installer des composteurs domestiques. Et ailleurs au Québec, ils sont même encouragés à faire eux-mêmes leur compostage. Notamment parce que toutes les municipalités ont le devoir de réduire leurs émissions de GES. Et que **parcourir des centaines de km pour aller cueillir des bacs bruns dans les campagnes de très faible densité humaine est aberrant, coûteux** (camions, main d'œuvre,

essence, traitement des matières) **et dommageable pour l'environnement**. En effet, en vertu des données actuelles, si 100% des résidences étaient couvertes par la méthode choisie pour les quartiers urbains, le transport coûterait 1 M \$!

Advenant que dans certains secteurs les résidents ne souhaitent pas tous composter à la maison, la Ville pourrait envisager d'installer une sorte de conteneur commun pour les résidus organiques, au village. Et ce, afin d'éviter à tout prix de faire circuler des camions de cueillette dans les rangs et les chemins de chalets. Une consultation auprès des propriétaires concernés permettrait sans doute de trouver les meilleures solutions au moindre coût.

Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ne signifie PAS bac brun pour tous ! Ça devrait se traduire par une combinaison de moyens incluant le compostage domestique. Surtout que la quantité minimale d'aliments à éviter dans un compost maison, dont il faut disposer autrement, ne constitue pas un apport significatif de matières additionnelles au site d'enfouissement.

2.2 Lacunes dans les communications et l'éducation

Malgré quelques décennies de messages dans les médias écrits et électroniques, de distribution de dépliants, d'interventions dans les écoles, la Ville de Rouyn-Noranda voit encore bon nombre de ses citoyens jeter des ordures dans la nature, mettre des matières recyclables et des produits dangereux au bac vert et vice-versa, et percevoir les efforts de recyclage comme vains. La population est peu informée sur la gestion des matières résiduelles, le sort réservé au contenu des bacs, le traitement, les coûts, l'atteinte ou non des objectifs, les taux de succès, les divers services et dépôts existants, etc. Il y a bien peu de rétroaction auprès des résidents qui participent. Et peu de transparence. « Nos efforts en valent-ils la peine » ? Des citoyens en doutent. Un exemple de ça : le mythe dépassé selon lequel tout le verre est envoyé à l'enfouissement persiste.

Il y aurait sans doute lieu de **revoir la stratégie de communication** et, préalablement, faire le **bilan et l'évaluation des stratégies et actions de communication et de sensibilisation utilisées de façon répétitive depuis des années**. Sont-elles efficaces et encore pertinentes ? Il y a lieu d'en douter dans certains cas. Notamment, il serait sans doute payant de cibler les clientèles problématiques et de prévoir des interventions spécifiques auprès d'elles. Le PGMR devrait comporter des mesures permettant d'identifier ces cibles. Certaines MRC québécoises ont sans doute développé des pratiques dont on pourrait s'inspirer. **Une étude permettant d'identifier les habitudes et les comportements** de la population et des institutions, commerces et industries sur la gestion de leurs matières servirait d'intrant pour mieux orienter les activités d'information et de sensibilisation. Certains PGMR en prévoient une, comme celui de la Communauté métropolitaine de Québec. Pourquoi ne pas s'en inspirer.

Par ailleurs, une campagne efficace de sensibilisation doit être prévue avant l'application de la nouvelle tarification au volume, de sorte à préparer le terrain en présentant un portrait réaliste de la situation actuelle, des enjeux, des problèmes et des coûts. L'acceptation d'un changement est très souvent conditionnelle à une bonne compréhension de la situation à corriger !

Quelques améliorations souhaitables

Tricentris, qui traite nos matières recyclables, réalise d'excellentes actions de communication. Comme des publications, capsules et petites vidéos sur Facebook. Et des présentations informatives et amusantes dans les municipalités qui les invitent. Cet organisme est en mesure de bien éduquer au sujet des matières qui vont ou pas au bac bleu tout en expliquant pourquoi. Tricentris répond également à toutes nos interrogations au sujet du devenir de nos matières : quel est le marché actuel ? où vont-elles ? en quoi sont-elles transformées ? est-il vrai que le verre aboutit « au dépotoir » ? et les verres à café des restos rapides ? Malheureusement, la Ville de Rouyn-Noranda ne relaie pas les capsules et messages de Tricentris (sauf quand on insiste), même si cet organisme ne demande pas mieux qu'on devienne des agents multiplicateurs de ses messages ! <https://www.facebook.com/tricentris>

Visez vert et le site web de la Ville ont encore **besoin d'être optimisés** et d'intégrer les suggestions des citoyens, ignorées pour des raisons qui m'échappent. **Idem pour la Patrouille verte.**

La section du site web portant sur les matières résiduelles pourrait être encore plus complète et conviviale. Elle comporte aussi des erreurs et omissions qui doivent être corrigées. En plus d'être plus ou moins facile à trouver lorsqu'on part de la page d'accueil du site. Voir annexe 1.

Par exemple, le site devrait présenter les tableaux complets des points de cueillette et recycleurs (tableaux 4.1 et 4.2 du PGMR) plutôt que d'éclater cette information dans de nombreuses sous-sections. Aussi, il devrait inclure des messages bien visibles au sujet de certains contenants utilisés en très grande quantité, que la plupart des citoyens jettent au bac vert (ou dans la nature) en ignorant qu'ils peuvent être recyclés via Tricentris. (ex : verres à café Tim Hortons, capsules Nespresso). J'ai fait maintes fois cette suggestion à la Ville, sans succès. J'avais aussi suggéré que la Ville travaille en collaboration avec ses 3 restaurants Tim Hortons afin que ceux-ci informent leur clientèle du fait que leurs verres jetables vont au bac bleu et non à la poubelle. Je n'ai eu aucun feedback.

Quant à la ligne téléphonique Info Visez vert, elle offre en ce moment un service qui n'est pas adéquat pour les demandes pressantes. En effet, il s'agit d'une boîte vocale indiquant qu'en laissant un message on peut espérer un retour en 48 heures. Ce n'est pas adapté à un service de première ligne. Quand le citoyen ne trouve pas réponse à sa question sur le site web et n'obtient pas de réponse rapide au téléphone, il risque de ne pas récidiver.

La Patrouille verte de son côté semble sous-utilisée. J'ai reçu sa visite à au moins deux reprises et j'ai constaté des lacunes dans le mandat et la formation des agents. J'ai eu chaque fois l'impression que ces jeunes n'étaient formés que pour nous « vendre » le bac brun sans plus. De plus, certains ont même promu la disposition des rognures de gazon dans ce bac, plutôt que de proposer l'herbicyclage ! La Ville a raté plus d'une fois une belle opportunité, celle de confier à ces agents l'inspection du contenu des bacs bleus et verts et l'accompagnement et l'éducation des résidents au sujet de leurs contenus. Parce que des problèmes avec ces contenus, il y en a ! Les étudiants embauchés sont jeunes et n'ont aucune expertise, mais il serait facile de les former

et les doter d'outils afin de guider les citoyens dans le choix et la préparation des diverses matières qui vont dans les 3 bacs (Tricentris en propose). Et de les inciter à noter toutes les questions, préoccupations et suggestions des gens visités, tout en faisant aussi rapport des problèmes observés. Ils m'ont confirmé ne rien noter du tout, à mon grand étonnement. Et pourquoi pas, de leur demander d'expliquer aux citoyens comment pratiquer l'herbicyclage et pourquoi c'est une bonne pratique.

2.3 La caractérisation des matières : elle doit être une priorité

La Ville souhaite avoir un portrait plus précis des matières résiduelles générées par les citoyens et les ICI, qui sont présentement envoyées à l'élimination et qui auraient pu être détournées de l'enfouissement. Cette caractérisation permettra d'obtenir des données plus précises, à utiliser dans la planification des orientations et des mesures du PGMR en plus d'orienter les actions de sensibilisation et d'encadrement concernant les matières valorisables.

Il est assez étonnant qu'en 2022 notre Ville n'ait pas encore caractérisé ses matières résiduelles puisque si on souhaite en réduire la quantité, en augmenter la qualité et qu'elles soient envoyées aux bons endroits, il s'agit sans doute de la première étape à réaliser avant d'identifier des objectifs et des moyens. Les données quantitatives (volumes et poids) sont importantes, mais les qualitatives le sont tout autant. Le PGMR prévoit des échéanciers soit très tardifs (2028) soit non déterminés ou assez vagues pour effectuer ces caractérisations, tant pour le contenu des bacs et conteneurs (gérés par la Ville ou par le privé) que pour ce qui est reçu au site de Multitech et chez Tricentris.

Si on veut passer à 75% de matières recyclées il va falloir au plus vite faire cet exercice. **La Ville doit absolument devancer l'échéancier de 2028** pour les matières générées.

Au sujet des CRD, ce n'est guère mieux, le PGMR mentionne que « les données relatives à la capacité de traitement, aux quantités de matières qui sont reçues chez Multitech, transférées ou rejetées ne sont pas disponibles ».

Et puis ceci. « Aucune caractérisation du secteur ICI n'a été réalisée à ce jour, les quantités de matières générées par les différents secteurs d'activités ne sont pas connues et ont donc été estimées par l'outil. » Compte tenu que le taux de récupération des ICI est extrêmement décevant (21% au total), une caractérisation quantitative et qualitative des matières qu'ils génèrent est assez urgente.

Ces lacunes doivent être corrigées et mises en priorité dans le PGMR. Surtout que ces actions étaient prévues au PGMR précédent et n'ont pas été réalisées. Le PGMR prévoit par ailleurs « élaborer une méthodologie de caractérisation », « évaluer divers scénarios, méthodes », ce qui étire les délais. Il faudrait sûrement faire plus vite, des méthodes existant déjà et ayant été testées dans d'autres villes de taille moyenne. Nul besoin de réinventer la roue.

2.3 Les ICI encore épargnés ?

Nul doute que certaines institutions, commerces et industriels de Rouyn-Noranda sont de grands générateurs de matières envoyées, souvent à tort, à l'enfouissement. Qu'on pense au centre hospitalier, aux écoles, CPE, édifices à bureaux, usines et restaurants par exemple, où il se consomme beaucoup de nourriture. Pourtant les institutions ont pas mal toutes des obligations internes de développement durable incluant une réduction de leurs déchets et de leur empreinte environnementale ! Et quand on pense aux restaurants rapides et aux supermarchés, on devine que les quantités de contenants non recyclables ou envoyés au LET alors qu'ils auraient pu être recyclés, sont énormes.

On constate même dans les supermarchés une hausse du suremballage fait localement avec des matières non recyclables (plastiques rigides no 6, barquettes de styromousse et autres, surtout des contenants). Sans compter le retour des sacs de plastique à usage unique. Des centaines de villes ailleurs du Québec ont interdit ces sacs et certaines travaillent aussi à la réduction des emballages d'aliments : viandes, fruits, légumes, boulangerie. Il faut savoir qu'au Québec, l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* stipule que « **toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière d'environnement** », ce qui inclut l'interdiction de produits ou services.

En attendant la réglementation provinciale tant attendue afin de contrer le suremballage, ou une réglementation municipale, la Ville de Rouyn-Noranda pourrait fort bien **travailler en concertation avec ses restos rapides et supermarchés dans le but de réduire l'utilisation de tous ces contenant non recyclables** en les remplaçant par des produits recyclables, compostables ou par des pratiques de vente en vrac et de promotion des contenants réutilisables. On a beaucoup de retard à rattraper. Et d'incitatifs à de meilleures pratiques à développer. Il faut prendre les devants, surtout que la nouvelle législation provinciale risque de décevoir.

En 2022, alors que le simple citoyen est mis à contribution depuis plus de 25 ans pour la récupération et un à deux ans pour le compostage (plus que ça, en réalité, si on inclut les incitatifs au compostage domestique), les commerces et institutions sont plutôt épargnés, on les embête le moins possible. Et on reporte encore à beaucoup plus tard l'application de mesures au centre-ville sous prétexte que l'espace manque pour une bonne disposition des matières. **Pour les ICI on parle de « étudier », « explorer », « réfléchir à des avenues de solution ». Encore. Ce n'est pas acceptable dans un nouveau plan de 7 ans.**

La plupart des gens ne comprennent pas, avec raison, pourquoi les restaurants et supermarchés ne participent pas systématiquement au compostage. De même que les industries et édifices logeant de nombreux employés. Le PGMR semble manquer d'ambition envers ces clientèles. Et manquer d'inspiration pour le centre-ville. Sans doute que d'autres MRC québécoises pourraient inspirer la Ville avec leurs façons de faire. Au centre-ville, par exemple, l'installation de bacs ou conteneurs pour le compostage permettrait de réduire le nombre ou la dimension des bacs et conteneurs à déchets. Et des cueillettes plus régulières préviendraient le débordement des conteneurs. **Il s'agirait de gérer autrement l'espace disponible qui lui, ne changera pas.**

2.5 Contrer le gaspillage de nourriture

Le gaspillage alimentaire résulte souvent des surplus invendus de supermarchés et des restaurants, traiteurs, etc. Mais à Rouyn-Noranda il est fort probable que des ententes avec le Centre Bernard-Hamel et d'autres OSBL permettent de récupérer une grande partie de ce qui est comestible. Cependant le gaspillage peut aussi être causé par les formats de nourriture vendus, rarement adaptés pour les personnes seules ou les couples sans enfants. Et par les pratiques de marketing des supermarchés qui favorisent l'achat multiple (rabais conditionnels à l'achat de 2 ou 3 items). Bien que le marketing des commerces est en grande partie régi par les sièges sociaux des bannières, il y a certainement possibilité de convaincre les marchands locaux de faire des efforts afin d'améliorer leur offre. Notamment **en augmentant le vrac et en l'élargissant à d'autres produits que les fruits et légumes**. La création d'une instance de concertation Ville-commerces permettrait de travailler sur ces aspects et de mettre en valeur les commerces qui adoptent les meilleures pratiques. Les OSBL qui proposent des formules du genre frigos communautaires devraient pour leur part être soutenus par la Ville.

2.6 Promouvoir et instaurer le ré-emploi

Le PGMR propose de promouvoir les dons de biens, l'achat de seconde main et la réparation des objets afin de réduire l'enfouissement. Mais à quoi bon promouvoir si les outils, les services, les réparateurs ne sont pas là ? Je n'ai pas vu beaucoup de mesures concrètes dans le Plan pour favoriser la réutilisation d'objets en bonne condition jetés ou mis à la rue dont plusieurs, exposés aux intempéries, sont condamnés à se détériorer et aboutir au LET, alors qu'ils auraient pu et dû être récupérés et réutilisés.

Pourquoi ne pas prévoir des moyens comme les suivants : ateliers de réparation ou de réparation/revente commerciaux ou communautaires (du genre de l'ex-Mission Partage), cueillette mensuelle de la Ville plus efficace, centres de dépôt couverts permanents dans les quartiers, promotion des sites de petites annonces (à vendre ou à donner), reprise de la cueillette de gros objets en bon état par le Centre Bernard Hamel ou par un autre OSBL (avec tarif minime pour le ramassage), nouvelle formule de Ramasse ta cour adaptée pour les citoyens n'ayant pas de camionnette ou de remorque, soutien à la création d'un réseau de troc ou de partage, bottin complet et à jour des ressources existantes, etc. **La Ville pourrait créer des incitatifs, offrir du soutien financier ou technique, faire de la promotion sur ses plateformes, bref contribuer à toute initiative et tout réseau visant à remettre en circulation des biens en bon état susceptibles d'être réparés, donnés ou vendus**. La Ressourcerie actuelle (101 trouvailles) et les commerces de meubles ou électroménagers de seconde main ne suffisent pas à combler tous les besoins. La Ville pourrait également rediriger une partie des citoyens qui la contactent pour la cueillette mensuelle des gros objets vers d'autres organismes ou commerces qui les mettraient en valeur, en plus de **s'engager à ne jamais envoyer elle-même à l'enfouissement les objets en bon état résultant de ses cueillettes mensuelles et annuelles**.

Enfin, **le ré-emploi des matériaux de construction**, neufs ou issus de démolition, est bien peu abordé dans le PGMR. Cette lacune doit être comblée. Ce qui se fait ailleurs (ex : ressourcerie dédiée) pourrait inspirer des mesures intéressantes. La Ville a des années de retard à combler.

2.7 Vidanges des fosses septiques

Le projet de prise en charge des vidanges par la Ville est encore reporté. En attendant, le PGMR ne semble rien prévoir pour inciter les citoyens à faire vidanger leur réservoir et ne planifie rien pour documenter la situation. On apprend dans le document qu'il a été impossible d'obtenir des données sur le nombre d'opérations de vidange effectuées par les entreprises qui offrent ce service. Et que le nombre de chargements en provenance de notre territoire, acheminés au site accrédité de traitement des boues de Val-d'Or, est très inférieur à ce qu'il devrait, compte tenu du nombre de résidences équipées de systèmes de traitement des eaux usées en milieu isolé.

Je suis d'avis que la Ville a intérêt à investir et faire des efforts afin de régulariser la situation, par plusieurs moyens. Les résidents concernés font face à une charge financière de plus en plus considérable s'ils veulent respecter les normes municipales et gouvernementales lorsqu'ils ne sont pas desservis par un réseau d'égout. Dans les faits, ils sont **victimes d'iniquités importantes**. Alors que les personnes desservies voient une grande part des investissements requis pour les infrastructures (+ collecte et traitement) être subventionnées par les divers niveaux de gouvernements, les résidents des milieux ruraux et riverains n'ont souvent droit à aucune aide financière pour leur système individuel. Ils doivent payer de leur poche l'installation d'un système de plus en plus sophistiqué (de plus de 30 000\$), les frais d'ingénierie exigés par le MELCC et la Ville, les inspections annuelles et les vidanges périodiques, tout en devant recommencer à zéro à la fin de vie du système, au bout de 20 à 25 ans. On le constate en examinant les comptes de taxes foncières de résidences équivalentes desservies/non-desservies : la différence sur la facture n'est pas du tout représentative du coût réel du service offert par la Ville aux citoyens desservis, qui ne paient qu'une part minime des coûts.

Le respect des fréquences de vidange prévus à la réglementation serait sans doute encouragé si la Ville prévoyait au PGMR des mesures de soutien aux propriétaires non-desservis : remboursement d'une partie des frais de vidange, tarif réduit négocié et subventionné partiellement par la Ville, etc. Et dans le but de documenter la situation, pourquoi ne pas **instaurer la déclaration obligatoire de chaque vidange** à la Ville, par l'entrepreneur ou par le propriétaire, avec une preuve (copie de la facture) ? Et pourquoi ne pas faire preuve de flexibilité pour les chalets saisonniers peu utilisés ? En principe une inspection de courte durée devrait permettre d'évaluer la nécessité de vidanger ou non. Ainsi, pour un bâtiment saisonnier peu fréquenté générant peu d'eaux usées, **la Ville pourrait autoriser des intervalles de vidanges plus longs**, quitte à faire payer un tarif minimal d'inspection permettant de faire autoriser une prolongation de délai. Il y a moyen d'innover, dans une optique d'équité. Et de telles mesures inciteraient davantage de propriétaires à bien gérer leur système dans le respect de l'environnement.

Le PGMR nous apprend que « la Fonderie Horne génère une quantité importante d'eaux usées. Toutefois, la Ville détient très peu de données sur la quantité et la qualité de ces eaux ». Le PGMR doit donc ajouter des actions permettant de documenter et combler cette lacune.

2.8 Les indicateurs dans le Plan

Plusieurs des indicateurs publiés dans le PGMR ne me semblent pas significatifs ou efficaces pour mesurer l'atteinte des objectifs. Par exemple, comptabiliser le nombre de personnes à qui on a

parlé, le nombre de réunions tenues, le nombre de publications, ne permet pas de mesurer si on est en train d'atteindre des cibles comme l'amélioration des pratiques et des comportements, l'adhésion à des mesures ou des règles, une hausse de la qualité des matières, etc. La Ville doit prévoir des évaluations en bonne et due forme, en commençant par documenter et caractériser AVANT l'application d'une mesure, ce qui permettra de comparer l'avant et l'après et de mesurer l'évolution du résultat.

C'est souvent la faiblesse des plans d'action, les indicateurs et l'évaluation des résultats. De concert avec des objectifs qui prennent parfois la forme de vœux pieux plutôt que de cibles mesurables. IL faut y travailler, car de bons objectifs et de bons instruments d'évaluation préviendront la répétition de mesures inutiles ou inefficaces et de gaspillage des budgets. Et permettront de démontrer les progrès et les succès !

ANNEXE 1

La section du site web portant sur les matières résiduelles pourrait être encore plus complète et conviviale. Elle comporte aussi des erreurs et omissions qui doivent être corrigées.

En voici quelques exemples.

Matières acceptées dans le bac vert

Les matières suivantes, ne pouvant être récupérées, doivent être déposées dans le bac vert.

- couches;
- styromousse;
- textiles, chaussures et sacs à main (non réutilisable);
- ampoules électriques; *Omission : on devrait préciser quels types d'ampoules puisque les néons et les fluocompactes ne doivent pas jetés dans le bac vert*
- pellicule plastique; *Omission : préciser que les pellicules de plastique souples de type Saran Wrap vont au bac bleu*
- tous les articles plastique n'arborant pas le logo de recyclage. *Omission : tous les pastiques portant le numéro 6*

La préparation des matières recyclables

Et ensuite, que se passe-t-il avec mes matières recyclées? [Cliquez ici pour le découvrir](#) : *LIEN INEXISTANT (vidéo n'existe plus)*

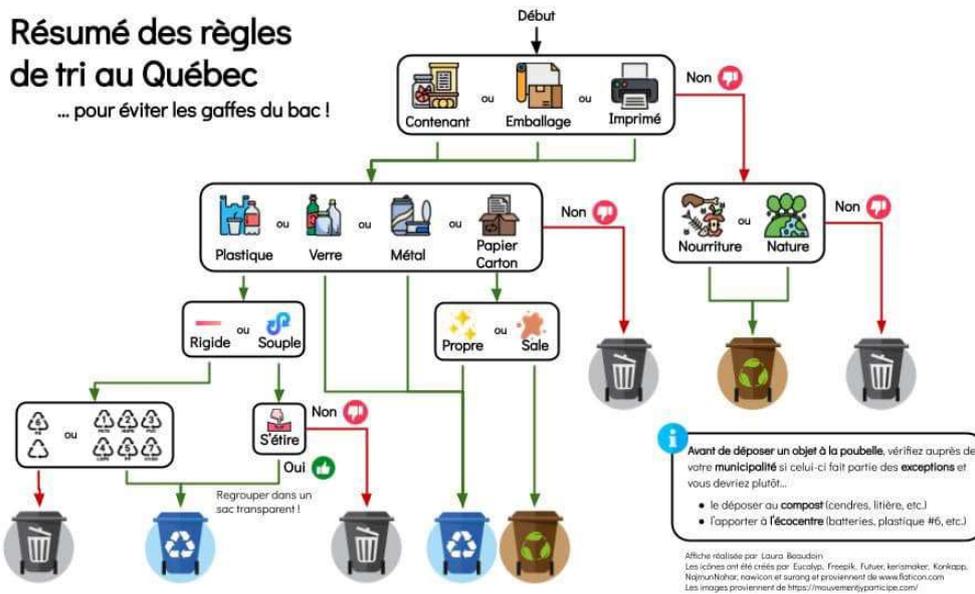
Matières refusées dans le bac bleu *Omission : Pas un mot sur le plastique no 6*

Surplus de pelouse et feuilles

Dans les secteurs urbains, les surplus de pelouse et de feuilles peuvent être placés dans des sacs de plastique appropriés et déposés à côté du bac vert puisque le poids pour la levée d'un bac ne peut dépasser 100 kg : *Faux car ceux qui le font reçoivent des billets d'avertissement !*

Pesticides : infos contradictoires

Aide-mémoire déficient sur le tri des matières : *celui publié récemment par Tricentris est beaucoup mieux conçu. Avec les autorisations appropriées, la Ville devrait le publier en remplacement du sien. Voir ci-dessous.*



Écocentre

Les matières suivantes ne sont pas acceptées à l'écocentre :

- Déchets domestiques et résidus de table;
- Pièces de véhicules;
- Pneus de plus de 24 pouces;
- Fibre de verre;
- Pesticides agricoles et engrais;
- Résidus biomédicaux;
- Armes et munitions;
- Terre, remblais, pierre, gravats, sols contaminés;
- Amiante;
- Carcasse d'animaux.

Pour connaître la façon de disposer de ces matières, communiquez avec la ligne Info-Visez Vert au 819 797-7114, ou par courriel au info.visezvert@rouyn-noranda.ca.

Suggestion : il vaudrait mieux publier sur le site la façon de disposer de ces résidus plutôt que faire appeler des gens chez un service offert seulement 5 jours semaine en journée, avec boîte vocale et délai de réponse jusqu'à 48h. Les citoyens en quête de ce type d'information sont souvent pressés de disposer des matières et n'attendent pas.

Bref mémoire sur le projet PGMR de la ville de Rouyn-
Noranda
Commentaires et recommandations de la librairie solidaire
Corcovado

Par le
Centre de solidarité internationale Corcovado



Mémoire déposé à la commission des consultations
publiques pour le projet de plan de gestion des matières
résiduelles de la ville de Rouyn-Noranda,

Novembre 2022

Table des matières

Introduction et mise en contexte.....	3
1. Présentation et historique du Centre de solidarité internationale (CSI) Corcovado	3
2. Intérêt du CSI Corcovado pour les matières résiduelles	4
3. Pistes d'amélioration.....	4
Conclusion	5

Introduction et mise en contexte

Nous avons assisté à l'assemblée publique de consultation à propos du projet de gestion des matières résiduelles. Nous avons quelques points que nous aimerions porter à votre attention. En effet, il nous est apparu évident que non seulement la ville de Rouyn-Noranda ne connaît pas bien le rôle joué par la librairie solidaire dans l'économie circulaire de la ville, mais que le nouveau plan risque d'avoir des impacts non-négligeable sur le fonctionnement de la librairie pour les prochaines années.

C'est pourquoi nous avons décidé de présenter ce mémoire afin de clarifier certains points et orienter des pistes de réflexions afin que la gestion des déchets se fasse de façon plus efficace et que l'apport de chacun soit mieux connu et reconnu.

1. Présentation et historique du Centre de solidarité internationale (ci-après : CSI) Corcovado

Le CSI Corcovado est un organisme de bienfaisance qui a pour mission de soutenir les populations vulnérables du Sud dans l'amélioration de leurs conditions de vie en réalisant, en partenariat avec elles, des projets de coopération internationale durables et en sensibilisant la population de l'Abitibi-Témiscamingue à la solidarité internationale et à la consommation responsable. Si l'un de nos volets concerne l'international, les deux autres volets concernent notre région, et principalement Rouyn-Noranda. Très peu de nos activités sont organisées dans d'autres villes. Nos 5 valeurs sont : l'engagement, la solidarité, l'équité, la pérennité et l'éco-responsabilité.

Le CSI Corcovado existe depuis 1984. Il a été créé à l'origine par sœur Murielle Fortin afin de supporter son travail auprès des enfants de la rue à Salvador de Bahia au Brésil. L'organisme Mission partage a ensuite été mis sur pied pour réparer et revendre des objets de seconde main afin de financer les projets de Mme Fortin (13 ans avant l'existence du Centre Bernard-Hamel). La participation à la réduction des déchets, le recyclage et la réutilisation font donc partie intégrante des façons de faire du CSI Corcovado depuis ses tout débuts.

Avec le déclin des activités de Mission partage, la librairie solidaire a été mise sur pied en 2007. Située au cœur de Rouyn-Noranda, au coin Dallaire/Gamble, la librairie reçoit maintenant plus de 52 000 livres par année qu'elle trie, répare, nettoie et remet en vente à faible coût. Nous mettons également à la disposition de la population de Rouyn-Noranda des livres gratuits via certaines boîtes à livres et par des partenariats avec certains organismes. Malgré tout, nous devons éliminer près du 1/3 des livres reçus annuellement parce qu'ils sont trop désuets ou trop abîmés pour être réparés et mis en vente. Nous redonnons tout de même une seconde vie à environ 34 600 livres par année, en plus de donner un accès à faible coût à des livres de qualité pour ceux dont le budget est plus restreint.

Nous effectuons également beaucoup de sensibilisation dans les écoles et lors de diverses activités publiques tout au long de l'année sur la consommation responsable, la lutte aux changements climatiques et la lutte aux inégalités, ici comme ailleurs, et nous

prévoyons une augmentation de ce type d'activités à Rouyn-Noranda dans les années futures depuis l'ajout d'une ressource en 2021. Le CSI Corcovado est également un milieu de travail inclusif qui accueille chaque année des gens en réinsertion à l'emploi.

2. Intérêt du CSI Corcovado pour les matières résiduelles

Notre intérêt pour le plan de gestion des matières résiduelles provient de 2 sources. Tout d'abord, nous sommes propriétaires des 6 logements situés au-dessus de la librairie. L'espace que nous avons de disponible à l'arrière ne nous permet pas pour le moment d'avoir des bacs supplémentaires pour le compost. Déjà, nous n'avons que 6 bacs de recyclage résidentiel et 3 bacs de déchets pour les 6 logements situés au-dessus de la librairie et pour la gestion des surplus de livres que nous ne pouvons pas remettre en circulation. Nous n'avons pas l'espace pour des conteneurs, ni des bacs de plus.

Ensuite, vous prévoyez dans le nouveau plan de gestion d'augmenter le tarif de ceux qui génèrent plus de déchets. Il devrait y avoir une exemption pour certains commerces, OBNL ou industries qui récupèrent et qui donnent une deuxième vie à des objets ou qui participent à l'économie circulaire. Nous pouvons prendre en exemple la librairie de livres usagés du CSI Corcovado qui détourne environ 36 000 livres des bacs de recyclage à chaque année. La gestion des surplus nous cause déjà quelques fois par an des frais supplémentaires lorsque nous devons aller porter des livres directement au centre de tri quand nos bacs et notre sous-sol débordent.

Nous trouvons inconcevable si nous devons payer un surplus supplémentaire pour les livres désuets ou brisés que nous recevons et que nous devons mettre au recyclage. Cela n'affecte pas que nous. Nous sommes certains que le Centre Bernard-Hamel fait face à des défis semblables avec les objets qu'ils reçoivent qui ne sont pas tous en bon état. Nous pourrions tout simplement cesser de le faire et demander aux gens de mettre tous ces livres au recyclage dans leurs propres bacs à leurs domiciles. Présentement, nous ne recevons aucune aide de la part de la ville quant à la gestion des déchets malgré le travail de récupération et de réduction des déchets que nous accomplissons.

3. Pistes d'amélioration

- Souvent lorsqu'un répertoire des récupérateurs est constitué, c'est seulement l'industrie lourde (substances toxiques, métaux, résidus de construction) qui est tenu en compte. Le bottin des récupérateurs de l'Abitibi-Témiscamingue en est un bon exemple. Il serait peut-être temps de revoir cette définition afin d'inclure d'autres types de récupération ou de revalorisation, tels que les vêtements (friperies), les meubles et autres objets (Centre Bernard-Hamel) et les livres (Librairie Corcovado).
- La ville de Rouyn-Noranda devrait compiler un répertoire de commerces, des entreprises et des OBNL qui participent à l'économie circulaire afin de faire connaître leurs services à la population et les mettre en valeur puisqu'ils contribuent activement à réduire la quantité totale de déchets que doit traiter la

ville de Rouyn-Noranda. En effectuant une recherche par internet, nous en avons trouvé un pour l'Abitibi-Ouest mais aucun pour Rouyn-Noranda. S'il existe, il n'est pas facile d'accès et mal référencé sur le web.

- Dans votre PGMR, vous prévoyez un soutien aux OBNL qui réemploient des matériaux ou des objets. Ce serait bien de s'assurer de le faire connaître aux différents commerces, entreprises et OBNL, mais également de s'assurer que vos critères seront inclusifs. En effet, sous prétexte que le CSI Corcovado aide des communautés à l'international et que nous offrons nos services aux gens de l'Abitibi-Témiscamingue et non seulement aux résidents de Rouyn-Noranda, nous sommes souvent exclus de plusieurs programmes (il y a textuellement une clause qui dit le centre de solidarité internationale n'est pas éligible). Pourtant, une bonne part de nos actions sont directement au bénéfice de la population de Rouyn-Noranda, notamment au niveau de l'économie circulaire et de la sensibilisation du public à la consommation responsable.

Conclusion

Bien que nous comprenions très bien le désir de la ville de Rouyn-Noranda de poser des incitatifs afin de réduire la quantité de déchets générés, nous demandons que ce problème soit analysé sous différents aspects, tels que la quantité de matière détournée pour réutilisation et non seulement sous l'aspect de la quantité directe de ce qui se retrouve dans les bacs. L'impact financier pourrait être significatif pour certains organismes et avoir éventuellement un impact bien réel sur la ville en cas de fermeture si une telle charge devenait trop lourde à gérer.

Si nous voulons un changement de comportement au niveau de la société, cela doit se faire sur plusieurs fronts. Lorsque les mesures d'encouragement à la récupération s'appliquent seulement aux grosses industries, c'est difficile pour le résident moyen et les petites entreprises de se sentir concernés. D'inclure plusieurs petites ou moyennes initiatives qui donnent un pouvoir d'action aux citoyens encourage également leur mobilisation dans le processus parce que cela met des moyens à leur portée. Ils sentent ainsi qu'ils peuvent contribuer à changer les choses pour le mieux.

Qu'avons-nous à perdre socialement si en plus ces initiatives aident les gens à se sentir mieux parce qu'ils contribuent à une cause plus grande qu'eux en même temps (friperies – protection de l'environnement; Centre Bernard-Hamel – protection de l'environnement et lutte contre la pauvreté ici; Librairie Corcovado – protection de l'environnement, lutte à la pauvreté et aux inégalités ici et ailleurs dans le monde). Parce que chaque geste compte. Tout est interrelié. Pour avoir un impact réel et positif, le plus de gens possible doit se sentir impliqué et partie prenante, et soyez assurés que nous serons à vos côtés pour toute action ou décision qui va dans ce sens.

Mémoire présenté à la ville de Rouyn-Noranda
Par l'organisme Ambassadeurs Zéro Déchet de l'Abitibi-Témiscamingue
Dans le cadre de la consultation publique sur le plan de gestion des matières résiduelles

Novembre 2022

Francis Marquis ing.

Cloé Caron

Andréanne Caron

1. Introduction

Nous souhaitons d'abord mentionner que nous sommes heureux que la ville de Rouyn-Noranda s'intéresse à la réduction des déchets sur son territoire. Nous sautons sur cette occasion pour mettre sur papier plusieurs éléments auxquels nous avons réfléchi et desquels nous avons parlé, en tant qu'organisme, au cours des dernières années.

En rappel, Ambassadeurs Zéro Déchet de l'Abitibi-Témiscamingue est un organisme à dessein environnemental actif depuis 4 ans (Enregistré depuis 2 ans). Les administrateurs habitent tous à Rouyn-Noranda.

2. De prime abord, nous prenons positions

Nous souhaitons d'abord nous positionner sur quelques éléments.

Premièrement, nous croyons que l'effort en lien avec les déchets doit être fait là où c'est « le plus payant » pour l'environnement. Il faut rappeler que la gestion (incluant l'enfouissement) des déchets au Québec représente une petite partie des GES émis, et que c'est le secteur des transports qui est le plus gros émetteur de ces gaz. En ce sens, nous croyons que l'effort déployé par les municipalités en environnement devrait être proportionnel à l'envergure des sources d'émissions : Ainsi, les municipalités du Québec devraient investir beaucoup d'argent et d'énergie pour améliorer le transport actif, la sécurisation des voies cyclables et piétonnes, le transport collectif, et beaucoup moins d'énergie et d'argent pour la diminution des déchets. L'optimisation (et dans une moindre mesure, l'électrification) des transports devrait toujours être en haut de la liste de priorités en environnement.

Comme mentionné, nous croyons que les efforts à faire par les municipalités en lien avec la gestion des déchets devraient être ceux qui sont payants pour l'environnement, afin d'éviter de trop se disperser. Selon nous, les efforts reliés à la gestion des matières résiduelles devraient se concentrer autour des éléments suivants :

- Des changements **systemiques** ayant des impacts majeurs dans la réduction des déchets devraient être mis en place(Exemple : Réglementation autour des circulaires , genre Publisac ou autres);
- Plus d'efforts devraient être faits dans l'amélioration de la gestion des déchets **organiques** que dans la gestion des « autres déchets »;
- Une évaluation de la possibilité de capter le **méthane** des sites qui en génèrent devrait être réalisée (dépotoirs anciens ou actuel).
- La ville devrait se préparer à l'avance à l'arrivée de la consigne élargie en 2023 afin d'encourager son adoption par les citoyens.
- La gestion **des appareils contenant des gaz réfrigérants** se trouver sur la liste des priorités;
- Des politiques, programmes, incitatifs, infrastructures, devraient permettre la **réduction des déchets urbains et des dépotoirs sauvages**, qui polluent notre environnement par le plastique, entre autres.
- Une **politique sur le gaspillage alimentaire** devrait être adoptée.

La dernière position que nous aimerions prendre d’emblée est celle concernant la tarification des déchets. Nous sommes **contre** la tarification des déchets aux citoyens, que ce soit par la pesée des bacs bleus verts bruns, ou à l’écocentre. Nous pensons que de telles mesures encouragent et encourageraient les dépotoirs sauvages, le brûlage des déchets et l’enfouissement illégal. Nous croyons que la tarification des déchets serait perçue (que ce soit sous forme de bonus ou de malus) comme une punition à ceux qui se départissent convenablement de leurs déchets, par rapport à leur voisin un peu insouciant qui « fait disparaître » ses déchets pour éviter « la taxe ». Nous croyons que de nouvelles mesures de tarification seraient mal perçues, contestées, facilement déjouables, et au bilan, improductives. Dans cette optique, nous croyons également que l’écocentre devrait être gratuit pour tous les citoyens, peu importe les matières (Nous y reviendrons).

3. Conscientisation VS changements systémiques VS incitatifs

Dans nos quelques années en tant qu’organisme, nous avons beaucoup axé nos interventions sur l’éducation de la population à la réduction des déchets. Les sujets que nous avons abordés sont nombreux, allant de l’achat en vrac à la fabrication maison des produits ménagers, en passant par l’alimentation végétale. Nous avons organisé des ateliers/conférences à la bibliothèque de Rouyn-Noranda, nous avons collaboré avec Radio-Canada à une trentaine de chroniques radios, nous avons produits du matériel vidéo publié en ligne, nous avons co organisé un évènement de grande ampleur (La foire zéro déchet de l’Abitibi-Témiscamingue), et avons administré un groupe Facebook où des milliers de citoyens de partout en région discutent afin de diminuer leurs déchets.

Au fil des années, nous avons réalisé l’impact limité qu’ont ce genre d’interventions auprès de la population. Les habitudes sont très bien ancrées chez les gens, et les personnes enclines à les changer tout bonnement « pour la cause » sont en nombre très limité. Sans incitatifs ou sans changement systémiques, les comportements sont très lents à modifier, ou ne se modifient pas.

Quant aux incitatifs aux changements (\$), nous croyons que ceux-ci viennent récompenser les personnes qui font les bons gestes environnementaux (Adoption des couches lavables par exemple), mais qu’ils ne sont pas en soi des moteurs importants de changements, du moins pas au niveau actuel des programmes (Exemple, subvention de 100\$ pour les couches lavables VS 1000\$ à 1500\$ d’investissement pour des produits éthiques québécois, subvention disponible uniquement pour les couches neuves, et un d’entre nous pourrait par ailleurs témoigner du parcours du combattant pour obtenir ce 100\$).

C’est pourquoi nous pensons que pour que des réductions substantielles de déchets puissent être réalisées dans le futur, il faudra que des changements systémiques soient mis en place par nos gouvernements (municipaux, provinciaux et fédéraux) et que celles-ci ne proviendront pas du geste individuel des citoyens.

À titre d'exemple, nous citons ci-bas des changements systémiques qui proviennent du gouvernement provincial :

- Obligation pour les municipalités du Québec de se doter d'une collecte des matières organiques (compost)
- Consigne des bouteilles en vigueur et instauration prochaine de la consigne élargie

À titre d'exemple, nous citons ci-bas des changements systémiques qui proviennent de municipalités du Québec:

- Instauration par la ville de Montréal d'un système d'abonnement « opt-in » pour les Publisac, plutôt qu'un système « opt-out ». Ainsi dans un futur proche, les circulaires seront distribués uniquement aux personnes s'étant abonné auprès du distributeur. NB : Les circulaires représentent environ 5% des matières traitées dans les usines de tri du Québec.
- Montréal vient également de bannir une fois pour toute les sacs à usage unique en plastique, favorisant grandement l'utilisation de sacs réutilisables.

Il existe certainement d'autres types de modification à la portée de la ville de Rouyn-Noranda qui pourraient donner des résultats substantiels de réduction des déchets. Nous croyons que c'est là-dessus qu'il faut axer les interventions. Nous nommons en rafale quelques idées que nous avons :

- Réglementation sur la pose de certains produits de recouvrement de toiture : Un bardeau d'asphalte « 25 ans » génèrera plus de déchets qu'un bardeau d'asphalte « 35 ans » car il faut le changer plus souvent. Aussi, certains recouvrements métalliques sont bons « à vie » (La vie de qui?). Il y a peut-être quelque chose à explorer à ce niveau.
- Herbicyclage et feuillicyclage : À notre connaissance, aucune municipalité au Québec n'a encore instauré de législations à cet effet, pourtant, ce pourrait être gagnant.
- Meilleur tri de la part des employés de la ville au centre de tri et lors des activités « Ramasse ta cour » en vue de rediriger vers le centre Bernard Hamel les objets ayant une valeur marchande. On voit beaucoup de citoyens jeter « leurs choux gras ».

4. Les appareils réfrigérants

Au point de vue du réchauffement climatique, les gaz réfrigérants contenus dans certains appareils (Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs, notamment) représentent un terrible fléau. Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement **des milliers de fois supérieurs au CO2**. En d'autres termes, un seul litre du gaz contenu dans un réfrigérateur réchauffe autant le climat que des milliers de litres de gaz d'échappement d'une voiture, lorsqu'ils s'échappent de la tuyauterie du frigo (S'ils ne sont pas récupérés de façon adéquate, autrement dit).

Le gouvernement provincial a reconnu le problème et a annoncé certaines mesures qui tardent à être mises en place. Il est surtout question que les vendeurs de ces appareils devront les accepter et en disposer de la bonne façon.

Cependant, la population n'est absolument pas consciente de cette problématique liée à la fuite de gaz réfrigérants, ce qui l'amène trop souvent à ne pas se départir de ces objets de la bonne façon. Par exemple, un climatiseur de fenêtre ou un petit déshumidificateur déposé dans un bac vert. Ou encore, des gens utilisent de vieux congélateurs défectueux comme « rangement » extérieur, à la maison, au chalet ou au camp de chasse, et les gaz s'échappent au fur et à mesure que l'appareil se dégrade.

Nous croyons que la ville de Rouyn-Noranda devrait :

- 1) Prendre conscience du fléau associé à la fuite de ces gaz et reconnaître que le phénomène existe sur son territoire;
- 2) Conscientiser la population à cette problématique via des campagnes de communications annuelles;
- 3) Intervenir auprès des ferrailleurs pour s'assurer qu'ils se départissent des gaz réfrigérants de la bonne façon, via une réglementation ou des représentations ciblées.

5. Rouyn-Noranda et l'économie circulaire

Nous avons quelque fois entendu parler des gens à l'effet qu'il faudrait plus d'entreprises d'économie circulaire sur le territoire. Personne n'est contre la vertu, mais nous croyons qu'il revient surtout à l'entreprise privée de dénicher des opportunités, même si le rôle de nos gouvernements peut certainement être de mettre en lumière certaines de ces opportunités et de créer des conditions favorables à leurs développements.

En parallèle, des entreprises d'économie sociale comme le centre Bernard Hamel ont plus que leur place sur le territoire et devraient être encouragés de toutes les façons possibles. Nous croyons que l'expérience client du centre Bernard Hamel et de la friperie 225 devrait être améliorée et faire l'objet d'une campagne de communication à l'année longue.

Soulignons ensuite que nous croyons que Rouyn-Noranda est déjà un chef de file québécois sur la question de l'économie circulaire, par la présence de la fonderie Horne. **Bien sûr, il y a des enjeux environnementaux importants avec les émissions de la fonderie qu'il faudra régler le plus rapidement possible.** Une fois la pollution générée par la fonderie réglée pour de bon, il sera plus facile de reconnaître que le recyclage des matières électroniques représente une facette importante de l'économie de la ville.

Cela dit : Nous croyons qu'il faut faire attention à rêver à toutes sortes de transformations locales de matières qui ont en soi peu de valeur sur les marchés, le plastique étant un bon exemple, au point où les entreprises de tri doivent souvent écouler leurs matières sur des marchés internationaux où les coûts de transformation sont bien moins élevés qu'au Québec. D'ailleurs, pour pouvoir transformer localement des matières issues de la collecte sélective, il faudrait d'abord les trier localement. Lorsque nous regardons les difficultés des grandes entreprises québécoises dans le domaine (Exception faite, peut-être, de Tricentris, qui a investi des sommes gigantesques dans leurs installations), nous croyons que la ville de Rouyn-Noranda devrait demeurer éloigné (... très éloigné) de l'idée de partir sa propre usine de tri en place et lieu des entreprises du sud québécois. D'ailleurs, au-delà de l'aspect économique de la chose, il faut se poser la question du « pourquoi? » serait-il avantageux de trier localement nos matières? Dans le scénario actuel comme dans un scénario hypothétique où les matières sont triées localement,

nous croyons que la somme du transport des matières, en kilomètres ou en GES, sera la même. L'avantage du tri local ne serait donc pas un avantage environnemental.

Cela n'empêche pas que si une matière particulière était ciblée comme ayant un fort potentiel de transformation dans la région au travers l'écosystème d'entreprises déjà présentes sur le territoire, alors la solution pourrait être d'établir une collecte en « parallèle » du bac bleu. Par exemple en Estrie, les citoyens ont actuellement accès à des conteneurs dans lesquels ils peuvent déposer des matières en verre, qui sont ensuite vendues « localement ». La vente du verre paye les frais associés au projet.

Considérant l'existence de la fonderie Horne, de papetières régionales et de d'autres entreprises métallurgiques, il n'est peut-être pas fou de penser à une telle collecte en « parallèle » pour des matières précises (Conteneurs ou dépôt à l'écocentre par exemple). Les raisons derrière une telle avenue demeurent toutefois en grande partie économiques, la somme du transport des matières demeurant la même et les GES épargnés étant négligeables, selon nous.

6. La venue prochaine de la consigne élargie

Nous voyons d'un bon œil l'arrivée prochaine (2023?) de la consigne élargie au Québec. En rappel, nous pouvons nous attendre, selon les promesses du gouvernement, que TOUS les contenants de boissons (Lait, jus, eau, vin, etc.) soient consignés. Leur retour se ferait dans des machines gobeuses localisées à des endroits stratégiques, des épiceries par exemple. Cette étape supplémentaire permettra d'obtenir de meilleurs débouchés (\$) pour les matières et de responsabiliser les fabricants de contenants sur la facilité de recyclage de leurs produits. Ce seront d'ailleurs ces fabricants qui financeront le programme, selon ce que nous en comprenons. En améliorant le tri à la source, il est également probable que plus de matières soient transformées au Québec, au Canada ou en Amérique du Nord, ce qui serait un gain environnemental.

La ville devrait déjà prévoir quel genre de programmes de communications sera efficace pour encourager les citoyens à privilégier les machines gobeuses plutôt que leur bac bleu.

Ce nouveau système aura pour impact de diminuer les volumes générés dans les bacs de récupération des citoyens. Cela aura également comme impact de diminuer la contamination des matières par le verre qui se brise lors de la manipulation / transport de celles-ci, amenant un meilleur taux de recyclage des matières en général, et donc générant un bénéfice écologique.

Conclusion : Dans le cadre des actions à prendre par la ville de Rouyn-Noranda, nous croyons qu'il est important de tenir compte de cette nouvelle réalité qui changera la donne de manière importante au niveau de la récupération des matières sur le territoire, autant que lors de l'arrivée des bacs bleus, il y a trente ans.

7. Le dépotoir et les déchets sauvages

Les déchets sauvages sont un grave problème sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda. Chaque petit chemin forestier ou coin sombre en secteur plus urbain représente une cachette parfaite pour un vieux matelas, une commode brisée ou des pneus usés. Récemment à Évain, nous avons pu constater que des gens sont venus déposer leurs déchets (plusieurs sacs, des matelas, etc) sur le chemin des puits, à une relative proximité d'où le quartier tire son eau

potable, à environ 30 mètres des maisons les plus proches. Un geste probablement posé de nuit, dans un endroit pas éclairé comme il y en a des milliers sur le territoire.

Pour contrer ce problème de pollution, nous croyons que la ville de Rouyn-Noranda devrait tenir en permanence une campagne de sensibilisation à **l'accessibilité et à la gratuité de l'écocentre**.

En ce sens, nous croyons que toutes les matières devraient être acceptées gratuitement, autant le bardeau, le gyproc ou les autres matières, de façon gratuite (pas seulement le premier voyage), pour tous les citoyens. Actuellement, les frais chargés aux citoyens s'apparentent à une punition pour avoir fait le bon geste écoresponsable, alors que ceux qui font disparaître le vieux gyproc sur un petit chemin forestier s'en tirent sans frais...

Ainsi, **ce devrait être clair pour tous** que l'écocentre accepte gratuitement toutes les matières des citoyens. Ce message devrait être répété à l'année longue.

Nous croyons cependant que des solutions différentes doivent être apportées aux quartiers très éloignés du centre, Preissac, Montbrun etc. Il n'est pas « juste » que les citoyens du quartier centre doivent se déplacer de 1 km pour aller mener leurs matières alors qu'on demande à un citoyen de Preissac de faire 50 km pour poser le même geste. Au final, c'est l'environnement qui paie le prix, car nous avons échos qu'il existe de nombreux dépotoirs sauvages actifs dans les quartiers plus éloignés. Nous avons entendu de la part de citoyens de ces quartiers des possibilités de solutions : Conteneur disponible une journée ou une demie journée par semaine, des activités « ramasse ta cour » plus fréquentes, etc. Les conseils de quartier seraient un bon point de départ pour amorcer la recherche de solutions, qui ne sera peut-être pas la même pour tous ces quartiers.

Finalement, les sommes monétaires qui seraient ainsi perdues suite à la gratuité totale du de l'écocentre pour les citoyens pourraient être perçues différemment, via une augmentation du prix du permis de construction pour certains travaux de démolition par exemple. Ou encore, être absorbées par la ville, tout simplement, en geste de bonne foi.

8. Contamination des cours d'eau par le plastique

Bien qu'à Rouyn-Noranda les sources de contamination des lacs et des rivières soient nombreuses (Métaux lourds, déversements des systèmes sanitaires), il ne faut pas minimiser l'impact de la contamination de l'eau par le plastique.

Pour autant qu'on sache, cette contamination n'est pas documentée sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda mais les impacts sur les organismes vivants (incluant l'humain...) sont bien connus : Problèmes endocriniens, de fertilité, etc.

La contamination par le plastique est évidente en certains endroits : Les déchets urbains mal disposés sont balayés par le vent et se retrouvent dans nos cours d'eau (Fossés, ruisseaux, lacs, rivières), où ils disparaissent tranquillement dans le lit de ceux-ci, entamant un lent processus de dégradation qui durera plusieurs centaines d'années.

Notre organisme organise annuellement une collecte de déchets au début du printemps, et nous pouvons témoigner du genre de déchets qui se retrouvent anormalement souvent dans la nature : **Tasses en carton/plastique de café et autres items de restauration rapide** (Principalement en provenance du Tim Hortons), sacs de plastique à usage unique (incluant le sac du publisac), déchets de collation (chips, chocolat, etc). La promenade en bordure du lac Osisko, près de la

fontaine du cinquantenaire, est particulièrement problématique : Au printemps, à la fonte des neiges, c'est choquant de voir à quel point elle est polluée par les déchets de plastiques.

La ville de Rouyn-Noranda pourrait agir sur la prévalence de ces déchets dans l'environnement de différentes façons, par exemple :

- Interdire certains items à usage unique en plastique sur le territoire (Notamment, les sacs en plastique à usage unique et les tasses à café jetables).
- Demander une participation active aux restaurants de restauration rapide dans la collecte de déchets urbains (obligation par règlements ou contribution supplémentaire afin de financer un programme)
- Mandat annuel (rémunéré) à un organisme jeunesse pour la collecte de déchets urbains en continu sur le territoire, particulièrement aux abords et sur le lac Osisko
- Regarder le modèle de collecte de déchets citoyenne de la ville de Val d'Or afin d'en trouver les clés du succès. Ce printemps, **des centaines** de personnes ont participé à une journée de collecte de déchets urbains.

9. Le compost

Considérant que les déchets organiques représentent une part importante de la génération de GES sur le territoire de Rouyn-Noranda (Référence : Dernier bilan des GES de la ville), nous croyons qu'il est important de mettre sur la liste des priorités l'élargissement « d'une forme de compostage » pour **tous** : Les entreprises, les industries, et les résidents en milieux ruraux.

Pour les milieux ruraux, nous comprenons que la collecte de ces matières via le bac brun est coûteuse et peu efficace du point de vue des GES (Transport du camion de récolte). En ce sens, nous croyons que d'autres avenues pourraient être évaluées, par exemple, un programme de distribution gratuite d'un composteur maison associé avec des formations, des suivis auprès des résidents, etc. Le coût d'un tel programme serait probablement moins élevé que la collecte du bac brun à chaque semaine/ deux semaines pendant des années.

10. La collecte des gaz de dépotoir

Les dépotoirs existants et historiques de la ville de Rouyn-Noranda sont d'important générateurs de méthane. Ces gaz représentent une part importante des GES émis sur le territoire. Il existe des solutions technologiques de captation de ces gaz. Le méthane peut ensuite être brûlé, ce qui produit du CO₂, un gaz possédant un pouvoir de réchauffement de 30 à 100 fois moins élevé que le méthane, ce qui est un gain pour la planète.

Il pourrait également possiblement être récupéré pour être vendu, alimenter une génératrice électrique, ou pour générer une source de chaleur industrielle. Des calculs sommaires nous incitent à dire que les sources de méthane du territoire sont à la limite inférieure d'être utilisables par de tel procédés, cependant.

11. Les déchets organiques sanitaires

Les déchets organiques sanitaires (En provenance des toilettes, principalement) ne sont souvent pas considérés comme des déchets, mais pourtant, ils en sont. Ils sont d'important générateurs de GES (Méthane) et représentent, avec les dépotoirs, une part importante des GES émis sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda.

Nous suggérons de mettre en place une veille des meilleures pratiques dans le domaine afin de voir s'il serait possible de diminuer la production de méthane dans ces installations, ou encore, de la capter, comme dans le cas des dépotoirs.

Un programme de sensibilisation / incitatif au bidet pourrait faire partie des mesures envisagées, le papier devenant lui-même un générateur de méthane.

12. Politique de gaspillage alimentaire

La nourriture produite ne devrait pas être gaspillée. Cependant, elle l'est trop souvent, partout dans la chaîne entre le producteur et le citoyen. Cela génère une perte d'efficacité de nos sociétés (Toute cette nourriture produite, transportée, transformée, qui se retrouve dans un bac brun...), une pollution incroyable et, ultimement, une injustice terrible pour ceux qui ne mangent pas à leur faim.

C'est dans cette optique que nous croyons que la ville devrait se doter d'une politique sur le gaspillage alimentaire, ou du moins, intégrer ces notions dans sa future politique alimentaire.

13. L'importance de l'exemplarité

Nous avons pris position sur plusieurs enjeux dans notre mémoire. Nous aimerions terminer sur une réflexion sur **l'importance de l'exemplarité**.

La ville se DOIT d'être exemplaire dans ses actions afin, premièrement, de donner l'exemple, et deuxièmement, afin d'éviter la critique (parfois justifiée) qui vient freiner la motivation du citoyen qui voudrait faire de petits gestes. Il devient difficile pour l'individu individuel de justifier d'adopter des comportements «écologiques» s'il a l'impression que ses efforts sont contrebalancés par les grandes industries ou sa ville qui n'en font pas autant.

Le projet de destruction du bâtiment de l'aéroport est un exemple où la ville n'est pas exemplaire aux yeux du citoyen. Bien que la ville ait mentionné avoir récupéré les « équipements » qui étaient situés à l'intérieur du bâtiment (comme les toilettes par exemple), ce sont des dizaines voire des centaines de conteneurs de déchets et de recyclage qui sont nécessaires pour la destruction de l'enveloppe du bâtiment (Poutres d'acier, laine isolante, câblages électriques, revêtements intérieurs et extérieurs, etc). Ce bâtiment aurait-il pu être démantelé pièce par pièce plutôt que détruit avec une pelle mécanique? Oui. Cela aurait-il coûté plus cher? Bien sûr! Mais il est temps pour nos gouvernements (municipaux, provinciaux et fédéraux), d'introduire le coût environnemental (en tonnes de GES évitées et émises) dans l'évaluation des projets. Cette prise en compte de façon sérieuse et rigoureuse amènera certainement nos gouvernements à prendre des décisions qui ne sont pas uniquement motivées par le coût financier mais, enfin, par le « vrai » coût d'un projet, qui inclut les charges environnementales.

Parmi les autres gestes qui sont remarqués par le citoyen, qui n'ont peut-être pas beaucoup d'impact réels mais qui en ont à ses yeux d'individu individuel, mentionnons les camions de la ville qui marchent au ralenti (idling) et l'absence de bacs à recyclage / compost à plusieurs endroits publics sur le territoire de la ville (Les parcs d'Évain, par exemple).

En résumé, la ville doit veiller à garder sa crédibilité en adoptant des comportements exemplaires, et se doit de commencer à tenir compte des aspects écologiques d'une manière rigoureuse, afin de toujours être en mesure de justifier ses actions du point de vue environnemental vis-à-vis d'un citoyen de plus en plus sollicité à changer ses comportements.

14. Conclusion

Nous sommes à un tournant de l'Histoire. Le monde d'aujourd'hui est très différent de celui qui existait il y a 100 ans, et est très différent de celui où nos petits enfants vivront dans 100 ans.

La faute historique de la présente destruction des écosystèmes est en grande partie causée par le mode de vie d'excès à outrance des occidentaux, particulièrement des nord-américains, particulièrement des canadiens, particulièrement des québécois, particulièrement des rouyn-norandais. Le mode de vie qui nous a été proposé et que nous n'étions pas, individuellement, en mesure de refuser, est en train de nous amener dans un précipice.

Le niveau de consommation des ressources que nous constatons à l'heure actuelle par nos concitoyens atteint des records et n'est pas soutenable. Dans ce contexte, il est tout à fait justifié que la ville intervienne, par des projets, des actions, des exemples, des réglementations, afin de préserver le bien commun, la nature, le climat.

Nous souhaitons donc que la ville prenne des actions concrètes pour aider à la stabilisation et au renversement de la situation, en participant à proposer un mode de vie tout aussi agréable que celui de la consommation à excès, mais plus durable. C'est agréable, de faire la route à vélo jusqu'au travail, si ce trajet est sécuritaire, balisé, dans la nature et que l'air est sain pour la santé. C'est agréable de jardiner avec son propre compost. C'est agréable de rénover avec des matériaux durables qui ne nous obligeront pas à rénover de nouveaux dans 20 ans. C'est agréable de savoir que nos gouvernements nous soutiennent dans nos actions et en font autant de leur côté, etc., etc...



CREAT

Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue



**Mémoire déposé dans le cadre de la consultation
publique concernant le Plan de gestion des
matières résiduelles 2023-2030 de la Ville de
Rouyn-Noranda
5 décembre 2022**

Collaborateurs

Rédaction

Sophie Laliberté, membre du CREAT – consultante externe

Bianca Bédard, directrice adjointe

Frédéric Charron, chargé de projets

Révision

Mélany Grenon, adjointe administrative

Table des matières

Acronymes.....	3
1. Présentation du CREAT.....	4
2. Intérêt du CREAT pour la gestion des matières résiduelles	5
3. Contexte	6
4. Commentaires généraux	7
4.1 Points forts	7
4.2 Points faibles	8
4.3. Thématiques absentes du PGMR	10
4.3.1 Émissions de gaz à effet de serre	10
4.3.2. Transport	10
4.3.3 Élimination.....	11
5. Commentaires spécifiques	13
Section 1.2 – PGMR précédent	13
Section 3.3 – Distribution des responsabilités	13
Sections 4.0 - Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles	13
Section 5.2 – Multitech Environnement	14
Lieu d’enfouissement technique (LET)	14
Centre de transfert des matières recyclables	16
Site de compostage	16
Centre de valorisation des CRD	16
Section 5.3 – Ressourcerie Bernard-Hamel.....	17
Section 5.4. Site de disposition des boues de fosses septiques de la MRC de La Vallée-de-l’Or.....	17
Section 5.5 - Centre de tri des matières recyclables Tricentris.....	18
7.2 Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées.....	18
Section 7.3 – Bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles pour l’année 2020	19
Section 8.1 – Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2022	19
Section 9.2 – Coûts et calendrier de mise en œuvre	20
6. ANNEXE C Fiches descriptives des mesures proposées	20
Mesure 1.1 - Poursuivre les efforts d’information, sensibilisation et éducation pour faire connaître la gestion des matières résiduelles auprès des citoyens et de la clientèle jeunesse	21
Mesure 1.2 - Accompagner les ICI dans une bonne gestion des matières résiduelles	23
Orientation 2 – Prioriser la réduction à la source	25

Mesure 2.1 - Promouvoir les pratiques de réduction à la source applicables aux matières organiques	25
Mesure 2.2 : Faire connaître le principe de hiérarchie des 3RV-E et supporter les pratiques de réduction à la source et de réemploi	27
Mesure 2.3 - Assurer l'exemplarité de l'organisation municipale en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles	32
Mesure 2.4 - Stimuler la mise en place de démarches d'économie circulaire.....	33
Mesure 3.1 - Bonifier la collecte des matières organiques	35
Mesure 3.2 - Optimiser la gestion des matières résiduelles pour les unités du centre-ville	36
Mesure 3.4 - Améliorer l'accès et la valorisation des matières à l'écocentre et aux points de dépôt ponctuels	38
Mesure 3.5 - Évaluer les options de gestion municipale et les scénarios de traitement des boues de fosses septiques	42
Mesure 4.1 - Caractérisation des matières résiduelles résidentielles et des ICI.....	43
Mesure 4.2 - Échanger avec les acteurs œuvrant ou concernés par la GMR.....	44
Mesure 4.3 - Valorisation du compost produit à partir des matières collectées par la collecte des bacs bruns	46
Mesure 4.4 - Assurer le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles	46
Mesure 5.1 - Révision de la tarification relative à la gestion des matières résiduelles	47
Mesure 5.2 - Réviser les modalités de collecte des déchets en vue de réduire les quantités de matières envoyées à l'enfouissement.....	48
Mesure 5.3 - Favoriser la gestion environnementale des résidus de CRD.....	49
7. Conclusion	51
8. Bibliographie.....	52

Acronymes

3RV	Réduire (et refuser), réutiliser (réemploi), recycler, valoriser
AQZD	Association québécoise Zéro Déchet
CPAT	Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue
CPE	Centre de la petite enfance
CRD	Construction, rénovation et démolition (parfois employé seul pour désigner les résidus issus de ces activités)
CREAT	Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
CTRI	Centre technologique des résidus industriels
DD	Développement durable
GAR	Gestion axée sur les résultats
GMO	Gestion des matières organiques
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MR	Matières résiduelles
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCAO	MRC d'Abitibi-Ouest
MRCVO	MRC de la Vallée-de-l'Or
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs

1. Présentation du CREAT

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) est un organisme à but non lucratif actif dans la région depuis maintenant plus de 25 ans. Son conseil d'administration regroupe des représentants de groupes environnementaux, du monde de l'éducation, du monde de la santé, du monde municipal et un membre coopté.

Mission

PROMOUVOIR LA CONSERVATION ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Vision

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX SONT AU CŒUR DES DÉCISIONS ET DES ACTIONS.

Valeurs

- OUVERTURE
- ENGAGEMENT
- RIGUEUR
- INTÉGRITÉ

Il s'agit d'un organisme qui regroupe des intervenants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et dont la mission est de promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement dans une optique de développement durable. Pour le CREAT, le développement durable se définit comme un développement qui permet à la génération actuelle de répondre à ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le respect de la capacité de support de l'environnement représente la condition d'un développement durable.

Le CREAT est reconnu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qui le soutient financièrement. Comme les 15 autres CRE, il est membre du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

2. Intérêt du CREAT pour la gestion des matières résiduelles

Dès sa création, le CREAT s'est intéressé aux questions de la gestion des matières résiduelles (GMR) dans la région. Rapidement, la concertation régionale en GMR s'est avérée tout un défi que l'organisme cherche encore à relever. Par l'organisation de rencontres et de colloques, le CREAT s'est montré très proactif en la matière.

De plus, le CREAT a coordonné et mène encore aujourd'hui divers projets en GMR, en plus de faire preuve d'exemplarité, contribuant ainsi à l'amélioration de la GMR à l'échelle de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Le CREAT a réalisé le projet Génération ENV'R auprès des jeunes de 12 à 25 ans et pilote depuis sept ans le populaire concours intitulé « La chasse aux déchets sauvages ! ». En 2017, le CREAT pilotait le projet *Un centre-ville uni contre les déchets* afin de documenter la GMR chez les ICI du centre-ville de Rouyn-Noranda.

En 2008, le CREAT recevait sa première attestation de performance ICI ON RECYCLE! grâce aux efforts de réduction à la source, de réemploi et de récupération des matières résiduelles réalisés par la direction et les employés. Le CREAT est donc fièrement un établissement attesté depuis 14 ans.

3. Contexte

Le présent avis est déposé dans le cadre de la consultation publique concernant le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 de la Ville et MRC de Rouyn-Noranda. Le projet de PGMR doit intégrer et respecter tous les éléments prévus à la LQE. Plus précisément, il comprend le portrait du système de gestion des matières résiduelles, un inventaire des matières générées en 2020 ainsi qu'un plan d'action détaillé avec des prévisions financières associées à la mise en œuvre des mesures. Par son expertise et sa vision externe de ce projet, le CREAT a décidé d'analyser ce PGMR et de présenter un mémoire pour soumettre quelques commentaires à la Ville. Pour orienter ses pistes de réflexion, le CREAT a présenté son mémoire en soulignant l'ordre d'importance des 3RV-E – réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination et les 16 principes de développement durable.

Voici la liste des documents consultés en prévision de la rédaction de cet avis :

- Stratégie de valorisation de la matière organique (2020, MELCC);
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2019-2024;
- Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 Ville de Rouyn-Noranda;
- Rapport de suivi de la mise en œuvre de du PGMR de la Ville de Rouyn-Noranda - Année 2021;
- Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 Ville de Rouyn-Noranda;
- La révision du PGMR à la Ville de Rouyn-Noranda - Commentaires et recommandations du CREAT, juin 2015.

Enfin, le CREAT tient à rappeler les objectifs visés pour 2023 dans le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestions des matières résiduelles :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Ainsi que celles de la stratégie de valorisation de la matière organique :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois);
- Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

4. Commentaires généraux

Le CREAT est d'avis qu'avec ce PGMR, la Ville concentre ses orientations pour s'attaquer aux principales faiblesses de la GMR sur son territoire. L'exercice est réalisé tout en intégrant l'essentiel des principales politiques et stratégies provinciales ainsi que plusieurs des orientations qui sont ressorties du Rapport d'enquête et d'audience publique sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, publié en 2022. Le CREAT est conscient du défi que représente cet exercice pour les MRC, à qui il incombe de planifier la GMR sur leur territoire, avec seulement certains leviers et outils à leur disposition pour gérer des problèmes qui prennent souvent à plus grande échelle, et avec un cadre réglementaire qui limite certaines innovations locales. De plus, la GMR connaît actuellement un contexte de restructuration à l'échelle provinciale (élargissement de la consigne, restructuration de la collecte des matières recyclables, élargissement des matières couvertes par la REP, etc.), qui crée à la fois des opportunités, mais aussi des défis pour assurer les virages nécessaires. Dans ce mémoire, le CREAT tente d'apporter des suggestions et recommandations, dans une approche constructive, afin de bonifier certaines mesures et pour aborder certains points peu couverts.

Le CREAT tient d'abord à souligner quelques points forts en termes de GMR et des actions prévues au PGMR par la Ville de Rouyn-Noranda.

4.1 Points forts

- Un PGMR qui s'inscrit dans la continuité, avec les 5 mêmes orientations que l'exercice précédent;
- Une ressource humaine dédiée à l'application et au suivi du PGMR à travers le poste de conseiller PGMR;
- Certaines suggestions de mesures et certains autres commentaires mis de l'avant dans le mémoire déposé par le CREAT en 2015 lors de la consultation publique pour le pour le PGMR 2016-2020 de la Ville ont été réalisés au cours du dernier exercice et certaines sont intégrés à ce présent PGMR (ex. : ajout de moyens de lutte au gaspillage alimentaire, reconnaissance des ICI, points de dépôts satellites, révision de la tarification, amélioration de la GMR hors foyer, etc.);
- Des mesures qui se concentrent sur les points faibles du bilan GMR, soit les faibles taux de valorisation des matières résiduelles des ICI des matières organiques et :
 - À ce sujet, les caractérisations des MR générées prévues au PGMR, notamment pour les ICI, est une mesure porteuse qui mérite d'être soulignée. Les résultats de ces caractérisations permettront de mieux comprendre la réalité territoriale et ainsi, de mieux cibler les mesures à prendre pour améliorer le taux de valorisation

des matières pour mieux orienter les efforts de récupération de la part des ICI mais aussi des citoyens.

- Une orientation qui cible la réduction à la source en soi;
- La présence sur le territoire d'une entreprise d'économie sociale, la Ressourcerie Bernard-Hamel, bien installée et qui est une des principales clés de voûte en matière de réemploi à travers ses différentes activités : banque alimentaire, magasin 101 Trouvailles, Friperie 255, opération de l'écocentre, etc.;
- L'appel à la participation citoyenne à travers un sondage en ligne dans le cadre de la consultation publique pour le présent PGMR, ce qui représente une bonne mesure pour l'application du principe de développement durable Participation et engagement;
- La continuité de la Patrouille verte et la ligne Info-Visez Vert qui sont des services d'ISÉ personnalisés, concrets et directs;
- Des mesures spécifiques pour optimiser la GMR au centre-ville pour relever le défi des différentes contraintes de mixité (résidentiel et commercial) et de manque d'espace;
- La modification de la réglementation pour mettre en place des mesures plus coercitives pour obliger le tri et diminuer la quantité de bacs par ménage;
- La volonté de se diriger vers des mesures d'écofiscalité pour responsabiliser les générateurs et appliquer le principe du pollueur-payeur afin d'inciter la réduction et la valorisation;
- La volonté de la Ville de Rouyn-Noranda de s'attaquer à la problématique du manque d'information et de suivi des fosses septiques ainsi que la volonté d'analyser la possibilité de traiter les boues sur le territoire.

4.2 Points faibles

En contrepartie, le CREAT a noté certaines faiblesses au présent PGMR.

- La Ville, en tant que ville et MRC, possède plusieurs moyens pour être encore plus proactive et innovante à l'échelle de la MRC, et même à l'échelle régionale pour l'amélioration de la GMR. La Ville pourrait faire preuve de plus de proactivité. Certaines problématiques sont connues et persistent depuis plusieurs années;
- Un bilan décevant quant au dernier PGMR. Malgré des actions significatives et structurantes mises en œuvre lors du dernier PGMR, certaines mesures et plusieurs moyens listés n'ont pas été réalisés ou alors ne semblent avoir été réalisés que partiellement. La Ville devra redoubler d'efforts dans les prochaines années pour rattraper un retard accumulé dans les actions ciblées qui entraîneront des répercussions directes et rapides;
- Le manque de transparence dans les suivis des mesures du dernier PGMR. Il n'y a que peu d'explications fournies pour plusieurs mesures. Des mesures non réalisées ne sont pas reportées dans le présent PGMR sans que les raisons de cet abandon ne soient

- mentionnées. Les détails des résultats et des actions accomplies ne sont pas fournis pour plusieurs mesures;
- Le peu de concertation à l'échelle régionale prévue dans les mesures actuelles. L'échelle régionale serait porteuse dans plusieurs dossiers et sur plusieurs plans (ces points reviennent à travers les différentes recommandations de ce mémoire) :
 - Réévaluer la faisabilité d'un centre de tri régional.
 - Mettre sur pied un centre de tri CRD en région.
 - Mutualiser des ressources pour des campagnes d'ISÉ, par exemple sur le gaspillage alimentaire.
 - Mettre en commun des tonnages de matières pour lesquelles des débouchés existent peu pour favoriser un meilleur volume pour une prise en charge.
 - Multiplier les possibilités de maillage et symbioses dans une démarche d'économie circulaire. Même s'il est souhaitable que les ressources (intrants et extrants) transitent par des circuits les plus courts possible, le fait de considérer l'échelle régionale augmente le potentiel de maillage.
 - Mutualiser des ressources humaines spécialisées, par exemple dans l'accompagnement d'ICI ou pour la réparation de types d'objets spécifiques.
 - Tirer profit de tous ces avantages avec la création d'une régie intermunicipale régionale.
 - Le manque d'indicateurs et de cibles « SMART » (spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes (ou pertinents) et temporellement définis), tant pour le suivi de la mise en œuvre des mesures du dernier PGMR, que pour le présent PGMR. Plusieurs moyens listés dans la mise en œuvre sont orphelins quant aux résultats et aux indicateurs de suivis listés et les résultats;
 - Plusieurs moyens proposés semblent des intentions relativement générales et manquent donc de précisions concrètes quant à leur mise en œuvre. Il s'agit parfois d'objectifs plutôt que de moyens. La question « comment », en termes de faisabilité, reste présente à la lecture de plusieurs des moyens proposés;
 - Aucune mesure ou cible en termes de GES. Il pourrait y avoir des mesures spécifiques au transport par exemple, qui est un volet très important pour la GMR en Abitibi-Témiscamingue. Il serait intéressant de connaître les GES émis par le biogaz captés passivement (donc directement réémis directement dans l'atmosphère) au LET, les GES évités par le compostage, les GES émis par les différentes collectes, les GES émis pour le transport du recyclage vers le centre de tri, et ceci pour répondre à l'objectif provincial de réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

4.3. Thématiques absentes du PGMR

Dans les prochaines lignes, des thématiques générales et des volets spécifiques de la GMR sont abordés, les autres enjeux liés à la GMR étant couverts à travers les différentes recommandations spécifiques aux différentes mesures du PGMR.

4.3.1 Émissions de gaz à effet de serre

La réduction des émissions de GES fait partie des cibles de la Stratégie provinciale de valorisation des matières organiques, mais également de nombreuses autres politiques. Le CREAT est d'avis que la réduction des émissions devrait guider davantage les choix et orientations à prendre en matière de GMR. Les différents procédés de valorisation, les modes d'élimination, les émissions de biogaz, la collecte des matières, les transports vers des recycleurs hors région, le traitement des boues sont tous des aspects pour lesquels les émissions de GES devraient faire partie des critères de performance à considérer. « Le Front commun pour la transition énergétique souligne que la gestion des déchets constitue un des domaines « où des actions doivent être entreprises pour atteindre la carboneutralité » en précisant que les lieux d'enfouissement sont le principal émetteur de GES de ce secteur. » (BAPE, 2022).

Recommandation 1

Inclure les émissions de GES dans le portrait de la GMR.

Recommandation 2

Tenir compte des émissions de GES dans les différentes analyses de scénarios et de planification pour la GMR.

Les GES émis en lien avec la gestion des matières résiduelles devront faire part d'une mise à jour du plan de réduction des GES de la Ville.

4.3.2. Transport

De manière générale, la thématique du transport n'est que peu ou pas couverte dans le présent portrait de la GMR alors qu'il s'agit d'un des enjeux importants soulignés par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT, 2021). Même si la Ville en délègue la responsabilité à une entreprise, ce volet est très important et doit faire partie intégrante du portrait global de la GMR, notamment en raison des gains ou reculs en termes de GES des différentes mesures.

Recommandation 3

Inclure l'enjeu du transport dans certaines mesures et prendre en compte les GES comme indicateur de performance afin de mieux cibler les mesures qui permettront de les réduire.

La collecte est un aspect important compte tenu de la grandeur du territoire à couvrir et des trois voies de matières à collecter. Ce sujet est abordé dans les commentaires spécifiques pour les mesures 3.1 - Bonifier la collecte des matières organiques et 5.2 - Réviser les modalités de collecte des déchets en vue de réduire les quantités de matières envoyées à l'enfouissement.

Un des enjeux spécifiques à la région est le fait de devoir transporter les matières recyclables sur une grande distance en raison de l'absence de centre de tri régional. Est-ce que la Ville est en mesure d'avoir la traçabilité quant aux camions qui effectuent ce trajet ? Y a-t-il des occasions où le transporteur, n'ayant pas de chargement compatible avec le type de camion utilisé, doit planifier un retour à vide ? En 2017, l'étude Centre-ville uni contre les déchets (CREAT, 2017), menée par le CREAT, avait relevé que plusieurs retours à vide étaient effectués. Ce serait primordial que cela soit ajouté dans la liste des symbioses et maillages en économie circulaire à prioriser. À l'époque, c'étaient 12 camions par mois qui effectuaient le trajet vers le centre de tri (ce qui inclut les matières recyclables d'autres MRC en région). Certaines matières compatibles avec le type de camion utilisé pourraient être transformées en région.

Recommandation 4

Inclure le transport de marchandises potentielles du sud de la province vers l'Abitibi-Témiscamingue dans les options de maillage et symbiose industrielle, afin de limiter le retour à vide des camions transportant les matières recyclables hors région.

4.3.3 Élimination

Cet aspect de la GMR n'est aussi que très peu couvert dans le présent PGMR. Cela représente un aspect important de la GMR, et ce, bien que la Ville n'en soit pas directement responsable puisqu'elle contracte une entreprise privée pour l'enfouissement.

Même si le PGMR actuel couvre la période 2023-2030, le CREAT s'interroge sur le fait que la durée de vie estimée du LET est jusqu'en 2034. Le CREAT s'interroge à savoir si l'analyse des différentes options sur la table font déjà l'objet d'analyse. Considérant que le LET est alimenté par trois différentes MRC, il importe de réfléchir dès maintenant à différentes options. Si un agrandissement n'est pas envisageable, peut-être que d'autres options sont pertinentes, telles que les bioréacteurs (ex. : avec réinjection du lixiviat dans les cellules du LET) ou la transformation thermique (incinération, gazéification, pyrolyse, cogénération, etc.), en incluant la possibilité

d'ajouter un centre de pré-tri. Même si ces options ont peut-être fait l'objet d'études par le passé, le contexte énergétique ayant évolué rapidement dernièrement, la valeur économique du gaz naturel couplé au coût du carburant par exemple pourrait justifier des investissements plus importants pour un traitement qui aurait une production énergétique associée. Certaines technologies comme la gazéification et la pyrolyse ne sont pas à pleine maturité à l'heure actuelle, mais pourraient l'être d'ici 2034. À ce sujet, des travaux de l'UQAT et du CTRI (mais aussi d'autres centres de recherche québécois) portent sur la bioénergie, la pyrolyse et la gazéification.

Recommandation 5

Mettre en place un comité stratégique incluant minimalement Multitech, la Ville de Rouyn-Noranda, ainsi que les MRC de l'Abitibi-Ouest et Témiscamingue afin d'évaluer les options de valorisation énergétique des résidus ultimes au-delà de 2034.

5. Commentaires spécifiques

Cette section reprend en détail le contenu du PGMR en soulignant à nouveau les bons coups, mais aussi en pointant des pistes d'amélioration pour aller plus loin.

Section 1.2 – PGMR précédent

Les commentaires quant au bilan du dernier PGMR se retrouvent dans les commentaires sur la Section 8.1 – Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2022. Dans les faits saillants listés dans cette section 1.2, la Ville pourrait ajouter les modifications réglementaires.

Section 3.3 – Distribution des responsabilités

Le fait que le contrat de GMR de la Ville regroupe l'ensemble des opérations (collecte, transport, valorisation et élimination), présente certains avantages indéniables. Toutefois, le CREAT s'interroge si cette position de monopole offerte à l'entreprise privée ne ralentit pas l'innovation vers l'amélioration des pratiques et l'instauration de technologies comme la collecte intelligente. L'entreprise privée effectue ses choix en fonction de la rentabilité de ses opérations et ne priorise pas forcément la hiérarchie des 3RV-E ou la réduction des GES.

Sections 4.0 - Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Le tableau présenté dans cette section dresse un portrait détaillé où les différentes matières peuvent être acheminées, notamment pour les matières touchées par la responsabilité élargie des producteurs (REP) et les résidus domestiques dangereux (RDD). Il serait pertinent d'ajouter l'entreprise Quatre-vingt-dix, une friperie qui récupère les vêtements seconde-mains et qui propose également des conférences sur le fast-fashion, ce qui pourrait être considéré comme de l'ISÉ. Même si ce tableau est très complet et informatif, il demeure difficile à consulter.

De plus, le CREAT constate que ces informations semblent absentes du site Internet de la Ville. Il serait fort intéressant de publiciser ces informations, en plus d'ajouter un encadré concernant l'application Ça va où, de RECYC-QUÉBEC, dans la section *Collectes et matières résiduelles*, afin que les citoyens aient accès rapidement aux informations sur les organismes et les entreprises, en plus d'une cartographie intéressante. Toutefois, il serait important que la personne-ressource de la Ville s'assure de l'exactitude et de la mise à jour des informations sur l'outil Ça va où.

Recommandation 6

Mettre à jour le Tableau 4.1. et y ajouter les organismes et entreprises qui œuvrent sur les volets ISÉ de la GMR à la section 4.0 afin de connaître l'offre sur le territoire.

Il serait également intéressant de documenter des initiatives citoyennes (physique ou morale), qui permettent de détourner de l'enfouissement certaines matières, à la fois pour comptabiliser ces quantités au bilan, mais aussi pour valoriser ces actions et peut-être en inspirer d'autres. Citons par exemple, la récupération ciblée de matières par les Ambassadeurs Zéro Déchets sur les réseaux sociaux, la recirculation d'aliments avec le Freego de l'UQAT, les événements éphémères concernant le textile (UQAT, la Modeuse, etc.), la récupération de bouteilles de vin du GECCO, etc.

En plus de recenser les endroits où aller porter différentes matières, il serait intéressant de bonifier le portrait du territoire en colligeant les initiatives des différents ICI qui permettent aux citoyens de miser sur la réduction à la source, notamment par du zéro déchet, comme par exemple, les restaurateurs ou distributeurs qui acceptent des contenants réutilisables ou qui offrent des produits en vrac, les producteurs qui utilisent des contenants consignés, etc. Il existe déjà certaines plateformes en ligne qui répertorient ce genre d'informations.

Recommandation 7

Stimuler les initiatives citoyennes, associatives et organisationnelles en documentant certaines initiatives, et idéalement, les quantités de matières détournées par ces actions.

Section 5.2 – Multitech Environnement

Lieu d'enfouissement technique (LET)

D'après les informations fournies dans le PGMR, il semble que Multitech utilise du sable propre comme matériel de recouvrement. Bien que le LET de Multitech présente un des plus bas taux de recouvrement en province (seulement 9 %), cela représente un gaspillage de ressources primaires propres. Plusieurs matériaux de recouvrement journalier alternatifs existent et sont acceptés par la loi. La Ville devrait, en partenariat avec Multitech, documenter les gisements potentiels de matériaux de recouvrement journaliers sur son territoire pour éviter d'utiliser du sable propre (ex. : bardeaux d'asphalte déchetés, verre concassé collecté séparément, balayures de rues, sols contaminés, résidus miniers inertes, bois contaminés broyés, etc.).

Le CREAT tient cependant à rappeler que l'utilisation de résidus comme matériaux de recouvrement n'est que faiblement préférable à leur enfouissement direct et que cette pratique doit rester minimale pour ne pas se transformer en enfouissement déguisé et ne doit pas freiner des initiatives de recyclage de ces matières en gardant une valeur très faible pour ces résidus sur le marché.

Recommandation 8

Encourager l'utilisation de matériel de recouvrement alternatif aux matières vierges au LET de Multitech.

Le CREAT déplore qu'il n'y ait pas de captation active des biogaz au LET, avec, au minimum, une destruction thermique (brûlage), et idéalement, une valorisation. Même si les volumes de matières enfouies sont en dessous du seuil qui exige que le captage actif, cela devrait être prioritaire en raison de sa grande contribution aux émissions de GES. « Sur la base de ses recherches dans la littérature, Réseau Environnement conclut que la réduction des émissions de GES liées à la gestion des matières résiduelles aurait le plus faible coût marginal parmi les autres secteurs présentant des solutions de réduction des émissions comme le transport, l'industrie ou l'électricité. » (BAPE, 2022).

Il est à noter que la MRC de La Vallée-de-l'Or effectue le captage et le brûlage des biogaz à son LET, et il existe d'autres LET au Québec sous le seuil de volume minimal qui ont entrepris des démarches volontaires de captation des biogaz. Des fonds sont disponibles pour aider à cette mise en place, car il s'agit de crédits carbone reconnus sur le marché du carbone. Un traitement de ces biogaz pourrait fournir une source de gaz naturel au réseau. Le CREAT reconnaît que ce traitement pose un défi technique et financier, mais représente une valorisation intéressante des résidus ultimes. La non-rentabilité est souvent décriée pour justifier la destruction thermique des biogaz, mais, une fois de plus, avec le contexte énergétique actuel ainsi que la volonté politique d'assurer une transition énergétique, qui comprend l'inclusion de gaz naturel non fossile dans les stratégies mises de l'avant, cette valorisation doit être considérée. « Les lieux d'enfouissement représentent donc actuellement la source d'approvisionnement la moins chère sur le marché des gaz naturels renouvelables » (BAPE, 2022). Si toutefois les volumes de biogaz sont insuffisants pour être rentables, il est peut-être possible de récupérer la chaleur obtenue par le brûlage des biogaz pour différents usages (ex. : cogénération, chauffage des bâtiments, etc.).

Recommandation 9

Utiliser tous les leviers possibles auprès de Multitech pour que soit implantée la captation active des biogaz au LET.

Les différents rapports annuels que l'entreprise doit fournir au MELCC sont d'ordre public, mais doivent faire l'objet d'une demande d'accès à l'information pour y accéder. Est-ce que la Ville en a fait la demande des derniers rapports annuels pour la rédaction du présent PGMR ? Enfin, le CREAT aimerait également savoir si le lixiviat traité, qui est intégré aux eaux usées de la Ville, est intégré dans une entente et s'il y a une forme de tarification de ce service.

Centre de transfert des matières recyclables

Le CREAT souhaite savoir si un pré-tri sommaire est effectué à ce centre de transfert pour retirer par exemple les gros objets refusés (ex. : boyaux d'arrosage, lumières de Noël, toiles de piscine, etc.). Dans le cas d'une réponse positive, quels sont les tonnages ainsi rejetés ?

Site de compostage

Le CREAT considère que les données présentées dans le *Tableau 5.4 Fiche descriptive du site de compostage de Multitech Environnement* sont incomplètes. La capacité de traitement de 15 000 m³ représente-t-elle sa capacité annuelle ? La quantité reçue de compost reçue pour l'année 2020 est présentée en poids, plutôt qu'en volume. Ainsi, 1 718 tonnes représentent combien en m³ ? De plus, le CREAT se questionne à savoir pourquoi les données de l'année 2021 ne sont pas disponibles alors que le PGMR a été mis en ligne 9 mois après la fin de l'année. Enfin, il serait intéressant de connaître non seulement les quantités reçues, mais également les quantités produites de compost ainsi que le niveau de qualité produite et le taux de rejet.

Recommandation 10

Compléter le *Tableau 5.4 Fiche descriptive du site de compostage de Multitech Environnement* avec les informations suivantes : la capacité annuelle de traitement, le volume annuel reçu, la quantité de compost produit, le niveau de qualité et le taux de rejet.

Aussi, le CREAT se demande si des modifications aux procédés seraient possibles afin d'inclure un plus large spectre de MO acceptées. Une plateforme de compostage performante permet normalement l'hygiénisation des matières organiques, ce qui signifie la destruction des agents pathogènes inclus dans les produits animaliers crus, les litières et les excréments d'animaux.

Centre de valorisation des CRD

La tarification incitative pour favoriser le tri des résidus CRD est une mesure saluée par le CREAT, à la fois au centre de valorisation opéré par Multitech qu'à l'écocentre. Ces coûts plus faibles pour la GMR peuvent offrir une position avantageuse pour l'obtention de mandats publics qui sont accordés au plus bas soumissionnaire.

En outre, le CREAT félicite l'entreprise Multitech pour le conditionnement et la valorisation des bardeaux d'asphalte comme remblais pour les chemins d'accès aux cellules d'enfouissement. Est-ce que certaines quantités de bardeaux recueillies à l'écocentre par la Ville sont aussi valorisées de cette façon ?

Très peu d'informations sont disponibles dans le PGMR sur le fonctionnement de ce centre de valorisation, sur les taux de valorisation des différentes matières. Sachant que plusieurs résidus de CRD présentent des défis au niveau des débouchés pour leur recyclage, il serait important de savoir quels sont les taux réels de valorisation. Pourquoi ne retrouve-t-on pas un tableau sommaire comme dans les sections précédentes ?

Recommandation 11

Ajouter un tableau Fiche descriptive du Centre de valorisation des CRD.

Section 5.3 – Ressourcerie Bernard-Hamel

L'entente de gré à gré pour la gestion de l'écocentre municipal par la Ressourcerie Bernard-Hamel arrive à terme le 31 décembre 2022. Le CREAT se questionne à savoir si une nouvelle entente a été conclue, considérant que la fin arrive à grands pas. Cette information aurait été pertinente à insérer dans le PGMR.

De plus, à l'instar des sections précédentes, il aurait été des plus pertinents d'avoir une fiche largement plus détaillée pour la Ressourcerie Bernard-Hamel, en fonction des différents services offerts par l'organisme, basé sur le modèle des tableaux précédents concernant Multitech Environnement. Notamment, on devrait y retrouver des informations sur la quantité de matières totales reçues annuellement (poids), la quantité de matières redistribuées ou évitées de l'enfouissement, etc. Ces données seront importantes dans l'éventualité de l'adoption d'un système de redevances aux ICI qui détournent des quantités importantes de matières résiduelles de l'enfouissement.

Recommandation 12

Compléter les informations concernant la Ressourcerie Bernard-Hamel en ajoutant les caractéristiques comme les tableaux précédents, et en spécifiant notamment les quantités (poids et/ou volume) de matières reçues, détournées de l'enfouissement, redistribuées, la durée de la prochaine entente, entre autres.

Section 5.4. Site de disposition des boues de fosses septiques de la MRC de La Vallée-de-l'Or

Tout comme les commentaires précédents, cette section devrait comporter un tableau qui résume les principales caractéristiques du site, basé sur le modèle des tableaux précédents concernant Multitech Environnement.

Recommandation 13

Compléter les informations concernant le Site de disposition des boues de fosses septiques de la MRC de La Vallée-de-l'Or en ajoutant les caractéristiques comme les tableaux précédents présents dans le PGMR.

Section 5.5 - Centre de tri des matières recyclables Tricentris

À l'instar des trois dernières recommandations formulées, il serait pertinent de présenter une fiche complète comprenant les principales caractéristiques, la durée de l'entente et la quantité (ou le volume) des matières recyclables de la Ville qui sont acheminées au centre annuellement.

Recommandation 14

Compléter les informations concernant le Centre de tri des matières recyclables Tricentris en ajoutant les caractéristiques comme les tableaux précédents présents concernant Multitech Environnement.

Dans cette section, certaines informations sont présentées quant au devenir du verre, une matière problématique pour plusieurs centres de tri au Québec. Il serait intéressant de présenter un aperçu du devenir des autres matières qui y transitent, comme le plastique qui est réutilisé pour des drains agricoles revendus dans les quincailleries de la région, par exemple.

Recommandation 15

Compléter les informations concernant la valorisation en sol québécois des matières recyclées qui transigent par l'usine Tricentris, pour bien démontrer l'économie circulaire qui s'opère avec les matières recyclables.

7.2 Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées

Le CREAT se questionne à savoir pourquoi les données kg/hab/an des matières organiques collectées en 2019 et 2020 sont absentes du tableau. En outre, dans les statistiques globales concernant les matières résiduelles, il serait intéressant d'ajouter un bilan des tonnages qui ont été évités de l'enfouissement par les différentes actions des organismes de récupération. Ces informations pourraient servir à inclure des montants issus des redevances à l'enfouissement pour subventionner leurs activités.

Recommandation 16

Mettre en place un système de pesée afin de s'assurer que tous les organismes de récupération de la Ville procèdent à la pesée des matières reçues, et conservées. Ainsi, la Ville pourra avoir un portrait plus juste des quantités de matières détournées de l'enfouissement grâce à la précieuse collaboration de ces organismes.

Section 7.3 – Bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2020

Des taux moyens provinciaux pour les rejets des centres de tri et des centres de traitement de matières organiques ont été utilisés. Il serait intéressant d'utiliser les taux réels de rejet du centre de tri Tricentris ainsi que le taux de rejet de la plateforme de compostage de Multitech. De plus, les données pour les matières résiduelles résidentielles n'incluent pas de portion de résidus CRD.

Section 8.1 – Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2016-2022

Cette section du rapport traite trop brièvement des résultats et de la mise en œuvre des mesures prévues dans le dernier PGMR. Dans le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la Ville de Rouyn-Noranda – Année 2021, très peu de détails sont fournis. Le CREAT constate que 49 moyens qui n'ont pas été réalisés, 23 classés comme en cours, contre un total de 79 complétés.

Dans les colonnes d'état d'avancement, l'ajout d'une option « partiellement complétée » ou « modifiée » pourrait être pertinent. Le CREAT fait cette proposition puisque dans certains cas, l'action réalisée n'est pas nécessairement à la hauteur de ce qui avait été planifié, bien que l'option réalisée ait été choisie. Voici un exemple qui illustre bien ce propos. Dans la mesure 1.2, il est mentionné dans les moyens la mise sur pied de visites organisées d'installations de traitement en listant LET, écocentre, centre de tri, ressourcerie et centre de compostage. Comme il n'y a pas de cibles précises, on peut toutefois supposer qu'on planifiait un certain nombre de visites, puisque l'accord est au pluriel. Cette action est considérée réalisée, et on explique ce résultat par une visite de la ressourcerie organisée auprès de 69 élèves. Une visite de 69 élèves sur une durée de PGMR de 6 ans, il semble que le moyen listé ait été plus ambitieux que celui concrètement réalisé. Un autre exemple est qu'il était prévu de réaliser des enquêtes auprès des ICI et des visites sur place. Finalement, c'est un sondage qui a été réalisé.

Enfin, le CREAT pourrait également citer l'exemple de la création du Comité PGMR, mais dont le mandat a finalement été confié au comité environnement de la Ville, bien que ce soit une direction différente qui gère ce comité. Dans les résultats attendus, le comité PGMR devait se tenir 4 rencontres trimestrielles. Le comité environnement de la Ville se réunit moins de 4 fois par année. Le CREAT ne considère donc pas cette action réalisée.

Dans certains cas, quelques notes expliquent les raisons d'abandon de certains moyens, mais dans plusieurs cas, il est impossible de savoir si l'état de la situation s'explique par des problèmes de ressource interne ou des raisons externes à l'organisation. Certains résultats sont présentés dans les commentaires, mais pas nécessairement de façon systématique. Il aurait été souhaitable

de présenter les indicateurs de suivis et résultats en lien avec les différentes mesures et moyens. Les montants dépensés ne sont pas indiqués non plus. Les mesures qui sont reconduites dans le présent PGMR ne sont pas signifiées spécifiquement. Ce n'est qu'à la lecture de l'un et de l'autre des documents que l'exercice de recoupement peut être fait. Les commentaires du CREAT spécifiques aux mesures du dernier PGMR sont intégrés dans les commentaires pour le présent PGMR à travers les différentes mesures.

Recommandation 17

Réévaluer la présentation du bilan annuel de mise en œuvre du PGMR afin qu'il soit plus détaillé et reflète davantage l'état de la situation.

Section 9.2 – Coûts et calendrier de mise en œuvre

Au tableau 9.3 – Sommaire des revenus actuels et potentiels, il semble que d'autres sources de revenus potentiels puissent être ajoutées. Le CREAT n'a pas fait l'exercice de rechercher toutes les subventions et fonds disponibles pour les différentes mesures prévues au PGMR, mais à la lecture de différents documents de référence, il semble que des subventions soient disponibles notamment pour des projets d'économie circulaire, pour l'amélioration de la GMR hors foyer, pour l'amélioration des centres de tri CRD, pour la lutte au gaspillage alimentaire. Tel que suggéré par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue, la région pourrait peut-être être éligible à l'aide aux communautés isolées également, car elle répond à plusieurs critères quant à son isolement.

6. ANNEXE C Fiches descriptives des mesures proposées

Le CREAT se demande comment la Ville pourra considérer que les actions sont réalisées ou non, s'il n'y a aucune cible claire rattachée aux résultats attendus. On devrait également y voir des indicateurs de performance, plutôt que des indicateurs de suivi. Enfin, il aurait été pertinent que l'ensemble des éléments de chaque mesure soit présent sur une seule page, pour en faciliter la consultation.

De plus, il aurait été pertinent de préciser dans bien des cas les collaborateurs visés. Les termes utilisés sont trop généraux.

Mesure 1.1 - Poursuivre les efforts d'information, sensibilisation et éducation pour faire connaître la gestion des matières résiduelles auprès des citoyens et de la clientèle jeunesse

L'ISÉ reste un volet très important pour la GMR et celle-ci doit se faire de façon transparente et avec des messages faciles à intégrer. La quantité d'informations à assimiler en lien avec la GMR est relativement grande, d'où l'importance de répéter les messages, sous différentes formes et formats, et d'assurer l'accessibilité des informations. En contrepartie, le CREAT félicite la Ville pour ses mesures incitatives et coercitives présentes dans les autres orientations du PGMR puisque, comme en témoigne la stagnation, et même le recul, du taux de récupération des matières recyclables résidentielles, l'ISÉ, aussi essentielle qu'elle puisse être, à elle seule ne peut suffire.

Par contre, compte tenu des faibles taux de récupération chez les ICI ainsi que la stagnation au niveau résidentiel, la Ville devrait revoir ses actions de communications pour innover dans la façon de présenter les messages et miser sur des angles différents.

Recommandation 18

Développer une stratégie de communication spécifique afin de réaliser convenablement cette mesure.

L'ISÉ auprès de la clientèle jeunesse dans les écoles a fait ses preuves et la Ville continue d'inclure des actions en ce sens. Toutefois, le CREAT se questionne à savoir pourquoi certaines actions prévues au dernier PGMR, notamment la visite de sites de traitement, ne sont pas clairement reconduites pour ce PGMR. Quelques classes sur le territoire de la Ville participent à la démarche Carbone Scol'ERE, de la CoopFA, dont un atelier complet aborde la GMR. Il serait des plus pertinents d'établir un lien avec ces classes et de leur offrir de venir faire une visite complète des installations de GMR de la Ville.

Recommandation 19

Cibler des actions en milieu scolaire pour l'amélioration de la GMR et maintenir la visite des sites de traitement de la GMR en fixant des cibles annuelles de classes.

Le CREAT est d'avis que la distribution d'une trousse pédagogique est une excellente idée. La trousse pédagogique diffusée à l'intention des écoles devrait accompagner et inciter à l'action pour améliorer la GMR dans les établissements scolaires. Les élèves pourraient utiliser la GMR dans plusieurs apprentissages concrets en vue d'améliorer la GMR, à condition que le personnel enseignant soit soutenu directement. Les organisations en ISÉ pourraient également en faire la promotion.

En outre, le fait de recourir à des organismes communautaires pour rejoindre certains publics cibles est une mesure très intéressante afin de présenter un message ciblé à la réalité de publics spécifiques. Ce moyen devrait aussi inclure comme collaborateurs les associations et groupes de citoyens divers pour lesquels la Ville, ou d'autres partenaires comme des groupes environnementaux, pourraient offrir des conférences ou formations sur mesure pour leur contexte. Aussi, le CREAT est d'avis que la Patrouille verte et la ligne téléphonique Visez Vert sont des mesures intéressantes, car elles permettent de répondre directement aux questions précises que se posent les citoyens. Toutefois, il aurait été pertinent de connaître le bilan de réalisation de la Patrouille verte ainsi qu'un sommaire des accompagnements réalisés par Visez Vert.

Recommandation 20

Ajouter le nombre de personnes rencontrées par la Patrouille verte ainsi que le nombre de personnes ayant recours à la ligne téléphonique Visez Vert à la liste de résultats et d'indicateurs de suivi pour la mesure 1.1.

Le CREAT félicite la Ville pour le moyen de mise en œuvre visant à transmettre des informations concernant la gestion environnementale des résidus de CRD lors de la remise d'un permis municipal. Cependant, cette mesure n'est pas reflétée dans les résultats et indicateurs de suivis. Au contenu diffusé, le CREAT souligne l'importance d'axer sur la déconstruction et le réemploi des matériaux.

Recommandation 21

Ajouter le pourcentage personnes sensibilisées à la gestion environnementale des résidus CRD lors de la remise de permis municipal, avec une cible de 100 %.

Le CREAT salue l'inclusion des mesures d'ISÉ lors du renouvellement des baux d'abris sommaires et de villégiature et suggère de poursuivre cette action avec la création d'un outil de sensibilisation (dépliant) spécifique. En plus d'inclure les informations sur la meilleure façon de gérer ses matières résiduelles en milieu naturel, cela pourrait inclure des trucs et conseils pour réduire à la source la production de déchets. Une petite rubrique pourrait être incluse pour dissuader le brûlage des déchets plastiques, qui peuvent émettre des polluants organiques persistants dans l'air (ex. : dioxines, furanes).

Recommandation 22

Maintenir et bonifier les mesures d'ISÉ sur la GMR en milieu naturel lors du renouvellement des baux d'abris sommaires et de villégiature, par une distribution systématique d'un dépliant informatif.

Mesure 1.2 - Accompagner les ICI dans une bonne gestion des matières résiduelles

Tel que mentionné dans les points forts du PGMR, le CREAT applaudit la Ville de cibler spécifiquement l'accompagnement des ICI. Les taux de récupération de ces derniers étant très bas, alors qu'ils représentent une partie importante des générateurs, les gains à faire avec l'amélioration de leur GMR sont grands. Le CREAT se réjouit qu'une caractérisation et un portrait soient prévus. Cela constitue des mesures porteuses pour cibler efficacement les améliorations. Le CREAT se questionne toutefois à savoir si l'échantillonnage prévu pour la caractérisation inclura des ICI couverts par la collecte privée ainsi que des ICI couverts par la collecte municipale. Une caractérisation spécifique pour chacun des plus gros générateurs pourrait être pertinente pour développer des mesures adaptées.

Pour le moyen « Soutenir les ICI (gros générateurs) dans l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles », le CREAT s'interroge à savoir comment ce soutien sera apporté. Dans les moyens, il est question d'accompagnement et de soutien financier, qui sont des clés pour l'amélioration de la GMR auprès d'ICI. D'ailleurs, la Ville avait offert une formation aux ICI par le passé, tel que noté dans le suivi de la mise en œuvre du PGMR 2004, dont seulement 2 ICI s'étaient prévalu. Le peu de diffusion était nommé comme étant la raison du faible nombre. Il sera donc important d'assurer une diffusion ciblée et personnalisée du soutien offert par la Ville, entre autres avec l'aide d'organisation comme la Chambre de commerce et d'industrie, ou en approchant directement les ICI directement. L'accompagnement est important pour personnaliser et proposer des mesures concrètes pour l'application des concepts des 3RV-E. Il est à noter ici que certaines certifications offrent une forme plus ou moins extensive d'accompagnement et que quelques guides sectoriels existent et qu'il pourrait être pertinent d'y référer certains ICI.

« Lors de l'atelier de la commission d'enquête regroupant des responsables de la gestion des matières résiduelles provenant des secteurs des ICI et de la CRD, tous les participants ont indiqué être d'accord ou plus ou moins d'accord avec l'énoncé suivant : « La récupération obligatoire de toutes les matières organiques en provenance des ICI est réaliste » Ils ont cependant souligné l'importance de soutenir financièrement les ICI si une telle mesure devait être implantée. » (BAPE, 2021). D'ailleurs, l'étude Centre-ville uni contre les déchets arrivait à des conclusions similaires (CREAT, 2017).

De manière générale, à l'exception des montants plus élevés prévus pour la caractérisation, les montants annuels prévus semblent maigres pour assurer à la fois un soutien financier et l'implication d'une ressource humaine (notamment dans le soutien technique et l'accompagnement des ICI), surtout comparée à la mesure précédente. Aucun montant n'est prévu pour cette mesure pour 2029 et 2030. Considérant les faibles taux de récupération actuels chez les ICI, les gains à faire avec cette mesure 1.2 sont très grands et mériteraient un budget qui le reflète.

Recommandation 23

Bonifier les budgets annuels alloués à la mesure 1.2. pour s'assurer de pouvoir offrir un soutien soutenu et nécessaire aux ICI.

Recommandation 24

Maintenir à jour une liste de subventions et financements disponibles (dont les 8 % des redevances à l'élimination qui seront dédiés aux ICI) pour l'amélioration de la GMR pour les ICI et en faire la diffusion auprès des ICI.

La Ville compte « Élaborer et diffuser un guide de bonne gestion des matières résiduelles à l'intention des ICI ». Le CREAT tient à rappeler l'importance d'avoir des guides pour différents types d'ICI afin de les rendre les plus concrets et applicables possible (ex. : restaurateurs, bureaux, commerces de détail, etc.) Le CREAT souligne que plusieurs de ces guides existent déjà ailleurs en province ou alors sous forme de mode d'emploi ou de processus pour l'obtention de certification. De plus, les autres MRC sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue ont aussi à améliorer la performance des ICI. Des guides communs pourraient être élaborés pour maximiser les ressources par exemple.

Enfin, le CREAT tient à souligner que pour l'obtention d'une certification ICI ON RECYCLE, le processus est bien détaillé et les exigences demandées permettent d'élaborer un plan d'action pour l'organisme demandeur.

Recommandation 25

S'assurer d'avoir une liste à jour des différentes certifications possibles pour différents secteurs, encourager les ICI à y souscrire et faire rayonner les ICI qui sont certifiés.

Pour le moyen « Publiciser et récompenser les bonnes pratiques mises en place par les ICI », le CREAT s'interroge à savoir comment ceux-ci seront récompensés. Il s'agit d'une belle occasion de développer une action ou un partenariat avec un acteur du territoire, tel que la Chambre de commerce, par exemple. Il serait pertinent d'ajouter le nombre d'ICI dont les bonnes pratiques seront publicisées à la liste d'indicateurs et résultats.

En outre, le CREAT note que le secteur de la santé avait été particulièrement ciblé dans le PGMR 2004 avec le Moyen 6.1 – Un guide rassemblant le maximum d'information afin de diriger le milieu de la santé dans leur choix de gestion. Sachant qu'il s'agit d'un gros générateur sur son territoire, avec un grand nombre d'employés, le CREAT se questionne à savoir si la Ville a toujours l'intention de cibler le secteur de la santé, qui est un des plus gros employeurs sur le territoire.

Enfin, certains ICI font appel à des entreprises d'entretien ménager ou ont une ressource dédiée pour effectuer le travail d'entretien ménager. Ces entreprises gèrent très souvent la GMR produite par leurs clients. Il serait pertinent d'inclure ces personnes dans les différents projets d'amélioration de la GMR et la Ville pourrait songer à offrir une formation spécifique pour cette clientèle.

Recommandation 26

Sensibiliser directement les entreprises d'entretien ménager à la bonne GMR.

Orientation 2 – Prioriser la réduction à la source

Comme mentionné dans les points forts du PGMR, le CREAT félicite la Ville de dédier une orientation complète à la réduction à la source. Cependant, les mesures proposées sous cette orientation restent relativement timides et pourraient être largement bonifiées. Bien que la réduction à la source ne soit pas un concept facile à appliquer pour une organisation municipale, puisqu'elle implique des changements un peu plus profonds de plusieurs comportements que le tri à la source, en plus d'une transition vers un système économique circulaire plutôt que linéaire. Ainsi, il va sans dire que la Ville à elle seule ne peut y arriver, mais elle peut servir de catalyseur et de facilitateur pour stimuler et encourager ces changements et transitions.

Mesure 2.1 - Promouvoir les pratiques de réduction à la source applicables aux matières organiques

Dans la mise en contexte de cette mesure, il est question de compostage domestique. Le CREAT tient à rappeler que bien que le compostage domestique soustrait des quantités de matières organiques de la collecte, ceci ne constitue pas de la réduction à la source, mais une mesure de valorisation en circuit court. Le CREAT a d'ailleurs fait quelques commentaires concernant le compostage domestique et ceux-ci ont été intégrés à la mesure 3.1 qui traite de la collecte des matières organiques.

Dans les moyens proposés pour la mesure 2.1, le CREAT souhaite souligner l'intention de la Ville de se doter d'une réglementation au sujet de l'herbicyclage dont les bienfaits pour l'environnement ne sont plus à démontrer. La réglementation est une mesure pertinente pour s'assurer d'un changement de comportement, même auprès de citoyens qui n'auraient pas été convaincus par les mesures d'ISÉ. D'ailleurs, le CREAT suggère à la Ville d'inclure des informations sur différentes alternatives au gazon traditionnel dans les informations diffusées pour la promotion de l'herbicyclage. L'usage de trèfles ou d'autres plantes qui ne nécessitent pas de tonte par exemple, ou encore la conversion de zones gazonnées en zones fleuries avec des plantes indigènes.

Ces deux exemples constituent des mesures de réduction à la source, qui, en plus de limiter les résidus de tonte à gérer, limitent l'usage des tondeuses (et les GES émis par les tondeuses à essence). Le CREAT en profite d'ailleurs pour féliciter la Ville pour la conversion de zones gazonnées municipales dans certains secteurs (ex. : rue Murdoch), qui fait office d'exemplarité. En outre, les bénéfices liés à retarder la tonte au printemps pour laisser les fleurs sauvages, telles que les pissenlits, sont importants dans les milieux urbains pour assurer une source de pollen pour les pollinisateurs et favoriser la biodiversité.

Recommandation 27

Dans un esprit d'exemplarité, ajouter la conversion de zones gazonnées, par d'autres plantes couvre-sol ne nécessitant pas de tonte (ex. : trèfles), ou en des zones fleuries, aux mesures d'ISÉ en lien avec l'herbicyclage, en plus de maintenir les efforts de la Ville, ainsi que participer et faire la promotion annuelle du Défi pissenlit.

En ce qui concerne les mesures d'ISÉ sur le gaspillage alimentaire, la Ville pourrait s'allier aux supermarchés sur son territoire pour produire et afficher quelques trucs et conseils précis pour la préservation des aliments (ex. : mettre le pied des asperges et des oignons verts dans l'eau, etc.) dans les étalages d'aliments frais ou des recettes à faire avec des parties d'aliments souvent considérés comme des restes (ex. : muffins aux pelures de bananes). La méconnaissance de bonnes pratiques pour limiter le gaspillage alimentaire à la maison occasionne plusieurs pertes.

Recommandation 28

En partenariat avec les supermarchés sur son territoire, produire et afficher dans les marchés d'alimentation quelques trucs et conseils simples pour réduire le gaspillage alimentaire à la maison.

En ce qui concerne les différents moyens en lien avec les actions communautaires pour favoriser la réduction du gaspillage alimentaire, le CREAT félicite la Ville pour les différents moyens listés.

Recommandation 29

Inciter les restaurateurs à offrir au moins une option avec une portion modérée sur leur menu.

Recommandation 30

Faciliter l'implantation d'au moins un réfrigérateur communautaire au centre-ville, pour récupérer certains surplus et invendus des restaurateurs, qui ne sont pas déjà pris en charge par la Banque alimentaire, mais aussi les surplus des citoyens.

Mesure 2.2 : Faire connaître le principe de hiérarchie des 3RV-E et supporter les pratiques de réduction à la source et de réemploi

Même si la Ville n'a que peu de leviers à l'échelle du territoire pour favoriser l'écoconception et d'autres actions de réduction lors de la production et distribution des biens et services, la Ville peut peut-être songer à différents moyens à ajouter à la liste présentée dans cette mesure, notamment en misant sur la concertation et la mobilisation d'acteurs clé (chambre de commerce, gros générateurs, etc.), la formation et l'accompagnement ainsi que le soutien financier pour certaines actions de réduction et réemploi.

En plus de l'offre de conférence sur la réduction à la source, il serait intéressant d'aller plus loin avec des projets d'accompagnement sur plusieurs semaines auprès de familles. D'après l'Association québécoise Zéro Déchet (AQZD), l'accompagnement de ménages dans le mode de vie zéro déchet est porteur pour instaurer durablement des changements d'habitudes. Cela permettra aussi à la Ville de voir où sont les freins pour le mode de vie zéro déchet sur son territoire.

Recommandation 31

Créer un projet pilote d'accompagnement zéro déchet destiné aux citoyens, dans l'optique de développer par la suite un programme complet.

Le CREAT félicite la poursuite du programme de subvention aux couches lavables ainsi que son élargissement aux produits d'hygiène féminine. Il semble d'ailleurs que les demandes aient excédé le budget alloué à cette mesure dans le dernier PGMR. Malgré une certaine popularité, ces gestes méritent d'être davantage diffusés et des ateliers-discussions ou des formations pourraient être prévus pour présenter certains trucs et astuces, notamment en partenariat avec des groupes de femmes. En ce qui a trait aux couches lavables, des exemples d'organismes ou d'entreprises qui en font la location et qui facilitent leur utilisation en CPE existent ailleurs en province. La Ville pourrait faciliter l'implantation d'un tel service.

Comme le budget n'est pas détaillé, il est impossible de connaître les sommes qui seront allouées annuellement à ce programme de subvention. Toutefois, le CREAT est d'avis que le budget devrait être bonifié au-delà de 7200 \$, si l'on se fie au rapport de mise en œuvre 2021 de la Ville, puisqu'il s'agit d'une mesure qui fonctionne très bien.

Recommandation 32

Augmenter les budgets prévus pour les subventions aux couches lavables et aux produits d'hygiène féminine et en faire la promotion et faciliter leur adoption dans les ménages.

L'économie de partage et l'économie de fonctionnalité sont des concepts porteurs sur le plan de réduction à la source. En plus de promouvoir ces moyens de réduction et réemploi, la Ville pourrait faire l'exercice de voir si l'économie de partage peut s'appliquer aux différents biens et immobilisations qu'elle possède et voir à l'implantation de services de location ou de prêts. D'ailleurs, le CREAT salue la tenue de bazar pour vendre et ainsi réemployer les surplus d'inventaires ou les items qui ont fait l'objet d'une mise à jour ou d'un renouvellement.

Recommandation 33

En partenariat avec des acteurs du milieu (bibliothèques, ressourceries, friperies, magasins et boutiques spécialisées, etc.), élargir les items disponibles pour la location sur le territoire tels que des outils, des instruments de musique, des jeux et jouets, des jumelles et télescopes, du matériel électronique, des habits chics, des costumes, etc. et s'assurer de la diffusion et de la promotion de ces services.

À la mesure 2.3, la Ville de Rouyn-Noranda mentionne vouloir se doter de vaisselle réutilisable et de lave-vaisselle industriel pour ses salles communautaires. Ainsi, la Ville pourrait se doter d'une politique d'événements écoresponsables pour les événements ayant lieu dans ses salles communautaires, ainsi que ses bureaux municipaux, salles de rencontres et la salle du conseil, en incluant l'interdiction d'utiliser de la vaisselle jetable et le bannissement des bouteilles d'eau de plastique, par exemple.

Recommandation 34

Envisager l'adoption d'une politique d'événement écoresponsable, qui inclut l'utilisation obligatoire de vaisselle réutilisable dans les salles communautaires, notamment.

Il pourrait également être très pertinent de développer une stratégie de communication, au printemps par exemple, afin de coordonner des journées de vente de garage, par quartier urbain, pourrait permettre de maximiser les déplacements des citoyens et d'assurer un achalandage intéressant à cette initiative, qui permet certainement l'achat seconde-main. Le CREAT rappelle que la Commission de la consultation publique lors du dernier exercice de PGMR en 2015 avait noté cette idée comme particulièrement intéressante.

Recommandation 35

Coordonner les ventes de garage à certaines dates précises, par quartier.

L'accessibilité à la réparation est un enjeu qui limite la durée de vie des objets. La réduction à la source réside également dans la capacité de réparer des objets du quotidien avant de s'en défaire. Toutefois, peu de personnes détiennent les connaissances pour la réparation des petits électroménagers et objets de la vie courante. Il serait fort pertinent de développer, en partenariat avec les autres MRC et/ou les Chambres de commerce de la région, un bottin régional des réparateurs.

Recommandation 36

En partenariat avec d'autres acteurs du milieu (dont la Ressourcerie Bernard-Hamel, le CAFEE), aider à l'organisation d'événements de réparation communautaires (« Repair café ») ou autre événement de réparation ciblé (ex. : journée de mécanique de vélo au printemps), en mettant outils et ressources humaines (mécanicien.nes, électricien.nes, informaticien.nes, etc.) de la Ville à disposition pour ces activités.

À l'écocentre, mais également lors des collectes des encombrants et lors des opérations Ramasse ta cour, des mesures devraient être prises pour prioriser dans l'ordre :

- Réemploi;
- Réparation;
- Démantèlement/récupération de pièces de rechange pour les réparateurs.

Pour tout ce qui est encombrants, petits et gros électroménagers, appareils électriques et électroniques, etc., reçus à l'écocentre, à la ressourcerie et lors des collectes des encombrants, des mesures devraient favoriser la réparation ou le démantèlement. La Ville pourrait faciliter un partenariat avec la ressourcerie Bernard-Hamel (ressourcerie et écocentre) ou par exemple le Centre d'apprentissage et de formation en école-entreprise, responsable du CAFÉE les transformeurs, si l'organisme existe encore, pour œuvrer d'autant plus à la réparation en mettant sur pied un réseau de réparation et reconditionnement, ce qui pourrait être une opportunité de création d'emplois et de formation professionnelle en plus d'augmenter l'offre de réparation pour les citoyens.

De plus, le CREAT s'interroge sur le devenir des encombrants collectés sur demande par la Ville, à savoir si une partie est valorisée. Concernant le cas précis des encombrants, le RNCREQ donne l'exemple des municipalités qui offrent un service de collecte d'encombrant en bon état grâce à des partenariats avec des organismes locaux de réemploi : « Cette initiative permet aux citoyen.ne.s qui n'ont pas accès à une voiture ou à une remorque pour se rendre à l'écocentre ou à un centre de don, de pouvoir assurer le réemploi de leurs encombrants en bon état et ainsi de diminuer les volumes acheminés à l'enfouissement » (RNCREQ, 2021).

Le CREAT s'interroge aussi sur la réparabilité des matières reçues au point de dépôt de la Fonderie Horne. La Ville de Rouyn-Noranda pourrait, en partenariat avec l'entreprise, créer un événement de réparation communautaire lors de la journée opération recyclage.

Recommandation 37

En partenariat avec la Fonderie Horne et des réparateurs de matériel électronique, organiser un événement de réparation communautaire lors de la Journée opération recyclage de la Fonderie Horne.

Pour ce qui est du réemploi au niveau des ICI, lors des démarches en lien avec la mesure 1.2, il serait intéressant de promouvoir le don ou la revente de biens et d'équipements usagés ou excédentaires auprès des ICI sur le territoire. Certains ICI font déjà des dons d'inventus ou d'équipement à la Ressourcerie Bernard-Hamel. Ces initiatives devraient être davantage diffusées, ainsi que les retombées réelles sur la communauté.

Le réemploi peut aussi s'appliquer à certains résidus CRD, c'est d'ailleurs une demande qui a été formulée par un des citoyens présents lors de la présentation du PGMR le 22 novembre dernier. Plusieurs recommandations concernant le secteur CRD se trouvent à la mesure 5.3, mais le CREAT désire ici souligner l'exemple de la Matériauthèque aux Îles de la Madeleine qui récupère et revend à prix modique des matériaux de construction, mais aussi des items de quincaillerie (Ré-Utîles, 2022). Même chose à Alma, avec l'initiative Quincaillerie R+, porté par Réemploi+, une entreprise d'économie sociale du Lac-Saint-Jean (Le Devoir, 2022). Portes, fenêtres, autres items de menuiserie, couvre-plancher, matériaux d'isolation, revêtement extérieur, composantes électriques, la liste d'items est longue et ils offrent même un catalogue en ligne des matériaux disponibles. Il semble que tout soit déjà en place sur le territoire de la Ville. À titre d'exemple, les activités du Magasin 101 Trouvailles pourraient être bonifiées pour inclure une section CRD, par apport volontaire sur place ou à l'écocentre, déjà opéré par la ressourcerie Bernard-Hamel. Avec la hausse des prix des matériaux de construction et avec le nombre de citoyens ayant des bâtiments secondaires, des abris sommaires, des chalets, etc., le potentiel de marché semble être bon en région. La Ville pourrait aider à cet élargissement de service qui nécessite espace et logistique.

Recommandation 38

Favoriser la création d'un lieu d'économie circulaire propre à la revente des matériaux de CRD seconde main à un prix modique.

Les ICI sont mentionnés dans les moyens pour la réduction des produits de plastique à usage unique, mais ceux-ci ne se reflètent pas dans les indicateurs. En outre, il faudrait élargir à la réduction dans son ensemble et s'assurer que ce principe soit intégré dans les efforts de la mesure 1.2.

Recommandation 39

Ajouter des cibles quant au bannissement des produits de plastique à usage unique sur le territoire de la Ville.

Pour le moyen « Promouvoir les efforts des ICI dans la réduction des produits de plastique à usage unique », il faudrait élargir et souligner les efforts des ICI sur son territoire en réduction à la source au-delà des plastiques à usage unique. Tel que recommandé à la section 4.0, s'assurer que les ICI qui favorisent des pratiques zéro déchet soit listé et que l'information sur ce qu'ils offrent (option d'utiliser des contenants en réutilisation, vente en vrac, etc.) soit facilement accessible.

Recommandation 40

Ajouter les ICI dans les indicateurs de suivi et résultats pour la mesure 2.2, par exemple « nombre d'ICI dont les efforts en réduction ont fait l'objet de promotion ».

Recommandation 41

Faire des démarches auprès des restaurateurs qui offrent la livraison pour que les ustensiles et les serviettes de table soient des items facultatifs lors des commandes et qu'ils ne soient pas systématiquement placés dans toutes les commandes, mais seulement lorsque le client en a besoin.

Recommandation 42

Soutenir la mise en place de contenants pour emporter réutilisables communs (acceptés par tous, potentiellement consignés) pour tous les restaurateurs de la Ville qui offrent les repas pour emporter.

Recommandation 43

Bannir certains items à usage unique sur le territoire, dont les plastiques compostables.

Mesure 2.3 - Assurer l'exemplarité de l'organisation municipale en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles

Cette mesure permet l'application d'une des orientations issues du rapport du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes : l'État comme modèle d'exemplarité, en soulignant que l'État induit des biais de ses nombreux appels d'offres et contrats, de son pouvoir d'achat, des subventions et financements qu'il octroie et de sa tenue d'événements (BAPE, 2022). La Ville, à l'échelle de son territoire, possède aussi une influence non négligeable à travers ses activités.

Dans le PGMR 2016-2020 de la Ville, à la mesure 2.2 - Adopter une politique de gestion des matières résiduelles et d'acquisition de biens et services dans l'organisation municipale, on peut lire : « Dans son PGMR de 2004, elle avait prévu un programme de réduction et de réemploi à l'intention des organismes municipaux afin de démontrer l'engagement des décideurs et de responsabiliser les organismes municipaux quant à leur choix de consommation. Cette mesure n'ayant pas été réalisée, la Ville souhaite la conserver dans le présent PGMR. ». Dans son rapport de mise en œuvre de 2021, il est mentionné qu'aucune politique n'a encore été élaborée. Cela fait donc presque 20 ans que cette mesure traîne. Même si le CREAT félicite les efforts mentionnés dans les commentaires de suivi de 2021 (utilisation de vaisselle réutilisable et pichets d'eau, récupération de matériel d'écriture, recyclage du papier à main), il reste que plusieurs des moyens ciblés pour le PGMR 2016-2020 n'ont pas été réalisés. Il serait intéressant de connaître les principaux obstacles rencontrés pour la mise en œuvre de cette mesure, puisqu'elle concerne l'organisme municipal en soi, pour lesquels la Ville possède plusieurs leviers d'actions.

De plus, peu de détails sont présentés quant au contenu de la politique d'approvisionnement à venir et nul doute que des critères écoresponsables seront intégrés. Toutefois, le CREAT rappelle à la Ville de tenir compte de nombreux facteurs comme favoriser les produits ayant moins d'impact, mieux conçu, facilement réutilisable, réparable ou recyclable, avec des contenus recyclés, entre autres.

Recommandation 44

Au moyen « former les employés municipaux », ajouter le moyen « Formation des gestionnaires municipaux en écogestion et écoresponsabilité » prévu au PGMR 2016-2021 et inclure une formation pour les élus, avec un indicateur de performance pour chaque catégorie.

Recommandation 45

Au moyen « Implanter des stations de tri pour les employés », le CREAT recommande de le systématiser, pour que chaque poubelle soit jumelée avec une option recyclage et retirer les poubelles orphelines.

Le CREAT salue l'obligation de récupérer certains CRD dans les contrats municipaux. Toutefois, le CREAT tient à souligner que les conclusions et la décision retenue par la Ville concernant le démantèlement de l'aérogare temporaire portent ombrage à cette orientation. Afin de stimuler le recyclage des CRD, l'inclusion de matériaux recyclés dans les contrats de la Ville serait un moyen à évaluer. De manière générale, des critères quant au choix des matériaux afin de choisir des matériaux les plus durables possible, devraient être inclus dans les contrats municipaux.

Recommandation 46

Inclure des critères de durabilité et d'écoresponsabilité quant au choix de matériaux dans les contrats municipaux, dont un pourcentage de contenu recyclé.

Afin d'être exemplaire, la Ville pourrait adhérer à la certification ICI on recycle + et lorsque possible, à des certifications en lien avec les bâtiments durables (LEED, Boma). La Commission des consultations publiques lors de l'exercice du dernier PGMR en 2015 avait d'ailleurs recommandé que la Ville s'inscrive au programme ICI on recycle +. Ce moyen figurait d'ailleurs à la mesure 2.2 du PGMR 2016-2020.

Recommandation 47

La Ville devrait chercher à obtenir des certifications environnementales qui concerne la GMR, notamment la certification ICI on recycle +.

Mesure 2.4 - Stimuler la mise en place de démarches d'économie circulaire

Le CREAT applaudit la Ville pour cette mesure, puisque l'économie circulaire est aussi une des orientations à prioriser d'après les conclusions du BAPE sur les résidus ultimes : l'économie circulaire comme modèle prioritaire (BAPE, 2022). Toutefois, le contenu de cette mesure reporte en partie des moyens non réalisés du PGMR 2016-2020. Pour le moyen « Promotion de l'écologie industrielle territoriale pour faciliter les échanges de matières résiduelles entre les industries du territoire (voire de la région) afin de donner une deuxième vie à des matières résiduelles d'industries qui peuvent devenir des matières premières pour d'autres », le CREAT s'interroge quant aux raisons pour lesquelles ce moyen n'a pas été réalisé. Il serait intéressant de connaître les freins rencontrés.

Le budget alloué pour cette mesure 2.4 est faible pour assurer un accompagnement conséquent et une animation régionale pour mailler des industries, producteurs et entreprises entre eux. Tel que mentionné à la Section 9.2, il y aurait probablement la possibilité d'aller chercher des sources de revenus potentiels supplémentaires.

Recommandation 48

Bonifier le budget alloué et les actions prévues à la mesure 2.4 – Écologie industrielle.

La Ville prévoit documenter les synergies déjà en place dans cette mesure. En plus de diffuser les résultats auprès des collaborateurs, le CREAT recommande de diffuser plus largement au grand public, pour à la fois créer un effet d'entraînement pour d'autres ICI et d'autres initiatives en économie circulaire, mais aussi pour permettre à la population d'encourager ces initiatives par des choix de consommation favorables aux entreprises faisant de l'économie circulaire. De plus, tel que mentionné à la mesure 1.1, le fait que d'autres générateurs s'attaquent à diminuer leurs impacts peut favoriser les petits gestes citoyens et contrer le cynisme envers le tri. Cela pourra se faire de concert avec la mesure 1.2.

Recommandation 49

Assurer une promotion des initiatives en économie circulaire sur le territoire de la Ville.

Dans les différents moyens listés, tel que le fait d'obtenir une formation ou un accompagnement pour aider la Ville à l'intégration de l'économie circulaire, le CREAT rappelle l'existence d'organisations (centres de recherche, organismes, entreprises) reconnues qui agissent comme facilitateur de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle (ex. : Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (EDDEC), Symbiose Québec, Québec Circulaire, Fonds Écoleader, SADC D'Abitibi-Ouest, etc.). Des plateformes et outils existent pour l'échange de résidus, dont le portail Second Cycle, qui serait à promouvoir auprès des ICI de la région. La Ville mentionne l'échelle régionale pour certains des moyens prévus à la mesure 2.4. Le CREAT est d'avis que la Ville serait gagnante à mutualiser ses ressources avec les autres MRC de la région pour bonifier ce virage vers l'économie circulaire en Abitibi-Témiscamingue.

Recommandation 50

Approcher les autres MRC de la région pour une mutualisation des efforts en économie circulaire pour la mise en œuvre des moyens listés à la mesure 2.4 (accompagnement, table de travail, ateliers de maillage, etc.).

Mesure 3.1 - Bonifier la collecte des matières organiques

Le CREAT est conscient que la Stratégie nationale de valorisation des matières organiques et le système de redevance viennent en quelque sorte contraindre la Ville à étendre la collecte de la 3^e voie sur tout son territoire. Étant une ville et MRC, les noyaux ruraux ne sont pas des municipalités en soi, qui elles auraient pu choisir une autre modalité de gestion des matières organiques, comme le compostage domestique et le compostage communautaire (à l'aide de petits composteurs de type industriel), et ainsi avoir recours au programme d'Aide au compostage domestique et communautaire de RECYC-QUÉBEC. Une étude avait été menée afin d'analyser les différents scénarios par Stantec en 2016. Le CREAT serait intéressé de connaître le détail de cette étude. En effet, le CREAT s'interroge quant à l'efficacité de collecter la matière organique pour certaines résidences éloignées, notamment dans une optique d'émissions de GES. Est-ce que les méthodes de tri mecano-biologique (TMB) ou un « centre de pré-tri » avaient été considérés dans l'étude ? Même si celles-ci ont des désavantages, comme une diminution de la qualité du compost obtenu, est-ce que ce serait une technologie adaptée à la région ? Sans pour autant revenir en arrière avec l'implantation de la 3^e voie qui produit un compost de bonne qualité, le TMB pourrait se faire en complémentarité. Dans la révision de la tarification et de la collecte prévue aux mesures 5.1 et 5.2, est-ce qu'un citoyen pourrait refuser la collecte des matières organiques s'il composte lui-même ses résidus putrescibles ?

De plus, il ne semble pas y avoir de moyens en lien avec le compostage domestique dans les différentes mesures prévues à ce PGMR. Le CREAT se demande si la Ville maintiendra l'aide financière à l'achat d'un composteur domestique et les formations offertes comme par le passé. Même si le compostage domestique est relativement simple, des suivis et des entretiens sont nécessaires.

Le CREAT salue l'initiative de la mesure 2.4 du PGMR 2016-2020 visant à documenter l'utilisation des composteurs domestiques sur le territoire de Ville. En revanche, il est décevant que la Ville ne puisse se servir des résultats du sondage qui sont « peu concluants ». D'après le sondage réalisé, quel était le taux de décrochage ? Quelles étaient les principales difficultés vécues par les citoyens ? Ces informations pourraient guider des mesures de suivi spécifiques. Le compost domestique ne doit pas être délaissé au profit de la 3^e voie, mais doit plutôt être considéré comme complémentaire et comme un moyen de diminuer les volumes jetés pour l'enfouissement.

Recommandation 51

Maintenir les efforts de promotion et d'accompagnement des citoyens pour le compostage domestique.

Le CREAT est satisfait de la bonification du service de collecte pour inclure les résidus verts à la collecte des matières compostables et ainsi éviter leur enfouissement, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Dans les résultats et indicateurs de suivi, il serait intéressant d'ajouter aussi le nombre d'ICI non desservi par la collecte municipale qui adhère à la collecte privée de matières organiques.

Recommandation 52

Ajouter le nombre d'ICI desservis par la collecte privée de matières organiques aux résultats et indicateurs de suivi.

Le CREAT attire l'attention de la Ville sur l'indicateur « Quantités de matières organiques collectées » qui pourrait masquer les efforts de réduction à la source (lutte au gaspillage alimentaire) ou la valorisation en circuit court grâce au compostage domestique. Cet indicateur sera intéressant à suivre, mais il ne faudra pas chercher à augmenter ce tonnage à tout prix.

Mesure 3.2 - Optimiser la gestion des matières résiduelles pour les unités du centre-ville

Cette mesure est très pertinente et représente un gros défi. En effet, le manque d'espace est revenu comme un frein majeur à la récupération auprès des ICI ainsi qu'à l'implantation de la collecte de MO. La Ville n'est pas la seule à expérimenter ces contraintes dans des secteurs densément peuplés et des solutions existent. Le fait que la Ville envisage des bacs de plus petit format (voir mesure 5.2), pourrait aider dans certains cas. Le partage de conteneurs est aussi une autre piste de solution. Un des éléments à prendre en compte est une tarification différente pour le résidentiel et le commercial desservi par la collecte municipale (voir mesure 5.2).

Dans cette mesure, une attention particulière devrait être portée aux boîtes de carton ondulé qui s'est avéré, lors du projet Un centre-ville uni contre les déchets, être une matière avec une valeur intéressante, pour laquelle une gestion séparée du reste des matières recyclables aurait plusieurs avantages notamment sur l'espace que prennent ces boîtes dans les bacs de recyclage. Certains ICI en font déjà la mise en ballot, dont la Ressourcerie Bernard-Hamel, située à proximité, qui possède un véhicule pour en faire la collecte et qui a déjà des ententes avec la Ville pour la GMR, ainsi que les épiceries IGA. Une collecte séparée de carton permet d'acheminer cette matière directement vers des recycleurs québécois.

Recommandation 53

Inclure la collecte séparée du carton dans les scénarios analysés pour l'optimisation de la GMR au centre-ville.

Mesure 3.3 - Améliorer l'accès aux équipements de récupération dans les lieux publics

Cette mesure est tout à fait en accord avec l'action 8 de la Stratégie provinciale de réduction des plastiques à usage unique, qui vise à augmenter la récupération des matières recyclables hors foyer. Afin de conserver les bonnes habitudes de tri que le citoyen a intégré à la maison, il est important d'offrir la possibilité de disposer adéquatement de ses matières même hors foyer. Pour ce faire, il faut rendre systématique l'option de récupération pour chaque poubelle dans les lieux publics. Il existe des couvercles qui peuvent adapter les poubelles de rues du centre-ville pour les transformer en bipoubelle. Autrement, il faudrait retirer les poubelles uniques (le nombre de poubelles uniques pourrait figurer dans les résultats et indicateurs). « Le manque d'accès à du mobilier de récupération adéquat dans les espaces publics et le risque de contamination des matières contribuent à un taux de récupération hors foyer de moins de 10 % indiquant que de nombreux contenants de boissons non consignés prennent la voie des lieux d'élimination ou sont rejetés dans la nature. » (BAPE, 2022).

Recommandation 54

Assurer la présence de l'option récupération pour chaque poubelle dans les lieux publics et retirer les poubelles orphelines.

Près des restaurants, bistros, pubs et bars, il pourrait être intéressant d'installer des collecteurs pour la récupération de mégots de cigarettes en vue de leur recyclage. Ceux-ci peuvent être recyclés notamment en mobilier de parc. Des collecteurs de mégots portatifs pourraient être inclus dans les mesures pour les événements.

Recommandation 55

Instaurer des points de collecte pour les mégots de cigarette en vue de leur recyclage.

La GMR lors de gros événements est un enjeu et son amélioration progresse sans cesse. La Ville liste des moyens intéressants pour contribuer à cette amélioration. Dans les partenaires pour cette mesure, il faudrait ajouter explicitement le GECO qui possède une expertise en événement écoresponsable, qui offre des services d'accompagnement d'escouade verte lors des événements ainsi que la location de mobilier de tri, de gobelets réutilisables et de stations portatives de remplissage d'eau potable.

Recommandation 56

Interdire l'utilisation de plastiques à usage unique, pour lesquels il existe une solution alternative, pour les événements qui ont lieu sur le territoire de la Ville.

Mesure 3.4 - Améliorer l'accès et la valorisation des matières à l'écocentre et aux points de dépôt ponctuels

La Ville veut revoir le système pour assurer l'accès à l'écocentre pour tous les citoyens et petits ICI, ce qui est tout à fait souhaitable et en accord direct avec l'action 14 « Accessibilité accrue des écocentres » du plan d'action provincial. Toutefois, le CREAT s'interroge à savoir quelles sont les options envisagées par la Ville. Une tarification sur place a le potentiel d'entraîner des répercussions sur la problématique des dépotoirs sauvages. Une certaine confusion règne présentement sur la tarification exigée lors des visites à l'écocentre. Il est fort pertinent que le site Internet de la Ville spécifie les matières issues de CRD qui sont acceptées sans frais à l'écocentre. Cette nuance devrait aussi être inscrite pour les encombrants.

À l'heure actuelle, une tarification s'applique pour certaines matières (gypse, bardeaux d'asphalte, tentest noir, styromousse, laine isolante, CRD non triés), à partir d'une deuxième visite annuelle à l'écocentre. Afin d'éviter toute confusion, notamment en lien avec les CRD issus des travaux résidentiels, il pourrait être fort pertinent qu'un dépliant expliquant les coûts relatifs à l'écocentre soit remis systématiquement avec chaque demande de permis de construction, rénovation et/ou démolition. Cela permettrait également aux demandeurs de permis de prévoir ces coûts au budget des travaux.

Recommandation 57

Remettre systématiquement un dépliant explication la tarification à l'écocentre à l'attribution de tous les permis de de construction, rénovation et/ou démolition.

Même s'il existe peu de débouchés pour le gypse et le bardeau, il existe des formes de valorisation. Le gypse, le styromousse et les bardeaux d'asphalte sont la cible de plusieurs projets pilotes de recyclage et de transformation ailleurs en province. Il serait intéressant de voir si à l'échelle régionale, en partenariat avec les autres MRC, des volumes assez importants pourraient justifier le transport ou alors la transformation (ou pré-transformation comme dans le cas de la liquéfaction du polystyrène des styromousses) sur le territoire.

De plus, le CREAT tient à souligner une initiative fort intéressante en matière de réutilisation de matières. Dans les dernières années, le groupe Facebook Les Ambassadeurs Zéro Déchets a coordonné de campagnes de récupération de matières ciblées par des citoyens, qui ont connu un succès important. Toutefois, les coordonnateurs ont eu du mal à trouver un endroit/local pour l'entreposage temporaire des matières et le temps pour coordonner la réception des dons. L'économie circulaire créée par cette initiative est très pertinente et c'est un excellent exemple de projet auquel la Ville pourra participer en étroite collaboration avec de citoyens bénévoles motivés.

Recommandation 58

Encourager et soutenir les initiatives citoyennes qui favorisent la réutilisation et la circularité des matières résiduelles en circuit court.

Le CREAT déplore que les RDD et les produits couverts par la REP ne soient que peu mentionnés dans les mesures prévues avec ce PGMR. Les efforts pour assurer la saine gestion de ces matières à fort potentiel d'impacts environnementaux ne doivent pas s'essouffler. Une attention particulière devrait être portée à ce type de résidus lors de la caractérisation (mesure 4.1). En effet, les chiffres présentés dans le bilan GMR sont ceux issus de l'outil de calcul de RECYC-QUEBEC et reflètent peut-être mal la réalité territoriale. L'élimination de RDD serait en augmentation à l'échelle provinciale d'après le dernier inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Recommandation 59

Continuer les efforts d'ISÉ en lien avec les RDD et les points de collectes disponibles. Porter une attention particulière aux RDD présents dans les déchets lors de la caractérisation (mesure 4.1) pour connaître si des matières particulières sont problématiques et ajuster l'ISÉ et l'offre de points de dépôts en conséquence.

Le CREAT tient ici à aborder le cas spécifique du verre. L'élargissement de la consigne à venir devrait permettre d'augmenter la qualité du verre récupéré et ainsi assurer sa réutilisation ou son recyclage, plutôt que sa valorisation actuelle avec la collecte des matières recyclables de porte en porte. Ainsi, le citoyen sera appelé à changer ses habitudes et à traiter le verre différemment. Les actions de collecte de bouteilles de vin menées par le GÉCO au cours des dernières années ont démontré qu'une partie de la population est déjà prête pour ce virage. Dans cette mouvance, la Ville pourrait installer des points de dépôts (cloches à verre) pour le verre alimentaire (pots, bouteilles non couvertes par la consigne), idéalement à proximité des endroits où le citoyen pourra apporter les contenants consignés. Il existe plus d'une centaine de points de dépôts pour le verre au Québec, et ce nombre est en croissance. Ce verre récupéré séparément a une plus grande valeur, qui pourrait en partie payer cette mesure s'il est vendu à des recycleurs. Autrement, ce verre de meilleure qualité pourrait être utilisé directement en région. De plus, cela diminuera le volume, mais surtout le poids des matières recyclables envoyées vers le centre de tri (diminution des GES).

Recommandation 60

Instaurer des points d'apport volontaire pour la récupération du verre alimentaire (pots et bouteilles), si possible à proximité des futurs points de collecte de la consignée élargie.

Outre le verre, la consigne continuera de prendre en charge des contenants de plastiques et d'aluminium, et en élargira aussi la gamme de contenants acceptés. Malheureusement, lorsque les gobeuses aux points de dépôts refusent certains de ces contenants, ceux-ci se retrouvent à la poubelle malgré qu'ils soient recyclables et acceptés par la collecte pêle-mêle des matières recyclables. Lors des activités d'ISÉ et d'accompagnement des ICI, il faudrait proposer aux ICI qui ont de telles gobeuses d'installer un bac de recyclage à proximité.

Recommandation 61

Inciter les ICI qui ont des gobeuses pour la consigne (plastiques et aluminium) d'ajouter un bac de recyclage à proximité de leur machine pour recueillir les refus.

Pour ce qui est des autres points de collecte, le CREAT félicite la Ville pour la continuité de l'opération Ramasse ta cour, qui ajoute temporairement des points de dépôts de proximité, ainsi que la collecte des encombrants. Certaines recommandations concernant le réemploi et la réparation des items reçus ont été mentionnées à la mesure 2.2.

Le CREAT s'interroge sur la possibilité d'exiger des fournisseurs de gros meubles, matelas, gros électroménagers qu'ils collectent eux-mêmes les appareils qu'ils remplacent lors de la livraison ? Certains le font déjà, mais il pourrait être pertinent d'élargir cette pratique.

Recommandation 62

Faire des démarches auprès des fournisseurs d'électroménager et de meubles pour qu'ils assurent eux-mêmes la collecte des encombrants désuets auprès de leurs clients lors de la livraison d'un nouvel achat.

La Ressourcerie Bernard-Hamel offrait gratuitement, par le passé, le service de collecte des gros meubles et électroménagers fonctionnels sur le territoire de la Ville. Il semble que cette initiative ne soit plus en vigueur. Or, comme la collecte des encombrants est gratuite, il est fort possible que des citoyens privilégient cette collecte mensuelle, même si les appareils sont encore fonctionnels et en bon état.

Recommandation 63

Soutenir financièrement la collecte des électroménagers fonctionnels et des gros meubles en bon état.

Dans les dernières années, la Ville a mis à disposition à des endroits stratégiques des conteneurs pour des secteurs fréquentés par les détenteurs de baux d'abris sommaires. Le CREAT félicite cette mesure et encourage la Ville à poursuivre cette offre afin d'améliorer la GMR en milieu naturel éloigné et ainsi limiter les risques de déchets sauvages. À cette offre de conteneur, il pourrait être intéressant d'installer quelques bacs roulants pour les rebuts et le recyclage à certains sites récréotouristiques qui sont gérés par des associations de citoyens ou des groupes de bénévoles (collines Kekeko, collines d'Alembert, sentiers Opasatica).

Recommandation 64

Installer des bacs pour les déchets et les matières recyclables à quelques endroits stratégiques pour les activités récréotouristiques.

Le CREAT s'interroge aussi quant à la continuité des actions en lien avec les dépôts sauvages. Le bilan 2021 du dernier PGMR mentionne que la mesure 5.6 qui concerne ces dépôts sauvages serait en continu et toujours en cours. De plus, le moyen qui concerne l'application de la réglementation à la mesure 5.7 qui vise à dissuader la pratique du dépôt sauvage n'a pas été réalisé et aucune explication n'est fournie. Aucune mesure du PGMR 2023-2030 n'aborde la question des dépôts sauvages. La Ville prévoit plusieurs réformes quant à la tarification, l'utilisation de l'écocentre, la gestion des résidus CRD, etc. et ces mesures ont le potentiel d'avoir une incidence sur ces dépôts sauvages. Il est donc d'autant plus important de continuer de suivre l'évolution de cette problématique et de documenter les types de matières présentes pour valider si les modifications apportées semblent ou non influencer cette problématique. Même si cela représente un réel défi, il est important de sévir lorsque possible contre ce comportement. Des campagnes qui encouragent la dénonciation et découragent cette pratique devraient être prévues. Une collaboration avec le MRNF est à maintenir pour le maintien de la documentation des sites de dépotoirs sauvages sur le territoire.

Recommandation 65

Évaluer le portrait des matières généralement récoltées dans les dépotoirs sauvages et dissuader le comportement de dépôts sauvages avec l'application de la réglementation, la diffusion de campagnes qui découragent cette pratique et l'incitation à la dénonciation.

Mesure 3.5 - Évaluer les options de gestion municipale et les scénarios de traitement des boues de fosses septiques

La Ville a accumulé du retard dans la gestion des boues de fosses septiques. Déjà dans son PGMR de 2004, la Ville prévoyait d'explorer différentes méthodes de gestion de boue selon la réalité territoriale et souhaitait l'élaboration d'un plan directeur (action 22). En 2015, pour le PGMR 2016-2020, des approches réglementaires étaient proposées (mesure 5.8) et il était encore question d'évaluation des modes de gestion (mesure 3.6).

Aujourd'hui, presque 20 ans plus tard, la Ville se questionne toujours quant au mode de gestion des boues, incluant leur valorisation. Le CREAT tient à rappeler que la MRC de la Vallée-de-l'Or « a profité du fait qu'elle devait se doter d'une plateforme de compostage pour les résidus alimentaires domestiques pour y ajouter une section pour les boues septiques. Une fois asséchées, les boues sont compostées et pourront servir à revitaliser le parc à résidus miniers d'Eldorado Gold Québec » (Radio-Canada, 2021). Une option qui est certainement à la portée de la Ville également.

Parmi les commentaires de suivi des actions du dernier PGMR, il est mentionné qu'en 2021, un appel d'offres pour la réalisation d'une étude plus détaillée sur l'implantation d'une installation municipale de traitement des boues municipales et de fosses septiques a été déposé et que malheureusement, aucun soumissionnaire n'a déposé d'offre.

Recommandation 66

Poursuivre les efforts pour analyser les meilleures options de collecte et de traitement des boues de fosses septiques et des boues municipales évaluer la possibilité d'ajouter une section pour l'assèchement des boues septiques à la plate-forme de compostage de Multitech, sur le territoire de la Ville.

Le CREAT salue le contenu présenté à la section 6.4.1 qui documente les boues issues des stations d'épuration et offre un portrait précis et détaillé. Le CREAT salue également la Ville de Rouyn-Noranda d'avoir priorisé des relevés sanitaires des fosses septiques en bordure de plan d'eau, visitant ainsi 2230 installations. Outre le nombre d'installations visitées, il aurait été intéressant de connaître le nombre d'installations problématiques relevées dans le portrait présenté à la section 6.4.2.

Les boues étant des matières organiques en soi, il serait pertinent d'inclure les matières putrescibles issues de la collecte de la 3^e voie aux analyses de traitements potentiels sur le territoire ainsi que le bois et les résidus verts.

Recommandation 67

Dans une vision large des matières organiques, inclure les boues des fosses septiques, les boues municipales, mais également les matières putrescibles compostables et les résidus de bois dans les analyses de traitements potentiels.

Dans le portrait de la situation, la Ville mentionne avoir approché les entreprises qui effectuent la vidange pour obtenir des informations quant au nombre de vidanges effectuées, en vain. Elle souligne aussi ne pas disposer de mécanismes pour exercer un suivi des vidanges réalisées. L'adoption d'un règlement municipal pourrait permettre à la Ville d'exiger de coupler la prise d'information quant au type d'installation, au niveau de la fosse lors de la vidange, aux quantités vidangées, etc. La prise en charge des vidanges par la Ville de Rouyn-Noranda, envisagée dans les moyens de la mesure 3.5, permettrait cela. Si toutefois la formule d'exiger une preuve de vidange était retenue au lieu de la vidange municipalisée, celle-ci devrait inclure l'obligation de fournir ces informations.

Recommandation 68

Coupler la vidange des installations de fosses septiques avec la prise d'informations pour l'inventaire territorial des installations et du gisement (type d'installation, niveau lors de la vidange, quantité vidangée, conformité, etc.).

Recommandation 69

Accompagner les citoyens dont les fosses septiques seront désignées non conformes.

Mesure 4.1 - Caractérisation des matières résiduelles résidentielles et des ICI

Le CREAT se réjouit à nouveau de cette mesure (qui avait été proposée aussi en 2015, avec les mesures 4.5 et 4.8 du PGMR 2016-2020) et considère que les résultats pourront orienter des mesures adaptées avec un impact optimisé. Une certaine confusion émane des termes utilisés. Il est question de la caractérisation des ordures ménagères dans les moyens prévus, mais le taux de contamination des matières organiques et recyclables se trouve dans les résultats attendus et indicateurs de suivi. En outre, puisque cette mesure permettra de guider une foule d'autres actions, le CREAT est d'avis qu'elle devrait être devancée dans l'échéancier à 2025 et se faire en concomitance avec la mesure 1.2 qui souhaite dresser le portrait des matières résiduelles générées par les ICI, et inclure les matières générées par les ICI desservis par la collecte privée dans l'échantillonnage. Tel que mentionné à la mesure 3.4, une attention particulière devrait être portée pour les RDD lors de la caractérisation.

Recommandation 70

Devancer à 2025 la caractérisation prévue et effectuer celle-ci en synergie avec la mesure 1.2 qui vise à documenter les matières résiduelles générées par les ICI.

Dans la rubrique des résultats attendus et indicateurs de suivi, des ajouts pourraient être faits pour rendre compte de la portée que les résultats obtenus pourraient avoir, notamment pour le volet ICI. Ainsi, au-delà de cibler des communications, qui s'appliquent bien pour le secteur résidentiel, des mesures d'accompagnement et une liste de matières résiduelles susceptibles d'être intégrées à des synergies et des maillages en économie circulaire pourrait découler de cette caractérisation. Des mesures structurantes de réduction à la source devraient également être réfléchies en fonction des résultats obtenus.

Recommandation 71

Élargir la portée des résultats attendus pour inclure une liste de matières résiduelles au fort potentiel de maillage en économie circulaire et en synergies, ainsi qu'une liste de matières à cibler pour des efforts de réduction à la source.

Au niveau des collaborateurs, il sera important d'inclure les collaborateurs prévus à la mesure 1.2 pour que les résultats concernant les ICI découlent sur des actions. En outre, dans cette mesure, les actions d'inspection par la Patrouille verte sont incluses. Il n'est pas mentionné en revanche si la remise de billets de courtoisie pour des bacs fautifs, en vue d'une application éventuellement plus sévère du règlement municipal, sera maintenue (tel que proposé par la mesure 5.1 du PGMR 2016-2020).

Recommandation 72

Maintenir la distribution de billets de courtoisie pour les bacs fautifs pour sensibiliser à l'application future du règlement municipal sur le tri à la source.

Mesure 4.2 - Échanger avec les acteurs œuvrant ou concernés par la GMR

Le CREAT félicite la Ville de Rouyn-Noranda pour la tenue des ateliers de discussion dans le cadre de sa démarche de révision du PGMR et salue la mesure 4.2. Le CREAT encourage la Ville à poursuivre les démarches de concertation à l'échelle régionale avec les autres acteurs de la GMR en Abitibi-Témiscamingue.

Les MRC sur le territoire partagent des enjeux communs comme le transport des MR, la gestion des CRD, la gestion des boues et la valorisation (amendement organique ou énergétique) des différents types de composts issue des MO ou des boues de fosse septique. Chacune des MRC gagnerait à discuter de ces enjeux en groupe pour trouver des solutions communes. Les 5 MRC du territoire devraient considérer avec sérieux l'idée d'une régie intermunicipale, ou minimalement, une table de travail régionale en GMR pour traiter des enjeux communs aux 5 MRC et ainsi mutualiser les efforts et les investissements.

Recommandation 73

Créer une table de travail régionale en GMR, et envisager la création d'une régie intermunicipale.

Les questions du transport du recyclage vers des centres de tri hors région, des options d'élimination, mentionnées dans la section commentaires généraux en début de mémoire, pourraient être traitées régionalement. La recherche de débouchés pour les matières problématiques (telles que le bois, le gypse, les plastiques agricoles, etc.), mais aussi la question de la valorisation des boues pourrait gagner à être fait régionalement pour augmenter les volumes considérés des gisements et mettre en commun les montants d'investissement, et ainsi envisager des solutions qui autrement ne seraient pas rentables. Avec la réforme de la collecte sélective et les montants disponibles pour l'amélioration des centres de tri, la réflexion sur l'implantation d'un centre de tri régional pourrait être relancée.

Plusieurs mandats d'études et d'analyses pour différents aspects de la GMR sont donnés à des consultants externes pour leur expertise. Les questions des 5 MRC sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue se recoupent souvent beaucoup. Il serait donc pertinent dans plusieurs cas de partager les résultats des études passées réalisées et envisager de travailler à des mandats communs d'études, lorsqu'applicables, ou éviter de dédoubler les efforts et maximiser les montants investis pour ces études.

L'économie circulaire et le maillage en synergie devraient aussi se faire à l'échelle régionale. Le partage des ressources entre les MRC pourrait notamment permettre l'embauche d'une ressource spécialisée pour la région pour animer les ateliers de maillage et pour faciliter la mise en œuvre de l'économie circulaire, tel que mentionné précédemment.

D'autres exemples de mesures qui sont communes à plusieurs MRC existent, notamment en ISÉ, et il pourrait être intéressant de mutualiser les ressources pour certains messages transversaux, comme la lutte au gaspillage alimentaire.

Mesure 4.3 - Valorisation du compost produit à partir des matières collectées par la collecte des bacs bruns

La redistribution d'une partie du compost produit aux citoyens et à la Ville de Rouyn-Noranda est un bon moyen de récompenser les efforts de tri et favoriser l'adhésion à la 3^e voie. Le CREAT salue donc la mesure 4.3.

Recommandation 74

Ajouter dans les résultats attendus et indicateurs de suivi la qualité du compost produit ainsi qu'une estimation des montants épargnés par la Ville en substituant l'utilisation de terre et engrais par le compost dans les aménagements paysagers.

Mesure 4.4 - Assurer le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles

Le PGMR actuel représente un défi pour son suivi de mise en œuvre puisque les moyens proposés ne sont pas systématiquement couplés à des résultats attendus et indicateurs de suivis. À ce sujet, la Ville devrait ajouter « attendus » au libellé « Résultats et indicateurs de suivi » pour éviter la confusion. Une numérotation des moyens pourrait aussi contribuer à faciliter le suivi.

Recommandation 75

S'assurer que les moyens correspondent à des résultats attendus et indicateurs de suivi, et que ceux-ci soient le plus « SMART » possible, c'est-à-dire spécifique, mesurable, acceptable, réaliste (ou pertinent) et temporellement défini.

Le CREAT tient à rappeler une des recommandations issues de la Commission de consultation lors du dernier exercice du PGMR en 2015 : « pour assurer l'atteinte de tous les objectifs, il sera nécessaire de définir des indicateurs de suivi et de performance pour chaque mesure. Sans indicateurs, il est difficile d'évaluer l'amélioration des comportements en matière de gestion des matières résiduelles et l'efficacité des mesures proposées. ».

Même si cela peut être sujet à changement, il serait pertinent, particulièrement pour les mesures avec des gros montants prévus au budget (mesures 3.2 et 5.2 par exemple), de ventiler par poste budgétaire afin de mieux comprendre où iront ces investissements. Il n'est pas clair si les montants prévus incluent des montants liés à l'opérationnel de la GMR.

Comme souligné dans les commentaires généraux, le CREAT salue l'effort de la Ville de sonder la population sur la GMR en lien avec la présente consultation. Cependant, la participation des citoyens mais aussi des ICI plus en amont dans la préparation du PGMR pourrait être souhaitable afin que les priorités reflètent celles du milieu.

Mesure 5.1 - Révision de la tarification relative à la gestion des matières résiduelles

« L'idée sous-jacente de l'écofiscalité est d'appliquer la logique des principes de développement durable « pollueur-payeur », « internalisation des coûts » et « production et consommation responsables ». Il s'agit donc de dissuader les mauvaises pratiques, d'encourager les bonnes et de s'assurer que les coûts des biens permettent d'en contrôler les impacts par une fiscalité ou une tarification incitative ou punitive. Celle-ci devient donc un outil de responsabilisation, de dissuasion ou de récompense. » (BAPE, 2022).

Le CREAT est conscient que l'exercice de la révision de la tarification n'est pas simple. Il faut trouver le juste milieu entre le fait de faire payer l'utilisateur et de moduler en fonction du principe pollueur-payeur, d'avoir des tarifications incitatives à la réduction à la source ainsi qu'à la récupération tout en assurant une accessibilité des services et en ne pénalisant pas des populations vulnérables.

Il est nécessaire de maintenir la différence de tarif entre l'élimination, la récupération et le compostage, avec un prix plus élevé pour l'élimination. De plus, tel que mentionné plus haut, le CREAT salue aussi la différence de tarification pour les matières CRD triées et non triées, à l'écocentre ainsi qu'à la plateforme de valorisation CRD de l'entreprise Multitech. Tel que mentionné à la mesure 3.4, il serait important de maintenir la gratuité d'une certaine quantité de matières à l'écocentre pour les citoyens. Une approche mixte de taxation de base qui s'applique à tous, et de tarification à la visite lorsque les quantités gratuites sont dépassées, serait une façon à la fois de maintenir l'accessibilité et d'encourager la réduction.

Un des éléments qui est ressorti du projet Centre-ville uni contre les déchets est l'énorme disparité entre les ICI qui sont desservis par la collecte municipale et ceux desservis par la collecte privée quant aux frais encourus pour la GMR (CREAT, 2017). Même s'il peut être difficile d'appliquer cela dans des secteurs mixtes, comme au centre-ville, une tarification différente pour le résidentiel et les ICI serait souhaitable afin que les dépenses GMR fassent partie des postes budgétaires à considérer par les ICI, et donc fassent l'objet de mesures de réduction. Il sera important, bien entendu, qu'une plus basse tarification soit appliquée à la collecte des matières recyclables et organiques par rapport à l'élimination pour encourager ces voies et augmenter le faible taux de récupération chez les ICI. Enfin, puisque la Ville est responsable des baux d'abris sommaires et de villégiature sur son territoire, elle pourrait songer à ajouter une « taxe GMR » pour couvrir les frais encourus par les conteneurs disposés pour cibler cette clientèle.

Recommandation 76

Évaluer la faisabilité d'une tarification différente pour le secteur résidentiel, saisonnier et les ICI desservis par la collecte municipale.

L'intention de la Ville de mailler la révision de la tarification avec la révision de la collecte (mesure 5.2) est prometteuse pour l'implantation d'un système de tarification incitative (voir commentaires ci-dessous).

En ce qui a trait à l'échéancier, le CREAT croit que cette révision pourrait se faire après que la caractérisation (mesure 4.1) ait été réalisée afin de pouvoir s'ajuster avec les résultats obtenus.

Mesure 5.2 - Réviser les modalités de collecte des déchets en vue de réduire les quantités de matières envoyées à l'enfouissement

Le CREAT félicite la Ville pour la modification réglementaire de 2018 diminuant le nombre de bacs par propriété et croit qu'elle aurait même pu descendre à 1 bac d'ordures et 2 de recyclage pour 1 logement. Le CREAT suivra avec attention la modification réglementaire prévue dans le cadre de cette mesure et qui devrait diminuer encore plus le nombre de bacs roulants permit pour la collecte des déchets une fois l'implantation de la 3^e voie complétée. En lien avec la mesure 5.1, tout bac supplémentaire devrait être tarifé à gros prix.

Recommandation 77

Appliquer une tarification dissuasive pour tout bac supplémentaire à ceux prévus par le règlement.

En outre, le CREAT salue la baisse de fréquence de collecte de déchets souhaitée par la Ville de Rouyn-Noranda, et cette diminution pourrait être encore plus marquée en hiver, où les problèmes d'odeur sont moins importants. Il serait intéressant d'encourager les citoyens à diminuer volontairement la fréquence avec laquelle ils placent leurs bacs au chemin si leurs bacs ne sont pas pleins. Chaque arrêt en moins par le camion de collecte permet une diminution des GES émis. Une campagne d'ISÉ pourrait miser là-dessus. En outre, la Ville envisage le recours à un système de transpondeurs RFID qui permettrait de documenter quelles résidences utilisent les levées à chaque collecte. Une ristourne pourrait être prévue pour les ménages qui diminuent volontairement leur nombre de levées.

Les transpondeurs RFID ont le potentiel de documenter aussi le poids des matières résiduelles collectées par bac si un système de balance est adjoint aux camions de collecte. Ces informations pourraient également servir à la révision de la tarification. Un tarif plus élevé pour les plus gros générateurs pourrait être appliqué. Un autre moyen serait une tarification de base plus élevée, avec un système de ristourne pour les plus petits générateurs. Il sera important de réfléchir à une façon de prendre en compte le nombre de personnes par logement pour ne pas pénaliser les familles nombreuses ou avantager trop fortement les personnes seules.

Recommandation 78

Évaluer la possibilité de mise en service d'un système de suivi du poids à la collecte intelligente avec RFID et élaborer une tarification en conséquence.

Mesure 5.3 - Favoriser la gestion environnementale des résidus de CRD

Le secteur CRD est un autre secteur qui représente de gros volumes de matières résiduelles et qui présente de nombreux défis. Le CREAT a confiance que les moyens de mise en œuvre listés avec la mesure 5.3 permettront d'améliorer le bilan.

Le CREAT s'interroge quant à deux moyens spécifiques, soit « Évaluer les modalités techniques et financières de certifier l'écocentre en tant que centre de tri de CRD » et « Soutenir le centre de valorisation des CRD (Multitech Environnement) dans une démarche de reconnaissance de centre de tri des CRD de RECYC-QUÉBEC ». Pour l'instant, d'après le mémoire déposé par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT, 2021), la région n'a aucune entité admissible pour les subventions pour devenir centre de tri CRD. La région ne devrait-elle pas unir ses efforts pour avoir au moins un seul centre de tri CRD sur le territoire ?

Parmi les actions envisagées par le gouvernement provincial pour améliorer la GMR pour le secteur CRD, il y a le fait d'exiger que transigent tous les résidus CRD vers des centres de tri reconnus par RECYC-QUEBEC. Le CREAT craint que faute d'avoir un centre de tri CRD reconnu en région avant l'application d'une telle réglementation, le transport hors région soit nécessaire. Il faudra donc être proactif dans le dossier.

Recommandation 79

En partenariat avec les autres MRC du territoire, voir à la reconnaissance d'au moins un centre de tri CRD en Abitibi-Témiscamingue.

Le réemploi de certains CRD est possible si des mesures en amont sont prises (déconstruction), si une manutention dédiée est appliquée et si un système est mis en place pour que des utilisateurs puissent accéder à ces matières (voir la recommandation 38). Pour ce faire, des mesures d'ISÉ doivent encourager la déconstruction. Des incitatifs financiers pourraient s'appliquer spécifiquement à un tri qui permet le réemploi qui s'ajouterait au tarif incitatif au tri pour la valorisation versus l'élimination.

Recommandation 80

En plus du tri en vue du recyclage ou de la valorisation, des mesures devraient viser à favoriser le réemploi de résidus CRD.

L'action 25 du PGMR 2004, qui devait être mise en œuvre en 2007, propose la mise en place d'une réglementation interdisant à l'ensemble de la population d'envoyer leurs résidus de construction et rénovation (C & R) à l'enfouissement. Cette action, qui obligeait la récupération des résidus CRD pour des travaux nécessitant un permis était reportée à la mesure 5.5 du PGMR 2016-2020. Bien que la Ville souligne la difficulté à appliquer une telle réglementation en raison des manques de débouchés pour les CRD, il serait intéressant de conserver cette idée de réglementation.

Le CREAT salue les mesures d'ISÉ transmises avec les permis municipaux. Il serait intéressant d'exiger qu'un PGMR soit fourni pour les projets qui dépassent une certaine envergure. En outre, pour tous les contrats municipaux, un PGMR devrait être exigé. La Ville de Vancouver a mis en place un système de montant consigné lors de l'octroi d'un permis, qui est ensuite remis en totalité ou en partie en fonction de la performance de la GMR sur le chantier.

Recommandation 81

Évaluer la possibilité d'exiger des bilans de GMR pour les chantiers d'envergure et pour tous les contrats municipaux.

Malheureusement, dans le dossier des CRD, le manque de débouchés est un sérieux frein pour limiter leur élimination. Tel que mentionné dans la section élimination, certains de ces matériaux pourraient être utilisés comme matériaux de recouvrement alternatif. En outre, afin d'encourager la filière du recyclage, tel que suggéré à la mesure 2.3 sur l'exemplarité, la Ville pourrait exiger un certain contenu recyclé dans les matériaux utilisés pour ses contrats, notamment pour l'inclusion de bardeaux d'asphalte dans les enrobés bitumineux utilisés pour les routes municipales.

7. Conclusion

Le CREAT accueille le PGMR 2023-2029 relativement favorablement. La Ville possède des orientations adéquates pour améliorer significativement la GMR sur son territoire. Le CREAT considère que ce projet constitue une première base solide, mais que des bonifications importantes doivent y être apportés. Le CREAT est conscient qu'il propose de nombreux ajouts et qu'il sera difficile de tout intégrer en raison des contraintes budgétaires et de ressources humaines. Plusieurs des mesures proposées sont réalistes et l'ensemble des commentaires et questionnements permettront d'alimenter les réflexions de la Ville.

En se basant sur les 16 principes du développement durable et ceux de la hiérarchisation des 3RV ainsi qu'à la lumière des commentaires soulevés, les possibilités d'optimiser ce plan sont nombreuses et les 81 recommandations émises par le CREAT devraient permettre à la Ville d'établir des mesures mieux ciblées et plus appropriées aux besoins du territoire, ajouter des cibles spécifiques en lien avec les indicateurs afin d'atteindre les objectifs fixés.

C'est avec grand intérêt que le CREAT demeurera à l'affût des suites des consultations publiques et c'est avec plaisir qu'il collaborera sur certains dossiers en GMR afin de poursuivre une de nos missions communes, soit l'amélioration de la GMR.

8. Bibliographie

(En complément des documents énumérés à la page 6 du présent document)

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), (2022). L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes - Rapport d'enquête et d'audience publique - Rapport 364.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT), (2021). Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de la Commission sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), (2017). Un centre-ville uni contre les déchets : Rapport d'étude. 35 pages.

Coop Fa. Page Web Écololab - https://coopfa.com/ecole/carbonescolere_ecolab/ - Consulté en novembre 2022.

Le Devoir (2022) Lac-Saint-Jean: bienvenue à la quincaillerie circulaire ! Un texte de Guillaume Roy. Publié le 24 septembre 2022. <https://www.ledevoir.com/environnement/757971/lac-saint-jean-bienvenue-a-la-quincaillerie-circulaire> - Consulté en novembre 2022.

Radio-Canada (2021) Boues septiques : la MRC Abitibi face à une hausse des tarifs de 84 %. Un texte de Martin Guidon. Publié le 11 juin 2021. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1800900/mrc-abitibi-hausse-cout-boues-septiques> - Consulté en novembre 2022.

Ré-Utiles. Site Web - <https://reutiles.com/> - Consulté en novembre 2022.

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), (2021). Mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre des audiences publiques sur la gestion des résidus ultimes.



Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique du
projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la
Ville de Rouyn-Noranda

Présenté à



Préparé par

GÉCO (Groupe Écociroyen)
101, 11^e Rue Rouyn-Noranda, Québec J9X2E8
www.geco-at.org

2 décembre 2022

Sommaire

- Présentation de l'organisme
 - Contexte
 - Propositions
 - Conclusion
-

Présentation de l'organisme

Le GÉCO est un OBNL (organisme à but non lucratif) d'économie sociale et environnementale fondé en 2007 à Rouyn-Noranda (RN). Notre **mission** est de sensibiliser les citoyens, les organisations et les instances décisionnelles à l'écocitoyenneté et à la protection de l'environnement.

Nos **orientations organisationnelles visent à susciter** la réflexion sur les principaux enjeux environnementaux, à **promouvoir** l'écocitoyenneté auprès des citoyens, des organisations et des instances décisionnelles et à **soutenir** l'émergence individuelle et collective de **comportements plus respectueux de l'environnement**.

Nous avons comme objectif de participer à la « **formation** » de **plus en plus d'écocitoyens** (individus et corporatifs) partout en Abitibi-Témiscamingue en promouvant **la prise de conscience écologique**. Développer **son écocitoyenneté** (individuelle et collective) afin de réduire son **impact écologique** et son **empreinte carbone** en ces temps de crise et d'urgence climatiques est devenu **essentiel**.

Contexte

Tel que mentionné par la Ville de R-N, le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) permet de brosser le portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire, pour ensuite élaborer un plan d'action visant à atteindre minimalement les objectifs nationaux pour la réduction des déchets et la valorisation des matières.

Le portrait réalisé montre que les taux de récupération chez les Industries-Commerces-Institutions (ICI) sont très faibles. En effet, le taux de récupération par les ICI se situe à 25 % pour les matières recyclables et à 19 % pour les matières organiques

Au GÉCO nous nous confrontons régulièrement à des événements qui ne font que très peu ou pas du tout de collecte et de gestion (tri et disposition convenable) des matières résiduelles malgré notre persistance à leur offrir nos services spécialisés pour ce type de clientèle événementielle. Nous comprenons que la raison principale de refus de faire appel à nos services est financière avant tout.

Nous avons développé quelques suggestions à intégrer au nouveau PGMR 2023-30.

Propositions du GÉCO pour le Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

Le GÉCO, sans être des spécialistes sur la question, possède une bonne expertise de la GMR. Cependant, notre expertise est davantage située dans un contexte événementiel depuis 13 ans. D'autre part, la GMR d'une résidence ou un événement ou un ICI (industrie, commerce et institution) est très similaire dans les principes de base (le tri et disposition).

Voici les éléments qu'il serait souhaitable d'intégrer au renouvellement du Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Rouyn-Noranda (RN)

1. Que l'ensemble des événements sur le territoire de la municipalité soit dans l'obligation minimale de participer à la collecte sélective des matières (déchets, matières recyclables, matières organiques), au même titre que les résidents et les ICI y sont contraint;
 - Idéalement les organisateurs d'événement devraient mettre en place des moyens pour réduire les déchets à la source et en faire la démonstration à la Ville
2. Que la Ville de RN octroi un montant supplémentaire à l'aide financière accordée aux événements dans le cadre du programme de soutien aux organismes (PSO) si le comité organisateur s'engage à mettre en place des mesures pour surpasser le minimum exigé par le règlement municipal concernant la collecte sélective obligatoire pour tous sur réception d'un rapport d'activité qui le démontre clairement.
3. Que la collecte des bacs bruns résidentiels se fasse à raison d'une fois par semaine du 1^e mai au 1^e octobre et aux 2 semaines pour la période complémentaire. Cela permettrait aux résidents de réduire significativement les problématiques de vermines et d'odeurs rencontrés régulièrement durant la saison estivale.
4. Qu'une caractérisation des matières provenant des ICI est essentielle pour la suite pouvoir offrir des services conseils et d'accompagnement aux ICI adaptés aux besoins.

Ainsi que notre grand appui aux moyens potentiels suivants :

- Offrir trousse pédagogique pour les écoles
- Soutenir les ICI dans la réalisation d'un PGMR
- Interdire l'usage de produits à usage unique lors de la location des salles communautaires
- Offrir au public des conférences et ateliers de réduction
- Former les employés municipaux
- Promouvoir davantage l'économie circulaire à petite échelle (dons, seconde main et réparation)
 - Evaluer la possibilité de soutenir des projets de type « repair café »

- Document les synergies déjà en place... et développer de nouvelles synergies dans un délai de 2-3 ans max
- Reconnaissance et diffusion des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles des ICI
- Bannir les bouteilles d'eau à usage unique et offrir des stations de remplissage dans tous les bâtiments municipaux
- Accompagnement personnalisé des ICI pour la collecte des mat. organiques
- Réviser la tarification pour que le recyclage des matières par les ICI soit plus beaucoup plus compétitif que l'enfouissement
- Mettre en place des incitatifs financiers significatifs pour favoriser le tri des CRD par les entrepreneurs directement au chantier OU simplement rendre obligatoire le tri résidus CRD pour chaque chantier et chaque entrepreneur
 - D'abord faire en sorte que l'écocentre soit reconnu pour le traitement des CRD

Nous avons identifié qq moyens potentiels, considérant que les 92 moyens de mise en œuvre potentiels identifiée au projet de PGMR de la Ville, sont pertinents et devraient tous être intégrés et réalisés au PGMR 23-30.

La ville de Rouyn-Noranda devrait viser en faire plus que le minimum exigé par le gouvernement.

Il faudrait également l'ajout de 1 ou 2 ressources humaines à l'équipe en place pour réaliser plus de projets envers les ICI.

Conclusion

Le dossier de la GMR est régulièrement un dossier traité comme étant moins prioritaire aux yeux des organisateurs d'événement et des ICI. Afin de répondre à certaines de ces préoccupations de la Ville à l'égard des événements, le GÉCO croit que les différents éléments présentés dans ce court mémoire devraient être intégrés au nouveau PGMR 2023-30 de la Ville de RN.

Le projet de PGMR proposé par la Ville manque un peu d'ambition de réduction, de projets, de règles plus coercitives et d'accompagnements des ICI. L'heure est à l'action plus significative pour générer un virage plus grand, plus rapide à l'égard de la GMR, notamment envers les ICI.

Merci.